



L'Action
NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514 845-8533

Numéro sans frais: 1 866 845-8533

revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Mathieu Bock-Côté, sociologue et chroniqueur; Nicolas Bourdon, professeur de français, cégep Bois-de-Boulogne; Sylvain Deschênes, rédacteur et infographiste; François-Olivier Dorais, professeur (UQAC); Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Hubert Rioux, Ph. D. ÉNAP-Montréal; Michel Rioux, journaliste; Pierre Serré, chercheur.

Membres du jury du prix Richard-Arès: Lucille Beaudry (science politique, UQAM); Robert Comeau (histoire, UQAM); Simon Langlois (sociologie, Université Laval).

Animation du séminaire de lecture: Mathieu Bock-Côté

DONNER DU SENS À L'ARGENT

Fondaction est une institution financière québécoise innovante. Par la collecte d'épargne-retraite et l'investissement dans les entreprises d'ici, Fondaction participe à la création d'une économie plus performante, plus équitable et plus verte.



Sommaire

Éditorial

- Sisyphé au pied de la pente douce** 4
- Robert Laplante

Articles

- Pierre Falardeau (1946-2009)*
Dix ans qu'il nous manque 11
- Rémi Villemure
- Pourquoi il n'y aura pas d'entente sur la loi 21** 18
- Danièle Letocha
- La stratégie constitutionnelle albertaine** 25
- André Binette
- (ACEUM) Le Canada a-t-il vraiment sauvé les meubles... (2)*
- Jacques C. Martin 33
- 1919 : Scandale à Trois-Rivières** 48
- François Roy
- Projet de terminal de conteneurs dans la capitale nationale*
Ouvrir les yeux pendant qu'il est encore temps 54
- Pierre-Paul Sénéchal

Primeur

- La distance et la mémoire** 71
- Serge Cantin

Dossier

- IMMIGRATION : QUI CONTRÔLE QUOI ?**
- Le Québec, le Canada et l'immigration** 84
- Anne-Michèle Meggs
- Dénatalité, pénuries de main-d'œuvre et immigration massive** 114
- Michel Paillé
- Un pays pour une immigration réussie** 120
- Mouvement Québec indépendant

Lectures

Recensions

- André Binette 138
La fin de la monarchie au Québec
- Alexandre Soublière 142
La maison mère. Mémoires d'un Québécois Canadien français
- Alexandre Del Valle 149
La stratégie de l'intimidation

Robert Laplante

Sisyphe au pied de la pente douce

Il y a une fatalité d'octobre dans la culture québécoise. Le cri des outardes, le flamboyant spectacle des oies survolant les battures, les premières gelées que l'explosion des couleurs fait mieux accueillir, tout cela ne se déploie pas seulement dans le paysage. Il y a dans la vie publique, dans le débat politique, d'intrigantes analogies qui font de l'automne un moment de bascule singulièrement intense. La crise d'Octobre en aura constitué un paroxysme, le référendum de 1995 aura marqué à jamais le 30 octobre au fer rouge sur tous les calendriers de la mémoire. L'octobre ici raisonne toujours avec les évocations de la défaite, avec les langueurs à porter le destin.

Il en ira certainement encore de même le mois prochain. En mode mineur, cependant, si l'on peut caractériser ainsi la médiocrité de ce qui se prépare. Le Canada s'agite dans ses dissensions pétrolières et le Québec s'y démène en jouant le rôle d'une espèce d'analyste ou de baromètre du consentement collectif à l'hypocrisie. Le Canada est un pétro-État qui a du mal à s'assumer tant son parti naturel de gouvernement, le Parti libéral, s'en englué dans la mélasse vertueuse de son adhésion aux grands discours sur les changements climatiques. Il y a tout lieu de le craindre, cette lâcheté qui le rend incapable d'assumer ses actes sans les draper dans une rhétorique verte, cette lâcheté va tisser la trame de fond de la campagne déjà lancée.

Les forces de l'argent et les puissances pétrolières en ont assez des contorsions du Trudeau ventriloque. Le Canada pétrolier veut que l'État soit dirigé dans la logique qui est la sienne. Le Canada de la finance et des grosses affaires a choisi de larguer le PLC. Le Parti conservateur est désormais son instrument. Andrew Sheer a le mérite d'avancer à visage découvert: il veut que le paradigme pétrolier charpente explicitement non seulement le modèle économique du Canada, mais aussi sa gouverne et ses politiques. L'intérêt national *canadian* ne se définit pas ailleurs et autrement que dans le développement pétrolier. Les puissances d'argent s'impatientent et veulent que l'élection prochaine soit celle qui ouvrira les vannes, au propre comme au figuré. La manœuvre conservatrice porte déjà fruit: tous les acteurs se déplacent en tournant autour de sa proposition, même les Verts qui découvrent les vertus du pétrole «canadian». Au final, quel que soit le résultat, le fédéralisme pétrolifère aura gagné.

Les Québécois ont du mal à le croire, mais l'establishment financier et les forces politiques qui le servent sont absolument déterminés à imposer de force au Québec non seulement des infrastructures dévastatrices (pipelines, gazoducs, ports, etc.), mais aussi une politique globale de soumission à l'intérêt national *canadian*. Jason Kenney a même du mal à se retenir d'évoquer les moyens les plus musclés pour casser la province récalcitrante. Il ne faudra pas se tromper durant cette campagne où le double langage et l'hypocrisie habituelle vont néanmoins continuer de façonner les rhétoriques. Les campagnes électorales fédérales sont toujours des traquenards pour le Québec. Et celle-ci sera particulièrement périlleuse.

Il n'y aura pas trente-six façons d'y participer. Il n'y a qu'un seul véhicule où l'électeur québécois n'est pas appelé à se mutiler en se laissant lui-même enfermer dans la logique et le statut du minoritaire consentant, et c'est le Bloc québé-

cois. Quoi qu'il en coûte pour faire l'effort de lui pardonner des égarements qui auront fait d'énormes ravages dans les rangs souverainistes et gravement terni la crédibilité de l'idée même d'indépendance, il n'y pas d'autre choix que de l'appuyer. Avec tous les risques du vote captif.

Il y a une incompatibilité radicale et absolue entre l'intérêt national du Québec et le modèle de développement économique du pétro-État *canadian*. Il faudra que le Bloc en fasse la démonstration. Il lui faudra faire autre chose que la simple réhabilitation du discours nationaliste. C'est beaucoup lui demander, si l'on en juge par l'indiscipline qui a été la sienne non seulement en matière d'organisation partisane, mais encore et surtout en matière de travail sur la doctrine politique. Certes les campagnes électorales ne fournissent pas le meilleur contexte pour s'y consacrer avec toute la rigueur requise. Mais au moins, il faut éviter que la propagande électorale ne dresse des écrans de fumée et ne se laisse entraîner dans de faux débats, c'est-à-dire dans des débats charpentés sur les catégories et points de vue de l'adversaire. Le Bloc a trop souvent servi à mieux faire tourner le régime en y consacrant les façons de voir et d'aborder les enjeux. Les intérêts du Québec? Bien sûr! Mais pas les intérêts du Québec dans le Canada, ses intérêts divers tels que l'intérêt national les dicte, pas tels que le Canada les laisse penser de projets de loi en mesures administratives, de déclarations sirupeuses en fanfaronnade de lieutenants québécois qui bombent le torse en livrant les messages mal traduits...

En l'absence d'alternative, les indépendantistes n'ont d'autres choix que de travailler à renforcer au moins l'expression d'une voix loyale au Québec – et au Québec seul. C'est une ligne de conduite qui restera assurément ingrate et fort périlleuse. Le Bloc a si souvent servi de lubrifiant dans la minorisation inhérente au régime...

Il faut donc un appui fort circonspect, un appui qui devra chercher à centrer le message et la ligne politique du Bloc sur la critique du régime et non pas des mesures électorales promises par les partis fédéralistes. C'est la seule avenue permettant d'éviter de sombrer dans la politique des lamentations au cœur de toute rhétorique nationaliste conduite dans les paramètres du débat *canadian*. Le bilan des mandats passés du Bloc à cet égard n'est pas de nature à laisser croire que cela lui viendra aisément et encore moins spontanément. Ce n'est pas une affaire de personnalité et de style, c'est un enjeu de doctrine politique. La cohorte en place et les recrues qui se pointent ne serviront pas le Québec s'ils se contentent de flatter les réflexes minoritaires. Il leur faudra s'arracher à cette rhétorique convenue qui, trop souvent, ne sert qu'à légitimer l'éternelle minimisation des pertes plutôt qu'à mieux faire voir les choses autrement pour mieux saper les bases de ce régime toxique.

Devant la gravité de la situation, dans une conjoncture où l'enjeu de cette campagne électorale portera sur les possibilités de cadenciser toute possibilité pour le Québec d'affirmer et construire un modèle de développement accordé à son intérêt national – c'est-à-dire un modèle reposant essentiellement sur une base énergétique totalement affranchie du pétrole – il faut traiter l'appui au Bloc avec la plus grande intransigeance. Ce n'est pas une affaire de sévérité d'abord. C'est un enjeu de première importance, car la propagande du régime et les dispositifs idéologiques du Canada pétrolier dressent un véritable voile devant le potentiel québécois. Ce n'est pas non plus une affaire de calcul du nombre de fois où le mot indépendance est prononcé dans les assemblées partisans. Il n'est plus question de se payer de mots. Trop de nos concitoyens ont perdu le Québec de vue, ne le voient plus qu'au travers le prisme *canadian*. Il faudra exiger du Bloc qu'il parle franc et mette de l'avant une pensée claire,

affranchie de la tentation de jouer de toutes les ambiguïtés de la rhétorique frileuse de «l'influence du Québec à Ottawa». Dans l'état actuel du mouvement national, c'est la première leçon et la plus élémentaire ligne de conduite à tenir : nous savons où la complaisance a conduit notre lutte.

Puisque tout est à recommencer, encore une fois, il faudrait éviter d'ajouter un autre chapitre à l'histoire absurde qui aura été la nôtre dans ce Canada mortifère. Il ne faudrait pas laisser planer sur cette campagne l'ombre de Sisyphe, ce personnage emblématique du politicien fédéral nationaliste. □



Souper-conférence **2019**
de L'Action nationale

Lucia Ferretti
« Combattre »

vendredi 25 octobre
au Lion d'Or

Chaque année, L'Action nationale convie ses lecteurs et amis à un souper-conférence au cabaret Le Lion d'Or au profit de la revue. C'est l'occasion d'un bilan de l'année passée et d'une réflexion sur le cours des choses par une personnalité en vue du mouvement indépendantiste.

Cette année, nous entendrons Lucia Ferretti, historienne et professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières, fidèle collaboratrice de la revue et auteure d'un essai stimulant qui paraîtra cet automne chez l'éditeur Del Busso sur les cinquante dernières années de L'Action nationale.

Combattre. L'Action nationale et l'indépendance du Québec (1967-2017)

Sur le prix du billet de **125 \$**, un montant de 75 \$ est considéré comme un don à un organisme d'éducation politique donnant droit à un reçu pour fins fiscales au Québec. Sont compris dans le coût du billet le repas gastronomique du Petit Extra, la conférence, les taxes, le vin et le service.

Billets en vente

- à la boutique internet de L'Action nationale : action-nationale.qc.ca
- par la poste en utilisant le carton d'invitation ci-joint
- par téléphone avec votre carte de crédit VISA ou MasterCard
514 845-8533 ou sans frais 1 866 845-8533

Comme par le passé, vous pouvez nous indiquer les personnes avec qui vous souhaitez être attablés. Nous vous accommoderons dans la mesure du possible. Plus vous achetez tôt et plus la répartition des tablés sera facilitée.

Ouverture des portes à 17h30



Xavier Barsalou-Duval

Député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères



1625, boulevard Lionel-Boulet, bureau 202
Varenes (Québec) J3X 1P7

Téléphone : 450 652-4442
Courriel : xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca

GABRIEL STE-MARIE

Député fédéral de Joliette



450 752-1940

gabriel.ste-marie@parl.gc.ca



VIGNOBLE RIVIÈRE DU CHÊNE

Commanditaire des soupers-conférences
de L'Action nationale au Lion d'Or



Pierre Falardeau (1946-2009)

Dix ans qu'il nous manque

Il n'y a rien de plus cruel que le temps. Il passe et se fiche de nous. Buté, il s'acharne, ralentit, s'accélère, s'étire, coule, déboule, mais ne s'arrête jamais. Presque jamais. Sobre, le temps se tient à l'écart, puis nous fait pleurer, s'attache à nos genoux, détache nos cheveux. Même s'il croit à l'égalité des chances, le temps est cinglant, c'est un sadique le temps.

Le temps a une seule amie. Et toute une. Quelque peu pédante, éternelle incomprise, elle s'obstine et choisit – disons – bien ses copains. Si elle n'aime pas les foules, elle veille sur nous. Adversaire de tous les temps, elle leur tient tête, travaille à nous laisser des souvenirs, des légendes et parfois même des héros.

Ce mois-ci marque les dix ans du départ de l'un d'entre eux, Pierre Falardeau. Indépendantiste, militant, artiste, le petit gars de Saint-Henri laisse derrière lui une œuvre, mais surtout l'écho d'une lutte sans merci. Il y a dix ans, le temps s'arrêtait. Galant, il laissait entrer son amie : mademoiselle la mémoire.

C'est grâce à elle qu'il nous est possible de revisiter cette belle aventure.

* Auteur

Falardeau et le cinéma

Même si certains ne jurent que par *Elvis Gratton*, il serait inapproprié de taire l'héritage de Falardeau au cinéma direct québécois. En 1971, à seulement 25 ans, le jeune cinéaste nous offre déjà un bijou de caméra. Avec *Continuons le combat*, nous sommes transportés dans un ring de lutte, guidés par la narration d'un anthropologue manifestement sensible à la notion du rituel. Falardeau creuse la représentation du réel – et le fera toute sa vie grâce au cinéma – pour en dégager l'authentique. Ses personnages sont bien vivants parmi nous.

Falardeau n'a jamais caché son admiration pour les piliers du cinéma direct. Les films qui suivront (*À mort* – 1972, *Les Canadiens sont là* – 1973 et *À force de courage* – 1977 notamment) témoigneront de cet amour pour les visages. Comme Labrecque le racontera à la caméra de Michel La Veaux en 2017, filmer un visage, c'était «filmer un pays». Les premiers films de Falardeau n'ont rien à envier aux chefs-d'œuvre de Perrault, Lamothe et Brault.

Ces courts documents portent même déjà à l'époque cette vision du monde dont Falardeau ne se départira jamais. Ils mettent la table pour une œuvre militante forte, une narration cousue de fil bleu. Que ce soit à travers les références aux rituels autochtones ou à travers les analogies sans détour au parcours du cochon vers l'abattoir, Falardeau contredit déjà ceux qui s'acharneront à le ranger parmi les personnages de fiction. Intègre, cet homme à part entière a toujours été le même, n'en déplaie aux aveugles et aux sourds.

Falardeau est encore aujourd'hui réputé pour son franc-parler et sa franchise, mais c'était surtout un poète. Un poète qui avait un faible pour la métaphore. Qu'ont en commun

le ring de lutte de *Continuons le combat*, le ring du *Steak*, le Parc Belmont d'À mort, les barreaux du *Party*? Pourquoi le confinement d'*Octobre*, l'enfermement de 15 février 1839?

Ce furent toutes des images sélectionnées avec soin pour dresser le portrait d'un Québécois détenu, assiégé, dopé, colonisé et radio-cadenassé pour reprendre sa formule. Toutes des façons de crier autrement « Vive le Québec libre ».

En 1978, Falardeau atteint la maturité avec *Pea Soup*. L'élève des *Bûcherons de la Manouane* (Arthur Lamothe) et de *Pour la suite du monde* (Michel Brault, Pierre Perrault) devient un maître. *Pea Soup* doit sans contredit être rangé parmi les chefs-d'œuvre du cinéma québécois. Débrouillard et audacieux, son réalisateur parvient à planter sa caméra n'importe où et à piéger à souhait. Ce sera le cas de cette Anglaise évachée en plein après-midi, le long de toute son insignifiance, qui nous raconte ses nombreux exercices de tourisme aux quatre coins du monde. Elle croit avoir trouvé une oreille attentive, mais Falardeau pense déjà à la scène qui suivra : portes ouvertes dans l'univers des usines à textile où Québécoises et Québécois se détruisent les doigts à la machine à coudre. Dans *Pea Soup*, nul besoin de narrateur cette fois. Le montage des images fait un travail qui est de l'ordre du génie.

Pea Soup, c'est un jeune homme colonisé qui se magasine une grosse GM, qui va faire des courses en pleine rue pour ensuite réparer sa bagnole déjà brisée en écoutant la radio en anglais. *Pea Soup*, c'est une scène magnifique en deux temps où des Québécois dansent sur de la musique américaine, puis grâce à un montage sonore, sur des rythmes autochtones que l'on retrouvera également dans *Le Temps des bouffons* (1993). *Pea Soup*, c'est une bande de soulons dans une taverne qui rêvent de gagner le million

en dépensant leurs derniers sous dans de la robine brassée par les Molson et en déblatérant sur Jean Drapeau, le « jarret de pouilleux ». *Pea Soup*, c'est une bande de tristes vieillards au bingo, c'est une séquence coup-de-poing où un chercheur décrit les conditions de travail dans les usines tandis qu'un agriculteur nous apprend comment bien cultiver le poulet. Il y a ce qu'ils disent et ceux dont ils parlent : nous.

Pea Soup, c'est René Lévesque qui montre ses muscles avant le référendum et Félix Leclerc qui nous chante *L'an un*. « Bon voyage à toi et à ta descendance ».

Pea Soup, c'est ce qui influencera *Le Confort et l'Indifférence* de Denys Arcand trois ans plus tard. Cela ne fait aucun doute.

Nous avons beaucoup ri du petit Paul aux doigts couverts de graisse de poulet PFK, mais il faut se demander si Falardeau cherchait avant tout à nous divertir. C'est le même questionnement qui s'élève au-dessus des *Elvis Gratton*. Au départ, l'intention résidait à travers un sentiment beaucoup plus noble : celui de nous faire réfléchir sur les enjeux et les conséquences du colonialisme et de l'américanisation. Il y avait un avertissement derrière ce petit Paul qui mange du poulet américain, rêve d'une Trans Am et de mettre les écoles et les vieilles maisons à terre. Derrière *Elvis Gratton* et Paul se cachaient un véritable cri d'alarme. Certains ont préféré en rire et cela tombe bien : Falardeau adorait rire. Il avait compris que tous les moyens sont bons pour survivre.

« On va toujours trop loin pour ceux qui vont nulle part »
– Pierre Falardeau

Falardeau était un homme intègre, droit. Lorsqu'il est allé chercher le chèque de 5000 \$ qui accompagnait le prix Ouimet-Molson en 1995, c'était pour mieux se faire entendre lorsqu'il rappellerait que la famille Molson a exploité le peuple québécois.

Falardeau est toujours resté lui-même. Il a répété maintes fois que tout ce qu'il faisait, c'était dire ce qu'il pensait, mais il savait que les indépendantistes québécois devaient parler plus haut, plus fort et même parfois dépasser la ligne. L'ennemi, qui se croit encore aujourd'hui tout permis, ne s'est jamais gêné pour le faire lui. Ce que Falardeau appelait lui-même aller « trop loin », c'était en réalité la moindre des opérations en temps de guerre. Quand l'ennemi est plus riche, mieux armé et qu'il va jusqu'à trafiquer des référendums à l'aube du 21^e siècle, tous les moyens sont bons pour survivre. Nécessaire et injustifiable, nous rappelait Albert Camus au début d'*Octobre*.

Les bons petits esprits prudes-judéo-chrétiens ont grincé des dents lorsque Pierre Falardeau s'en est pris au cadavre de Claude Ryan dans une chronique. S'en prendre à un mort, quelle horreur et quel manque de délicatesse, certains se sont-ils écriés en brassant des mains. C'est toujours un choix de tourner le dos à l'histoire. Celle-ci nous enseigne que nous sommes du côté des écrapoutillés, des arrachés – parole de Dubé – des lents martyrisés – parole de Grandbois — et des raqués de l'histoire – parole de Gaston Miron. C'est un choix d'oublier que de l'autre côté de la clôture, on se réjouit aussi bien du malheur que de la mort des nôtres. « J'aurai plaisir, je l'avoue, à voir la vermine canadienne saccagée, pilée et justement rétribuée de ses cruautés inouïes », scanda James Wolfe. Falardeau avait compris qu'on ne va pas à la guerre avec le livre des règlements.

Au fil des années, Falardeau aura tout essuyé : «vieux fou», «soulon», «raciste», «xénophobe». Dans ses *Contes*, Jacques Ferron, qu'appréciait tout particulièrement le cinéaste, nous avait préparé à ce climat aujourd'hui ambiant : «La mode est à l'internement.» Qu'il était habile de psychiatriser cet homme aussi droit que chêne...

On a reproché à Falardeau de jouer les vieux apôtres d'un combat passé date, d'avoir fondu dans l'histoire ancienne, de s'être réfugié chez les figures enterrées, voire décomposées de notre temps. Falardeau était pourtant loin d'accumuler la poussière, exposé dans un sous-sol de musée. Il avait plutôt la cote chez les jeunes, faisait le tour des cégeps et donnait des conférences à travers tout le pays quand il ne manifestait pas dans la rue en plein hiver, pour toutes sortes de causes, malgré la maladie.

Parmi les nombreux enseignements de Falardeau, il faudra retenir le faux dilemme pascalien devant lequel il nous a souvent isolés. Le peuple québécois se retrouve devant deux options : soit, il s'écrase et l'épreuve sera éprouvante, soit il se lève et réalise l'indépendance. C'était ce que François Hertel appelait le beau risque. Le pari à faire sur l'avenir, renchérisait François Aquin.

Falardeau a fabriqué des films, écrit des articles, prononcé des conférences. S'il a fait de son possible, il a surtout réalisé l'impossible. Courageux, audacieux, il a donné raison à la légende de ces infatigables Québécois. Malgré les embûches et tous les efforts des institutions pour l'affamer, Falardeau est parvenu à parler assez bien et assez fort pour que l'écho résonne jusqu'à aujourd'hui.

Ce mois-ci marque dix ans qui ont passé comme une seconde. Dix ans que ce grand barbu s'est retiré, épuisé,

mais combien convaincu que la relève poursuivrait le travail. La lutte de libération nationale, c'est « long et c'est dur », a répété Falardeau toute sa vie. Ce qui est parfois encore plus dur, c'est de ne plus le compter parmi nous.

Falardeau avait horreur de prêcher aux convertis. Ses enseignements doivent voyager de bibliothèque en bibliothèque et de téléviseur à téléviseur. Changeons des vies, bouleversons des existences. Rendons possible cet instant où le temps et la mémoire se cèdent le pas.

Perdu dans un couloir d'appartement du Vieux-Québec en 2011, je suis tombé sur une grande bibliothèque. Le titre d'un bouquin en particulier évoqua chez moi plus de mille sentiments, mais surtout celui de l'avenir. *Rien n'est plus précieux que la liberté et l'indépendance*. On n'oublie pas une lecture comme celle-ci.

Quand Falardeau traverse notre vie, on s'embarque pour un long voyage et notre cœur s'agrippe à demain. □

Pourquoi il n'y aura pas d'entente sur la loi 21

On a entendu le premier ministre fédéral Justin Trudeau affirmer que la loi 21 serait inutile, car nous vivons déjà dans un pays laïque. Étrange déclaration quand on sait que le chef de l'État canadien est la reine Élisabeth II (en fait, Élisabeth Première du Canada) qui, par l'Acte de Suprématie promulgué par Henry VIII en 1534, est «chef unique et suprême de l'Église d'Angleterre» (anglicane) et modératrice de l'Église presbytérienne d'Écosse en même temps.

L'AANB de 1867 énonce explicitement que le droit constitutionnel canadien suivra les principes du droit constitutionnel britannique. Lors du rapatriement de cette constitution en 1982, Pierre Trudeau, l'ancien pilier critique de la revue *Cité libre*, a reconduit ce principe et accepté qu'on enchâsse en préambule de la Charte canadienne des droits et libertés qui ouvre la Constitution : «Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit». De plus, l'article 2 énonce que chacun jouit de «la liberté de conscience et de religion» et ceci, avant «la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression». Littéralement, donc, un athée ou une agnostique notoires ne pourraient pas briguer un office public dans notre monarchie. À l'autre extrême, le premier

* Professeure de philosophie retraitée de l'Université d'Ottawa.

ministre Couillard affirmait en janvier 2015 que l'intégrisme religieux est un choix personnel légitime et qu'on ne doit pas limiter le droit des intégristes à pratiquer leur religion comme ils l'entendent pourvu que cela reste dans les limites de la loi. Qu'on ne me dise pas que ce n'est pas important étant donné que le Québec a refusé de souscrire à cette constitution de 1982: c'est bien le cas, mais elle s'applique intégralement sur notre territoire.

La laïcité n'est pas un état d'esprit ni un choix de sentiment tolérant. C'est un régime juridique. Les lois canadiennes sont incompatibles avec la règle laïque. Ce que Justin Trudeau voulait probablement dire, c'est que le pays (y compris l'ancien Québec cléricliste) s'était largement sécularisé, ce qui est un concept sociologique (développé par Jean Baubérot) désignant l'évolution des mœurs. C'est en effet le cas, mais cela ne crée pas de régime laïque. D'où la nécessité de donner un cadre juridique laïque au Québec comme l'ont pensé plusieurs de nos premiers ministres récents. On pourrait même remonter à Sir Lomer Gouin, premier ministre de 1905 à 1920, créant des écoles techniques laïques ou au Mouvement laïque de langue française fondé en 1961 par Jacques Godbout et Jacques Mackay pour promouvoir l'école laïque, un état civil non confessionnel, etc. (cf. l'ouvrage collectif *L'école laïque*, Montréal: Éd. du jour, 1961 qui fit scandale).

Mais revenons au droit britannique pour comprendre la difficulté. Il prend origine dans la coutume et juge selon les précédents qui constituent un *habitus juridique* jugé raisonnable. Ici, on ne demande pas au droit d'être une mémoire sacrée ou identitaire. Dans une perspective pragmatique, il suffit que la nouvelle loi n'engendre ni trop de plaintes ni trop de discorde. Les lois sont bonnes si elles favorisent la prospérité des personnes. L'idéal sera dans le moins de

contraintes possible puisque la liberté est conçue comme native. Cela s'appelle la conception libérale du droit.

Dans la sphère publique, l'individu fera donc prévaloir sa conviction, sa croyance et ses valeurs personnelles. Dans ce cadre pragmatique britannique où les personnes naissent libres, l'école est le prolongement naturel de la famille. Le choix des vêtements, religions, programmes *ad hoc* (le cas de certaines écoles hassidiques de Montréal), etc. est un droit naturel. La sphère publique prolonge la sphère privée sans coupure ni examen critique imposé par l'école. On peut même légitimer le *deschooling* (l'école à la maison), ce qu'on pratique au Québec et qui est tout à fait cohérent avec le droit britannique.

Dans cette perspective, ce qui est le postulat fondamental, c'est le refus de scinder ma conviction personnelle et le bien commun. Par exemple, un médecin qui porte sa kippa à l'hôpital et à son bureau montre une adhésion religieuse forte qui interdit l'avortement. Il ne se demande pas si, *par ailleurs*, l'accès à l'IVG est ou non requis par le bien commun d'une société moderne, tout en demeurant formellement opposé à l'IVG pour lui-même. Ce « par ailleurs » qui déplace l'impératif, c'est le saut entre l'éthique et le politique, ce que le droit anglais ne fait pas. C'est ce que la ministre Simone Jacob-Veil a fait en 1974 dans la République française en raisonnant sur le bien commun pour faire voter la loi sur l'IVG. C'est pourquoi la langue anglaise n'a pas de mot pour rendre exactement « laïcité ». *Secularism* exprime une forme de sécularisation. Ici, le gouvernement accepte la présence plurielle du religieux : signes, ministres du culte, temples, écoles, etc.

Il pratique la neutralité, c'est-à-dire qu'il reconnaît les institutions religieuses et les maintient, protège et subventionne sans s'engager en faveur de l'une ou de l'autre. Il

n'est pas autorisé à juger du contenu, mais seulement de la conviction sincère du croyant, ce qui suffit pour l'octroi d'un accommodement raisonnable. C'est exactement ce que pratique la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec. C'est une gestion de la pluralité religieuse par addition des institutions sans qu'il y ait d'Église officielle autre que l'Église d'État au Royaume-Uni et... aucune Église officielle au Canada.

Dans une société de ce genre, on peut avoir recours à des absolus religieux non négociables dans l'arène politique, ce qui revient à refuser le débat. La liberté native appartient à chaque personne qui peut porter les signes religieux qu'elle veut (l'agentivité suppose à priori qu'elle le fait librement). Nul ne peut la persécuter. Il faut lui montrer de la tolérance. Nous sommes dans un régime de multiculturalisme. Pourquoi légiférer sur les signes religieux dans l'exercice d'une fonction d'autorité de l'État comme entend le faire le ministre Legault? C'est abusif. Les enfants sikhs ont le droit de porter un kirpan à l'école quoiqu'il soit interdit dans les avions et les tribunaux; on peut substituer un turban religieux au chapeau de l'uniforme de la GRC ou à la casquette de l'armée même si on y est entré par choix, etc.

Les catégories éthiques occupent toute la place de réflexion. C'est exactement le traitement du projet de loi 21 qu'a fait *The Montreal Gazette*. Dès le 1^{er} décembre 2007, dès les premières mentions d'une éventuelle loi sur la laïcité, l'éditorialiste Don Macpherson réagissait: « *Why can't we all just get along?* ». C'est le NOUS d'en bas, dans sa diversité concrète et infrapolitique. Il n'y a pas pour lui de sphère d'État. Il est surprenant de voir le parti Québec solidaire enfermé dans cette éthique infrapolitique avec les anglophones. Les Athéniens Dracon, Solon et Clisthène avaient compris l'obligation de devenir un citoyen libre pour constituer une cité.

Il y a plus que 25 siècles, ils ont cassé les allégeances privées aux dieux dans le champ politique pour que la démocratie soit une discussion laïque sur des choix négociables, ce qui est demeuré la définition de la démocratie jusqu'à nos jours.

On voit qu'il a été possible de faire ce tableau du droit anglais sans recourir aux catégories de citoyen ou d'État. La majorité des Québécois francophones n'adhèrent pas à ce libéralisme. On sait qu'ils sont favorables au projet de loi 21. Ils se voient comme des citoyens et font plus ou moins consciemment appel à l'esprit républicain. Pour eux, le droit n'est pas un arrangement commode pour permettre l'enrichissement tranquille des gens d'affaires.

Selon le droit romain qui sous-tend la tradition civiliste invoquée dans le premier considérant de la loi 21, la loi incarne un principe de justice autonome qui a accompagné la construction de la nation. Même plurielle, la nation est conçue comme un pôle de convergence: un sujet historique qui a la responsabilité d'un patrimoine et qui doit prendre des décisions représentant la volonté générale. C'est l'État qui en est la forme juridique et politique. Il n'y a pas d'action politique sans cette cohésion. C'est en quelque sorte le NOUS d'en haut dans son abstraction. D'où la nécessité d'une laïcité selon laquelle les églises et croyances religieuses ne sont ni reconnues ni financées par l'État. Comme on dit *colour-blind* pour embaucher à un emploi sans égard à la race, on peut dire *religion-blind* pour garantir une forme essentielle d'égalité entre les citoyens.

Si la laïcité fait abstraction de la religion du citoyen, ce dernier doit également faire abstraction de sa religion dans toute fonction d'autorité où il représente l'État et seulement pendant l'exercice de cette fonction. Selon le courrier des lecteurs de *The Montreal Gazette*, plusieurs anglophones ont

compris que selon la loi 21, les fonctionnaires désignés et les professeurs ne pourraient plus porter de signe religieux où que ce soit en public. C'est évidemment faux. L'espace étatique (où le citoyen donne ou reçoit des services) n'est pas l'espace civil où chacun porte ce qu'il veut, ou presque.

Or, dans la vision républicaine, on s'est fait une autre idée de la liberté. Elle n'est pas native de plein exercice, mais bien comme possibilité à mettre en œuvre. Il faut la construire. Et quelle institution principale opère cette mise à distance des valeurs de la famille pour les identifier et en faire un objet de choix possible parmi d'autres valeurs? C'est l'école laïque obligatoire qui inscrit l'enfant dans la mixité sociale où il verra diverses appartenances religieuses. C'est là qu'il s'initie aux savoirs appuyés sur une rationalité universelle. C'est là qu'il apprend la langue commune, l'histoire et les arts du passé et du présent. Les enseignants ne doivent pas faire voir d'appartenance religieuse exprimée par des signes. Autrement dit, dans ce processus, le citoyen s'approprie la culture commune tout en apprenant à la critiquer. Par exemple, l'idée de communauté n'a pas de valeur juridique dans ce cadre de citoyenneté.

Mais le Québec n'est justement pas une république. Il est encadré dans un autre pays comme un locataire chez un propriétaire. Il a même deux fois choisi de demeurer locataire. Alors pourquoi légiférer dans un sens hétérogène par rapport au droit britannique canadien? La loi 21 est très limitée et modérée. En particulier, elle ne parle pas de cesser le coûteux financement des écoles confessionnelles privées ni de récupérer les impôts sur les bâtiments et associations religieuses du Québec. Or, de son côté, le Canada dispose d'un arsenal de pouvoirs pour rompre en visière avec cette faible forme de laïcité devenue loi. En effet, nous avons vu qu'en amont, la constitution a sacralisé les droits indivi-

duels. En aval d'une telle loi, il y aurait les droits d'appel qui pourront remonter jusqu'à la Cour suprême. Il y a le droit de désaveu par lequel le lieutenant-gouverneur peut refuser de proclamer (donc de valider) une loi adoptée par le Parlement. Il y a la prépondérance législative du gouvernement fédéral. Il y a enfin les pratiques d'érosion lente par les futurs gouvernements comme les amendements forcés sur la loi 101 depuis son adoption.

Il n'existe qu'une solution pour installer un véritable régime de laïcité au Québec, c'est de prendre l'espace de l'indépendance. Mais jusqu'ici, on semble continuer à se draper dans la formule si réconfortante d'Yvon Deschamps: «Un Québec indépendant dans un Canada fort et uni!». □

La stratégie constitutionnelle albertaine

L'élection d'un nouveau gouvernement conservateur a exprimé la colère des Albertains. Leur frustration est dirigée contre tous ceux, au gouvernement fédéral, en Colombie-Britannique et au Québec en particulier, qui ne partagent pas leur vision d'un Canada pétrolier. Pour nombre d'entre eux, le réchauffement climatique est un gros morceau de *fake news* qui ne devrait surtout pas les priver du pactole qui se trouve sous leurs pieds. L'appétit du gain doit l'emporter, et au diable la nature. Ils empruntent cette vision suicidaire au gouvernement américain actuel dont ils sont proches idéologiquement.

Leur stratégie constitutionnelle est double. Le premier volet est judiciaire, l'autre est référendaire. Nous examinons ici leurs chances de succès.

Le volet judiciaire

Le partage des compétences en matière de protection de l'environnement est présentement chaudement disputé devant les tribunaux. Cette querelle a plusieurs dimensions. La première est fiscale. Le gouvernement Trudeau a imposé une taxe sur le carbone aux provinces qui ne l'ont pas fait elles-mêmes. L'ancien gouvernement NPD de l'Alberta avait

* Avocat à la retraite. Juriste en droit constitutionnel et autochtone

adopté une telle taxe tout comme le Québec. Comme le nouveau gouvernement de l'Alberta formé par Jason Kenney, un des principaux anciens ministres de Stephen Harper, a annoncé son intention de l'abolir, Ottawa s'apprête à intervenir. Mécontent, Kenney se joint à une contestation constitutionnelle de la taxe fédérale déjà lancée par des gouvernements conservateurs provinciaux, dont celui de Doug Ford en Ontario. Ils ont toutefois peu de chances de l'emporter, parce que la compétence fédérale sur la fiscalité est presque illimitée et que les tribunaux ne l'ont que très rarement circonscrite. La Cour d'appel de la Saskatchewan vient d'ailleurs de leur faire subir un premier revers, qui devrait normalement être confirmé par la Cour suprême. De façon plus réaliste, les provinces réfractaires attendent l'élection d'un gouvernement conservateur aux élections fédérales en octobre pour obtenir le retrait de cette taxe qu'ils détestent.

L'ancien gouvernement néo-démocrate de Rachel Notley s'était vivement opposé au gouvernement du même parti en Colombie-Britannique au sujet du transport interprovincial du pétrole, un domaine qui est clairement de compétence exclusive fédérale. Les deux provinces ont toutefois adopté des lois d'une constitutionnalité douteuse pour empêcher ce transport. La Colombie-Britannique l'a fait pour bloquer la construction d'un nouvel oléoduc fédéral sur son territoire en s'appuyant sur ses compétences sur la propriété publique et sur l'environnement. Cette loi est contestée devant les tribunaux pour le motif que la compétence sur l'environnement est partagée et qu'en cas de conflit entre des lois fédérales et provinciales, les tribunaux choisissent la primauté fédérale. De plus, la compétence provinciale sur la propriété des terres publiques est soumise à la compétence fédérale sur le transport interprovincial et au pouvoir fédéral d'expropriation des terres publiques provinciales pour des fins fédérales. Ce pouvoir a été exercé au grand déplaisir du

gouvernement Duplessis lors de la construction de la Voie maritime. La défaite prévisible de la Colombie-Britannique sur ce point clarifiera le fait que le Québec ne dispose d'aucun moyen constitutionnel pour s'opposer avec succès à une imposition éventuelle d'Énergie Est par un futur gouvernement canadien formé par Andrew Scheer.

Cette défaite probable ne suffit pas à l'Alberta. Le gouvernement Notley avait adopté une loi, qu'elle n'avait toutefois pas mise en vigueur, qui lui permettait de fermer le robinet du pétrole albertain au pied des Rocheuses afin de punir les consommateurs de la province voisine qui s'opposaient au passage de l'oléoduc. La première mesure du gouvernement Kenney après son entrée en fonction a été de mettre la loi en vigueur, mais il n'a pas encore décidé de passer aux actes. La loi est clairement une entrave inconstitutionnelle au commerce interprovincial et international qui est l'un des principaux objectifs de la Loi constitutionnelle de 1867. Dès l'entrée en vigueur, les avocats de la Colombie-Britannique se sont adressés à la cour supérieure de l'Alberta pour la bloquer. Une décision préliminaire est imminente, mais il serait étonnant que Kenney ait gain de cause. Il s'appuie sur le renforcement de la compétence provinciale sur la production énergétique dans la Loi constitutionnelle de 1982. Ce renforcement est, avec la clause dérogatoire, l'une des principales concessions de Pierre Elliott Trudeau pour amener les provinces de l'Ouest à trahir René Lévesque dans la nuit des longs couteaux. La nouvelle compétence provinciale n'a jamais été sérieusement mise à l'épreuve jusqu'ici. Il est peu probable qu'elle ait le dessus sur les bonnes vieilles compétences fédérales de 1867. L'Alberta risque donc de bientôt se rendre compte à un moment critique qu'elle s'est fait avoir en 1982, tout comme le Québec qui croyait disposer à ce moment d'un droit de veto que la Cour suprême a dit n'avoir jamais existé. La seule mesure de rétorsion valide que l'Al-

berta pourrait adopter à titre de propriétaire des ressources naturelles est de laisser son pétrole dans son sous-sol. C'est la seule qu'elle refuse d'envisager.

La colère des Albertains risque donc de s'aggraver à la suite des déboires judiciaires à venir. Et il n'est pas certain que l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement Scheer leur donnera entière satisfaction. C'est pourquoi Kenney, qui a beaucoup promis pour se faire élire et sera sous pression pour obtenir des résultats, envisage l'option nucléaire, sous la forme de la tenue d'un référendum sur la péréquation qui rouvrirait la Constitution canadienne et déclencherait l'obligation de négocier inventée par la Cour suprême dans le Renvoi sur la sécession du Québec en 1998.

Le volet référendaire

Kenney a annoncé dans une entrevue à Radio-Canada que ce référendum aurait lieu en octobre 2021 s'il n'atteint pas ses objectifs plus tôt d'une autre manière. Il est clair que parmi ses priorités se situe le projet Énergie Est et que son référendum vise le Québec dont l'opinion publique s'oppose vivement à ce projet même en l'absence de moyens constitutionnels. Plusieurs Albertains estiment que, puisque le Québec reçoit cette année 13 milliards \$ en péréquation dont une partie provient des contribuables de leur province, les Québécois devraient avoir l'amabilité de s'incliner devant l'État pétrolier canadien et de permettre le passage d'un nouvel oléoduc sur leur territoire afin de faciliter l'exportation de leur pétrole sur la côte de l'Atlantique. La question pour eux est de savoir si les Québécois sont de bons citoyens canadiens.

Ici, quelques précisions s'imposent. La péréquation est un programme fédéral qui existe depuis les années 1950 et qui a été inséré dans la Constitution en 1982. Son but est de permettre

à chaque province de fournir des services publics comparables à la moyenne canadienne. Le fédéral prélève des impôts dans les provinces dont la richesse est supérieure à cette moyenne et les redistribue sous forme de paiements aux gouvernements des provinces plus pauvres. En raison de la valeur du pétrole, l'Alberta est toujours considérée une province riche et ne reçoit jamais de péréquation malgré des périodes de ralentissement économique, alors que l'Ontario en a reçu exceptionnellement pendant quelques années récentes. Le Québec est toujours le principal bénéficiaire en chiffres absolus, mais d'autres en reçoivent davantage par habitant.

La formule de répartition est d'une complexité notoire. Ottawa l'établit dans une loi pour une période de cinq ans après avoir consulté les provinces. Le gouvernement de l'Alberta ni aucun autre gouvernement provincial ne versent aucun sou pour la péréquation. Il s'agit uniquement d'un impôt fédéral. Il en résulte que les Québécois paient plus de 20 % de la péréquation versée par le gouvernement fédéral à ceux du Québec et des autres provinces qui en reçoivent.

Kenney prétend que le peuple de l'Alberta est lésé même si son gouvernement ne l'est pas. Il affirme qu'il gagnera son référendum sur l'abolition de la péréquation à 80 % des voix. Selon un constitutionnaliste spécialiste de l'Ouest canadien, ce référendum sera suivi de résolutions d'appui dans les assemblées législatives conservatrices, ce qui signifie que la pression sur le gouvernement fédéral pour rouvrir la Constitution sera politiquement irrésistible et que pour la première fois l'obligation de négocier s'appliquera.

La Constitution ne sera pas rouverte à la demande du Québec parce que le Québec refuse de faire cette demande. Tous les gouvernements du Québec depuis 1995 ont préféré le statu quo constitutionnel à la réouverture de la Constitution

quoiqu'ils en aient dit. Ça tombait bien puisque le reste du Canada était du même avis jusqu'à l'élection albertaine de 2019. Tout le monde s'est conformé pendant un quart de siècle à la pensée de Pierre Elliott Trudeau, pour qui le statu quo devait durer mille ans. La défaite prévisible de son fils aîné, le gardien de cette œuvre qui se voulait impérissable, annonce la possibilité d'une rupture par le Canada anglais, en perte de mémoire historique, de l'ordre constitutionnel de 1982. Cette rupture aurait des conséquences imprévisibles.

L'obligation de négocier signifie que le Québec ne pourra pas légalement rester à l'écart. Il ne sera toutefois pas tenu d'accepter la position albertaine ni que la discussion se limite à la péréquation. Une fois que la Constitution est rouverte, elle l'est pour tout le monde. Les autres gouvernements et les Premières Nations auront tous leurs priorités et ils ne se gêneront pas pour tenter de les faire valoir. S'il se contente de dire non, le Québec risque à nouveau de se faire imposer une réforme constitutionnelle. L'obligation de négocier n'est pas une obligation de résultat ni une obligation d'arriver à une entente. Mais ce sera à la fois une obligation et une occasion pour le Québec d'apporter à la table ses propres priorités qui font consensus dans la société québécoise, en échange d'une entente possible qui modifierait les termes de la péréquation.

Le gouvernement du Québec pourra difficilement se présenter à la table sans un mandat de l'Assemblée nationale qui comporterait l'appui d'au moins un autre parti, afin que l'appui total représente une majorité d'électeurs comme c'est le cas aujourd'hui pour le projet de loi sur la laïcité. Il est fort possible que les élections québécoises de 2022 portent sur cette question. Par la suite, une commission parlementaire, ou élargie sur le modèle de Bélanger-Campeau, pourrait avoir à faire ses recommandations.

S'il est réélu, le gouvernement Legault ne pourra pas échapper à la sempiternelle question canadienne: *What does Québec want?* Et si la négociation échoue, quelle sera la réaction du peuple québécois? Quand l'Accord du lac Meech a échoué en 1990, il est descendu dans la rue, la souveraineté est montée à 60% et en 1995 nous sommes venus à un cheveu de l'indépendance. Le Canada aura-t-il le discernement d'apprendre de ses erreurs et le gouvernement du Québec élu en 2022 sera-t-il à la hauteur de tels événements?

À moins de s'éviter tous ces problèmes en baissant la tête et en acceptant Énergie Est et le gazoduc du Saguenay...

Au moment d'écrire ces lignes, Jason Kenney demande au prochain gouvernement fédéral élu en octobre prochain, quel qu'il soit, d'imposer au Québec un corridor pancanadien pour le transport des énergies fossiles, car, dit-il, une province ne peut mettre un veto à ce projet qui est de l'intérêt national canadien. Il a fait cette déclaration au milieu de la conférence annuelle des premiers ministres provinciaux. Le temps des échanges de politesse est déjà terminé. La diplomatie du gouvernement Legault a clairement échoué. Voici venu le temps des moyens de pression sur le Québec, le temps où l'industrie pétrolière et gazière canadienne jouera dur par hommes politiques fédéraux et provinciaux interposés.

La réalité incontournable est que la défense de notre planète nous ramène à la question nationale. Cette question se présentera à nous à partir de 2020 sous la forme suivante: voulons-nous faire partie d'un État dont l'économie axée sur l'énergie fossile sera, selon plusieurs économistes, l'une de celles qui auront le plus à perdre de la lutte nécessaire et inévitable contre le changement climatique, qui sera bientôt une priorité mondiale pour le reste de notre existence? Ou

nierons-nous le potentiel de notre propre économie axée sur les formes d'énergie renouvelable, qui pourrait être à l'avant-garde planétaire du vingt-et-unième siècle? Serons-nous du côté d'un Canada rétrograde qui tentera désespérément, avec nos impôts, de sauver sa mise et de continuer à empoisonner ce monde et celui de nos enfants?

Le Canada est en train de rendre incompatibles dans un même État ces deux visions de notre avenir collectif.

Le 11 juillet 2019

Jacques C. Martin*

L'Accord de libre-échange
Canada–États-Unis–Mexique
(ACEUM)

Le Canada a-t-il vraiment sauvé les meubles... ou le Québec a-t-il été floué? (2)

La première partie de cet article a été publiée dans le numéro de juin 2019.

L'industrie aérospatiale

Durant la négociation entre les deux pays, les É.-U. ont imposé unilatéralement un droit de douane de plus de 220 % sur l'avion de la C Series de Bombardier, sous la pression de Boeing et, auxquels on a menacé d'ajouter des droits antidumping de presque 80 %¹. Boeing prétendait que Bombardier recevait des subventions des gouvernements du Québec et du Canada et que ces aides étaient illégales en vertu des lois régissant le commerce international, tant celles de l'OMC que celles de l'ALENA.

En fait, le duopole Boeing-Airbus tentait, par tous les moyens, d'empêcher Bombardier d'entrer sur le marché des avions commerciaux moyen courrier (entre 100 et 150 sièges). Par

1 François Pouliot, « Où en est Bombardier ? », *Les Affaires*, 7 octobre 2017 et Philippe Orfali, Agence QMI, « Bombardier devra payer près 300 % en droits compensatoires », www.tvanouvelles.ca, le 6 octobre 2017

* L. Sc.Com – (HEC-1965), Associé-fondateur de Major & Martin Inc, conseillers en développement industriel, puis professeur agrégé à l'École Polytechnique, et associé-fondateur du Groupe Productivité Plus, conseillers en administration et en génie industriel.

ces procédures légales Boeing faisait obstacle aux clients potentiels de Bombardier de commander des avions commerciaux (CSeries). Sous la pression des médias ontariens, le fédéral hésitait à investir dans Bombardier. En effet, les journaux (le *Globe & Mail* et ceux du ROC) étaient déchaînés contre Bombardier, qui recevait, selon eux, des aides gouvernementales récurrentes. La fabrication de l'avion CSeries était surtout concentrée au Québec, ne l'oublions pas!

Bombardier a reçu des aides gouvernementales pour la R & D, ce qui est accepté par tous les accords internationaux. Pour ce qui est des subventions gouvernementales, les deux principaux concurrents de Bombardier, soit Boeing et Airbus, en ont reçu chacun plusieurs milliards de dollars au cours des années pour le développement de leurs appareils, soit en R & D, soit en subventions reliées à leur implication dans le secteur de la défense.

Pour l'aider à prendre une décision sur l'investissement qu'il devrait effectuer dans la CSeries, Ottawa a demandé à des consultants locaux, dont Deloitte inc. et à des consultants externes de lui faire des recommandations. Les représentants sénior du gouvernement fédéral n'ont pas voulu divulguer le nom, ou les noms, du ou des consultants externes choisis. Cependant, des sources fiables ont révélé qu'il s'agirait de consultants travaillant pour une banque d'investissement de Wall Street, en l'occurrence Morgan Stanley²! Faut-il que le gouvernement fédéral soit assez naïf et colonisé pour demander à des consultants américains de le conseiller dans la décision d'investir ou non dans la CSeries alors que Bombardier est en concurrence frontale

2 Robert Fife et Nicolas Van Praet, «Ottawa and Montreal – Ottawa taps U.S. firm to evaluate Bombardier aid package», *The Globe & Mail*, 16 mars 2016 et révisé le 17 mars 2016.

avec Boeing? Peut-on croire un seul instant à la bonne foi des employés de la banque d'investissement dans cette décision et de celle du gouvernement du Canada?

Il n'est donc pas surprenant qu'Ottawa ait finalement décidé de ne pas injecter un milliard de dollars (en capital-actions) dans la CSeries, mais plutôt consentir un prêt symbolique de 372,5 millions, pour la R et D, remboursable sur quatre ans, dont les deux tiers iront à financer l'avion d'affaires Global 7000 de Bombardier, construit par hasard en Ontario, et le tiers à la CSeries fabriqué au Québec³. Or, au Canada, comme au Québec, les dépenses en R et D sont subventionnées automatiquement par des programmes normés (ou standards)... par conséquent Bombardier n'a pas reçu d'aide spéciale d'Ottawa, ni de subventions pour sortir d'une situation financière précaire, mais elle a dû consentir à céder le contrôle de la CSeries à Airbus, en désespoir de cause.

Il est aberrant de constater que l'industrie automobile en Ontario (mais contrôlée par des capitaux américains) ait été traitée différemment par Ottawa en 2009 lorsqu'elle était au bord de la faillite. Elle avait alors reçu plus de 13 milliards de dollars d'aide du gouvernement canadien et ontarien. Chercher l'erreur... Ottawa aide des entreprises américaines de l'auto établies en Ontario et refuse d'aider une entreprise québécoise, soit Bombardier, de surcroît 100% sous contrôle canadien et établie par malheur au Québec!

C'est la seconde fois en près de 70 ans que le gouvernement canadien refuse de soutenir son industrie aéronautique. La première fois fut sous le premier ministre conservateur John Diefenbaker en 1959 lorsque le lobby de l'industrie aéro-

3 Gérard Bérubé, «L'aide d'Ottawa à Bombardier un prêt de 372,5 millions», *Le Devoir*, Le 8 février 2017

nautique américain a convaincu le gouvernement d'Ottawa que l'avion supersonique CF-105 AVRO-ARROW était déjà dépassé puisque l'avenir appartenait désormais aux fusées et non plus à l'aviation. Or, l'Arrow était techniquement bien supérieur aux chasseurs bombardiers américains, car il pouvait voler à 2450 km/h (soit à Mach-2) à 15 240 mètres (50 000 pieds) d'altitude et cela dès 1959⁴. À titre de comparaison l'avion supersonique Concorde volait aussi à Mach-2, mais il est entré en service beaucoup plus tard.

L'industrie aéronautique canadienne a été décimée pendant plusieurs décennies à la suite de l'abandon de l'Arrow, Les scientifiques et ingénieurs qui y travaillaient durent s'expatrier aux États-Unis dans l'industrie aérospatiale (NASA) et contribuer à développer les premières fusées américaines.

Plusieurs entreprises montréalaises et torontoises de haute technologie, telles Marconi et autres, perdirent des contrats majeurs avec l'entreprise A.V.Roe localisée à Toronto et furent amenées à congédier de nombreux employés alors que d'autres entreprises furent forcées de fermer leur porte. Au total, la fin du projet aurait causé la perte de plus de 30 000 emplois⁵.

Comment peut-on qualifier un pays qui agit de la sorte en abandonnant son industrie de pointe par deux fois en 70 ans, pour se concentrer dans l'exploitation et l'exporta-

4 Sophie-André Blondin, «L'Avro CF-105 Arrow, un avion d'exception abandonné par le Canada», Ici Radio-Canada, *Les années lumières*, 16 avril 2017; Jacques Beauchamp, «L'Avro Arrow, un avion supersonique délaissé par le Canada», Ici Radio-Canada, *Les Années lumières*, 14 novembre 2017; conversations avec A. K. Hugessen, ing, professeur à l'École Polytechnique et ancien directeur du Conseil national de recherche du Canada (CNRC) à Montréal et collègue de l'auteur de cet article.

5 *Ibid.*

tion de ses richesses naturelles, de façon brute (sans transformation) comme vient de le faire le Canada avec le pipeline de Kinder Morgan ou encore les subventions versées à l'industrie américaine de l'auto en Ontario et refuse d'aider son industrie aéronautique laquelle est 100% aux mains de Québécois? Il n'y a qu'un seul qualificatif pour décrire l'attitude du gouvernement canadien envers son industrie aérospatiale et c'est celle de se comporter comme un pays colonisé qui n'a jamais défini quel était son intérêt national.

Les menaces américaines de poursuivre en justice Bombardier et d'appliquer un droit de douane de 230% sur les avions de la CSeries exportés aux États-Unis constituaient un assaut frontal contre l'économie du Québec et rendaient la CSeries non compétitive sur le marché américain⁶. L'entreprise Bombardier s'est vue forcée de céder 50,1% de ses parts dans la CSeries à Airbus, pour la somme d'un dollar. Airbus recueille ainsi un cadeau de plusieurs milliards de dollars (environ 5 milliards de \$) en propriété intellectuelle (brevets, licences, marque de commerce, R & D, etc.) pour une somme d'un dollar. Si le gouvernement du Canada avait accepté d'investir un milliard de dollars (US) en capital-actions, dans la CSeries, tel que demandé par Bombardier et appuyé par le gouvernement du Québec, il est alors certain que ses deux principaux concurrents (Boeing et Airbus) auraient su que s'ils voulaient éliminer Bombardier ils devraient alors affronter du même coup les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que la Caisse de dépôt et placements du Québec. Devant cette alternative, l'un des deux belligérants aurait sans doute trouvé plus logique de s'associer avec

6 Ross Marowits, «Bombardier rejects Boeing claim, C series was dumped into the U.S.», *GlobeinvestorGold*, 28 avril 2017 et Nicolas Van Praet, «Boeing's complaint against Bombardier an assault on Quebec's economy minister says», *GlobeinvestorGold*, 10 septembre, 2017

Bombardier, en prenant une participation minoritaire au capital-actions, ce qui aurait permis à Bombardier de conserver le contrôle de la CSeries. Cette manœuvre aurait permis à Bombardier de négocier en position de force avec l'un des deux «prédateurs». Comment le gouvernement fédéral, qui se veut supérieur aux minables provinces canadiennes, peut-il prendre des décisions aussi pitoyables!

Rappelons que, tel que déjà dit plus haut, le gouvernement du Canada a refusé d'injecter des fonds dans la CSeries en prétextant que Boeing évoquerait l'injection d'une subvention ou aide de l'État illégale en vertu de l'OMC et du tribunal de l'ALENA⁷ ; c'est du moins ce que prétendait le *Globe & Mail* de Toronto. Les journaux financiers de Toronto relaient que Boeing menacerait de demander l'aide du ministère du Commerce des É.-U. ainsi que de la Commission internationale du commerce des É.-U. pour investiguer sur les subventions reçues par Bombardier ainsi que sur le dumping (prix de ses avions vendus, selon Boeing, en bas du prix coûtant), qu'il pratiquerait en ayant vendu ses avions de la CSeries à escompte à la compagnie Delta.

Ces attaques de la part de Boeing et d'Airbus contre l'aide gouvernementale accordée à Bombardier sont tout à fait paradoxales. En effet, tous les pays du monde subventionnent massivement leur industrie aéronautique. Ils ont tous des programmes gouvernementaux pour supporter leur industrie de la défense. Ces programmes accordent généralement une subvention pouvant atteindre 50% sur l'achat de machinerie et d'équipement (robots, machines à commandes numériques, etc.) utilisés à fabriquer des biens et services pour l'industrie de la défense et l'autre 50% est financé par des prêts à taux d'intérêt réduits.

7 Konrad Yakabuski, «Bombardier aid: More corporate welfare or a slap in the face to Quebec?», *GlobeinvestorGold*, le 8 février 2017.

De plus, les avionneries Airbus et Boeing reçoivent des crédits d'impôt pour défrayer une partie de la R et D nécessaire au développement de nouvelles générations d'aéronefs ainsi qu'au développement des produits composites (ex. : moteurs, cabines, etc. Les industries aéronautiques américaine et européenne reçoivent de telles aides comme le démontrent les litiges récurrents entre d'une part Boeing et d'autre part Airbus. Le conflit juridique permanent entre Airbus et Boeing s'est muté au fil du temps en comédie commerciale permanente. En effet, selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC), chacun des deux avionneurs interprète à son avantage les avis qu'elle émet en prétendant que l'adversaire reçoit des aides illégales. Cette tragi-comédie se prolonge depuis plus de 35 ans entre les deux entreprises géantes⁸. Chacun des deux belligérants paie l'amende requise à l'OMC ou autres, et cela à tour rôle, et réclame à l'autre avionneur le paiement d'une amende équivalente. À la fin du parcours, les amendes s'annulent généralement, mais d'autres poursuites sont entamées immédiatement pour faire durer le suspense. C'est effectivement une comédie loufoque qui se poursuit sans cesse.

De surcroît, les entreprises américaines agissant comme fournisseurs de l'industrie de la défense obtiennent très souvent des contrats de remboursement des coûts (COST PLUS). Dans ces cas, le gouvernement consent à signer un contrat avec un fournisseur d'équipement (lequel développe un nouveau produit ou équipement) non pas à prix prédéterminé, mais bien au prix coûtant, plus une marge de bénéfice donnée, en accord avec le commanditaire ou bailleur de fonds, en l'occurrence le ministère de la Défense.

8 Olivier James, « Cette guerre juridique entre Airbus et Boeing qui n'en finit pas », *L'Usine nouvelle*, 16 mai 2018 et « Airbus-Boeing : 35 ans de guerre effrénée », *Capital*, 12 juin 2015.

En fait, l'industrie américaine gravitant autour du secteur militaire est probablement l'une des plus subventionnées au monde (à l'exception des pays communistes), car les É.-U. ont un budget de la défense nationale gigantesque, de l'ordre de 640 billions de dollars⁹ (un billion équivaut à mille milliards selon la définition nord-américaine). En 2015, le budget militaire des États-Unis égalait ceux de tous les pays développés de la planète réunis. La situation évolue à vitesse grand V, car la Chine accroît son budget de la défense dans des proportions telles qu'il pourrait égaler celui des É.-U. D'ici quelques années.

Le produit intérieur brut (PIB) des États-Unis se chiffrait à 20 103 billions de dollars en 2018. Par conséquent, le budget militaire correspond à 3,2 % du PIB des États-Unis¹⁰ (18 b) et il a un impact majeur sur l'économie américaine et sur les entreprises liées au secteur de la défense, telle Boeing, bénéficiant au premier titre des retombées colossales du budget militaire.

Au 31 décembre 2017, les états financiers de Boeing révélaient que les revenus provenant du secteur militaire ou de la défense (secteur aérospatial et sécurité inclus) généraient la somme de 21 057 millions de dollars alors que ceux issus du secteur des avions commerciaux correspondaient à 56 729 millions de dollars. Par conséquent, Boeing accumulait, en 2017, environ 22,5 % de ses revenus totaux de sources militaires¹¹. Comme

9 Deidre McPhillips, «U.S.a Global Leader in military Spending, US News», 11 novembre 2016 et Budget américain de la défense en 2018, Google, «What is the US military budget», in 2018

10 «Forecast of the U.S.Gross Domestic Product (GDP) for fiscal years 2016 to 2028 (in billions U.S. Dollars)», *The Statistics Portal, Statista Accounts*, 2019.

11 «Boeing Compagny—Boeing report record 2017 Results and Provides 2018 Guidance», <http://investors.boeing.com/investors/investor-news/press-release-d... Reports-Record-2017>

nous l'avons vu précédemment, une partie importante de l'équipement de production utilisé par Boeing à des fins civiles a été subventionnée par ses activités dans le secteur militaire ou de la défense, car très souvent, une bonne partie de la machinerie et équipement servent à fabriquer tant des produits utilisés à des fins militaires ou civiles.

L'industrie aéronautique québécoise vient en quelque sorte d'être éliminée en grande partie (il ne reste plus que les avions d'affaires). Ce qui est une catastrophe tant pour le Québec que pour le Canada. D'ici peu, le cœur de cette entreprise, tout au moins le secteur des avions commerciaux incarné par la CSeries, mais pas seulement par celle-ci (sa R et D, son véritable siège social, etc.), risque fort d'être relocalisé en Europe même quand Airbus prétend le contraire.

En 2017, l'industrie aérospatiale québécoise comptait 40700 employés bien rémunérés répartis dans 193 entreprises, pour des ventes annuelles de 14,4 milliards de dollars, ce qui constitue environ 50 % de l'activité de l'industrie aérospatiale canadienne. Le secteur aérospatial occupe une place centrale dans l'économie québécoise en constituant l'un des principaux moteurs de croissance et de création de richesse pour l'ensemble du Québec. Cette industrie se classe au 6^e rang mondial pour son effectif, derrière les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Espagne. Environ 80 % de la production québécoise est exportée¹².

Avant de reconstruire une industrie aéronautique comme celle qui gravite autour de Bombardier, il pourrait s'écouler plusieurs décennies ou même plus. N'oublions pas que l'industrie aéronautique constituait jusqu'en 2018 la première en importance sur le plan de la R et D, tant au Canada qu'au

12 Ministère Économie et Innovation Québec, Secteur Aérospatial, 2018

Québec, car elle constituait 70 % de la recherche et développement effectuée au Canada, tous secteurs confondus¹³.

L'industrie de l'auto

Le gouvernement libéral du Canada n'a jamais hésité longtemps avant d'injecter plus de 13 milliards de dollars en 2008-09 dans l'industrie américaine de l'auto située en Ontario. Ce même gouvernement vient de radier, en octobre 2018, un prêt de 2,6 milliards (capital et intérêts) de dollars consenti à Chrysler, il y a dix ans, soit en 2009¹⁴. De plus, en 2018, le gouvernement fédéral a effacé un prêt de un milliard de dollars octroyé en 2008-09, à General Motors, en Ontario.

L'industrie du pétrole

Le gouvernement canadien a investi, en 2018, un montant de 4,5 milliards de dollars dans un vieux pipeline (Kinder Morgan) appartenant à des intérêts texans. Ottawa vient tout juste d'allouer une somme supplémentaire de 1,6 milliard de dollars en aide (prêts, etc.) à l'industrie pétrolière de l'Ouest canadien. Au total, le gouvernement canadien a octroyé ($4,5 + 1,6 = 6,1$) une somme de 6,1 milliards de dollars dans l'industrie pétrolière de l'Ouest canadien contre zéro dollar pour venir en aide à Bombardier, une entreprise de pointe alors en grande difficulté.

Le Canada a-t-il sauvé les meubles avec l'ACEUM ?

Nos journalistes (ex. : Michel C. Auger, et plusieurs autres) de Radio-Canada et même ceux de TVA ou du *Devoir* (notamment Konrad Yakabuski) ne cessent pourtant d'affirmer que l'accord Canada-É.-U. sur le libre-échange n'est pas si mal

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Gérald Fillion, Pourquoi le prêt à Chrysler est-il effacé ? Radio-Canada, Le 22 octobre 2018

après tout... Le Canada a-t-il vraiment sauvé les meubles ou s'est-il fait avoir? Peut-on parler de *fake news* comme dirait notre omniprésent voisin américain ou est-ce de la pure propagande fédéraliste diffusée par nos médias? Poser la question c'est y répondre. Si le Canada est heureux de l'ACEUM, le Québec devrait plutôt être atterré, car il a perdu une grande partie de son industrie aérospatiale, s'est fait avoir de façon récurrente dans l'industrie laitière et celle du bois œuvré, et s'est vu imposer des droits de douane complètement injustifiés dans l'industrie de l'aluminium et de l'acier.

Conclusion

Comme on peut le constater, le Québec a intérêt à négocier lui-même ses propres traités internationaux, et au plus vite, en devenant un pays indépendant, car depuis la très mince victoire fédérale au référendum de 1995, il semble évident que le Québec ne compte plus du tout dans les plans du gouvernement du Canada, quels que soient les partis au pouvoir: PLC ou le PCC.

La lettre financière, *The Investment Reporter*¹⁵ (21) signale d'ailleurs les reculs importants pour le Canada résultant de la signature du nouvel accord de libre-échange: ACEUM. C'est très clair que le Canada s'est fait avoir. D'ailleurs Donald Trump avait qualifié le dernier accord de libre-échange (ALENA) de pire accord jamais signé par les É.-U. On peut affirmer, sans aucun doute, que l'ACEUM est le pire accord de libre-échange jamais signé par le Canada et que le Québec en est le dindon de la farce.

En effet, a-t-on jamais vu un accord de libre-échange signé entre deux pays laissant des secteurs entiers de l'économie exclus, comme vient de le faire le Canada? Les droits de

¹⁵ *The Investment Reporter*, «The new trade deal contains drawbacks too», 19 octobre, 2018.

douane sur l'acier, l'aluminium, le bois d'œuvre demeurent en vigueur actuellement même après la signature de l'accord. De plus, la restriction pour le Canada de faire affaires avec des pays à économie planifiée ou n'opérant pas selon les lois du marché, telles la Chine, la Russie, etc., a été incluse dans le nouvel accord, sans que le Canada s'en offusque et sans que le Québec ne puisse rien faire.

Tout cela fait en sorte que le Canada n'est plus un pays libre et indépendant, mais un satellite (ou une colonie) des États-Unis. Il valait mieux ne pas signer cet accord... Et attendre que Donald Trump se fasse battre aux élections de mi-mandat, mais le Canada a signé quand même sous la pression de l'industrie automobile ontarienne.

D'ailleurs, Doug Ford s'est rendu lui-même rencontrer les négociateurs canadiens à Washington pour faire pression sur eux afin de signer l'accord de libre-échange, le plus tôt possible, pour ne pas pénaliser l'industrie de l'auto ontarienne. Quand a-t-on vu le premier ministre du Québec (Philippe Couillard) se rendre à Ottawa et à Washington pour faire pression sur les négociateurs canadiens afin que les États-Unis retirent les droits de douane de 230% et les droits antidumping d'environ 80% imposés par les États-Unis sur les avions de la CSeries de Bombardier ou ceux de 10% sur l'aluminium, etc. On voit que les intérêts du Canada se résument à ceux de l'Ontario, et que le gouvernement libéral du Québec et celui du Canada ne se formalisaient pas de voir leur industrie clé (l'aéronautique) se faire éliminer par le géant américain Boeing, sans réagir avec fermeté. Cela n'est pas surprenant de la part du Canada d'agir sans se préoccuper des intérêts du Québec, mais c'est alarmant de constater que le gouvernement du Québec n'a pas réagi aux assauts américains en laissant son sort entre les mains des négociateurs canadiens à Washington.

Leçons à tirer pour le Québec de la négociation de l'ACEUM

Premièrement :

On peut affirmer que dans l'histoire d'un pays il y a des compromis qu'on ne doit pas faire... Notamment, un pays ne doit jamais aliéner sa souveraineté à un autre comme le Canada vient de le faire en autorisant les É.-U. à décider avec qui il peut transiger, soit les pays n'ayant pas d'économie planifiée, ce qui exclut évidemment la Chine, etc.

Et pour le Québec, confier à un autre pays, soit le Canada, de négocier à sa place un traité de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, sans que les négociateurs du Québec soient à la table de négociation, cela constitue un compromis que le Québec ne doit plus faire. Le gouvernement du Québec avait bien délégué, auprès des négociateurs canadiens à Washington, des conseillers économiques, mais ceux-ci n'avaient aucun pouvoir décisionnel, seulement un rôle consultatif, aussi bien dire aucun pouvoir !

Espérons que les Québécois auront une démonstration claire de l'avantage pour une nation comme le Québec de négocier directement, sans intermédiaire, le prochain traité de libre-échange ou tout autre traité international avec des pays tiers de façon à protéger ses intérêts nationaux les plus vitaux. Pour ce faire, le Québec doit devenir un pays indépendant.

Deuxièmement :

Lorsque nous négocions avec un pays (ou partenaire) dont la dimension évaluée en termes de PIB global est onze fois plus grande que la nôtre, comme c'est le cas des É.-U. par rapport au Canada, il faut se rappeler que nous négocions

alors en position de faiblesse. Dans cette hypothèse, il vaut mieux s'abstenir d'entreprendre une telle négociation globale et plutôt choisir certains secteurs où nous disposons d'un réel avantage compétitif pour négocier.

Troisièmement :

Il faut absolument établir un plan de contingence, pour déterminer quoi faire si la négociation tourne mal ou si le partenaire est de mauvaise foi. Il ne faut pas attendre plusieurs semaines avant de réagir à l'imposition de taxes ou de droits compensateurs sur nos produits, comme cela est survenu lors de la négociation de l'ACEUM.

Quatrièmement :

Prévoir des réponses ou communiqués de presse pour contrecarrer les fausses affirmations (fausses nouvelles) véhiculées par la partie adverse. À titre d'exemple, le Canada n'a pas rectifié les fausses déclarations des É.-U. lorsque ceux-ci prétendaient que l'État canadien subventionnait l'industrie laitière ou celle du bois d'œuvre, l'industrie aérospatiale, etc.

Cinquièmement :

Lorsque nos exportations globales vers un pays donné dépassent 15 à 20 % de la valeur totale des exportations du Québec, il vaut mieux ne pas dépasser ce seuil, si l'on veut négocier en position de force. Lorsque nos exportations globales vers un pays spécifique (ex. : les É.-U.) atteignent 70 ou 75 % de la valeur totale de nos exportations (comme c'est le cas actuellement avec les É.-U.), nous atteignons un seuil très élevé de vulnérabilité, sinon d'imprudence ou même d'inconscience.

Sixièmement :

Lorsque 20 à 25% de la valeur de nos exportations dans un secteur d'activité économique (ex: le bois d'œuvre ou l'aluminium, etc.) est dirigé vers un seul pays, il vaut mieux allouer le reste de nos exportations vers d'autres pays, pour ne pas être en situation de vulnérabilité.

Septièmement :

Lorsqu'une entreprise québécoise exporte plus de 10% de la valeur totale de sa production (ou de ses ventes) vers un client précis, il vaudrait mieux qu'elle dirige l'excédent de ses exportations (ou de ses ventes) vers d'autres clients pour éviter de négocier en position de faiblesse et aussi pour éviter de se placer en position de vulnérabilité en cas de perte de ce client.

Huitièmement :

Il vaut mieux pour un pays de la taille du Québec négocier des ententes bilatérales de libre-échange plutôt que multilatérales, comme on vient de le faire avec l'ACEUM (ainsi qu'avec l'UE et le Partenariat transpacifique), si nous ne voulons pas négocier en position de faiblesse avec un partenaire aux dimensions colossales (évalué en termes de PIB global) comme nous venons de le faire lors des dernières négociations internationales à Washington. □

1919

Scandale à Trois-Rivières

Il y a cent ans, en 1919, Son Honneur Joseph-Alfred Désy, juge de la Cour supérieure, entreprend une enquête «royale» sur le conseil municipal de Trois-Rivières, présidé par le député-maire Joseph-Adolphe Tessier. Largement médiatisé, son rapport d'enquête ouvrira une première brèche dans la forteresse libérale de Trois-Rivières, ce qui profitera à l'étoile montante des conservateurs, l'avocat Maurice Duplessis.

Natif de Saint-Barthélemy, jeune avocat, Désy arrive à Trois-Rivières au début du siècle avec un intérêt certain pour la politique. Sportif, élégant, militant nationaliste et partisan d'Henri Bourassa, il est orateur vedette à l'assemblée monstre des conservateurs, à Grand-Mère, en 1910. Peu après, il devient procureur de la Ville de Trois-Rivières, mais pas pour longtemps.

En 1913, l'organisation libérale de Trois-Rivières décide de prendre d'assaut l'hôtel de ville, un lieu de pouvoir qui lui échappe. L'organisation libérale en question, c'est d'abord le grand patron Jacques Bureau, député fédéral depuis 1900, proche de Wilfrid Laurier. Dans sa jeunesse, Bureau a appris l'art de la politique aux États-Unis et, de retour à Trois-Rivières, il va appliquer systématiquement le *spoils*

* Historien et communicateur

system à l'américaine, qui consiste à «placer son monde» dans toutes les structures du pouvoir. Bureau peut compter sur un disciple dévoué, l'avocat Joseph-Adolphe Tessier, fils de cultivateur de Sainte-Anne-de-la-Pérade, commandant de régiment, personnage énergique et ambitieux. S'appuyant sur la machine électorale de Bureau, Tessier deviendra député provincial en 1904 et maire de Trois-Rivières en 1913.

Au nom du *spoil system*, la purge commence à l'hôtel de ville et l'un des premiers congédiements sera celui de Joseph-Alfred Désy, procureur de la Ville. Celui-ci tente de prendre sa revanche l'année suivante. En effet, en 1914, le député-maire Tessier est nommé ministre de la Voirie dans le cabinet de Lomer Gouin et la loi l'oblige à retourner en élection. Il trouvera sur son chemin l'ancien procureur de la Ville, qui se porte candidat conservateur. Désy fera une chaude lutte, mais devra s'incliner devant une organisation bien rodée et bien financée.

Les choses auraient pu en rester là. Mais l'histoire rebondit en 1916. Déjà bâtonnier de la province, Joseph-Alfred Désy accède à la magistrature, grâce à ses contacts avec le gouvernement conservateur de Robert Laird Borden. Il sera juge de la Cour supérieure pour le district de Trois-Rivières, alors que la petite ville se trouve secouée par une série de scandales qui impliquent les membres du conseil municipal, tous identifiés à l'organisation libérale. En 1919, Désy acceptera une demande d'enquête sur l'administration du maire Tessier, donc sur ses anciens adversaires. Ça promet!

Pendant presque toute l'année 1920, patiemment, méthodiquement, Désy enquête sur onze affaires différentes. Pièce par pièce, il va démonter toute la machine rouge de Trois-Rivières: Bureau et Tessier seront compromis, bien sûr, mais aussi les échevins Ryan et Bettez, deux piliers de l'orga-

nisation. Robert Ryan, c'est l'homme d'affaires bilingue, proche des grosses compagnies, qui contrôle les finances de l'organisation. Arthur Bettez, c'est l'homme des ouvriers, proche des syndicats, un champion quand il s'agit de « faire sortir le vote ». On le surnomme « le buvetier du Conseil » parce qu'il a fait fortune dans le commerce de l'alcool.

Vers la fin de l'enquête, en octobre 1920, apparaît à Trois-Rivières un nouveau journal, *Le Nouvelliste*. C'est une publication à l'américaine, avide de faits divers et de nouvelles à sensations. Le journal va suivre de près cette enquête qui passionne l'opinion publique de la Mauricie et d'ailleurs au Québec. On va apprendre des choses très intéressantes.

Par exemple, cette « affaire des débentures ». Le juge veut faire la lumière sur une importante émission d'obligations municipales, qui s'est faite de façon douteuse, en 1918. Ryan et Tessier seront les premiers appelés à comparaître. Mais celui qui peut le mieux éclairer la cour est nul autre que le grand patron de l'organisation libérale, le député fédéral Jacques Bureau. Celui-ci trouve très contrariant de se présenter devant le juge. Il s'exclame: « C'est à regret que je suis ici. Je considère que dans toutes les élections, il y a des choses qui se passent qui concernent l'organisation, lesquelles ne sont pas bien publiques et ne doivent pas être divulguées ».

On apprendra donc que la compagnie retenue pour cette émission d'obligations est la même qui avait fait un prêt à l'organisation libérale de Trois-Rivières, en 1914, pour battre le candidat Désy. Il s'agit de la « Provincial Securities », dont le président est le conseiller législatif Adélarde Turgeon, ancien ministre libéral, un proche de Jacques Bureau. Le juge Désy en apprend donc à propos de sa propre défaite.

Autre affaire percutante: l'acquisition par la ville d'une «bâtisse industrielle», destinée à recevoir des entreprises en démarrage, sur la rue Saint-Roch (futur Édifice Lampron). Le promoteur Robert Ryan a fait construire l'édifice. Le président du commissariat industriel, Robert Ryan, recommande à la Ville de l'acheter. L'échevin Robert Ryan, président du comité des finances de la Ville, conclut la transaction. Affaire rondement menée, puisque Ryan négociait avec lui-même.

Le juge Désy va compléter et déposer son rapport d'enquête en janvier 1921. *Le Nouvelliste* va en publier de larges extraits. Le propriétaire du journal, Joseph-Hermann Fortier, est trop heureux d'attirer l'attention de ses lecteurs sur une histoire aussi sensationnelle. Bien sûr, il prend là un risque politique considérable et il va bientôt en payer le prix. En 1923, Fortier viendra bien près d'obtenir un siège au Sénat, mais il se fera bloquer le chemin par un politicien revanchard: Jacques Bureau, toujours député fédéral de Trois-Rivières et depuis peu ministre des Douanes.

Bureau va survivre à l'enquête Désy, mais c'est justement comme ministre des Douanes qu'il va tomber en déchéance. En 1925, alors que la prohibition est en vigueur aux États-Unis, le ministre des Douanes aurait fermé les yeux sur le trafic illégal d'alcool transfrontalier, à condition que les trafiquants contribuent à la caisse du Parti libéral. Il quittera la Chambre des Communes pour devenir sénateur.

Tessier sera plus affecté par les suites de l'enquête Désy. Peu après la publication du rapport, en 1921, il démissionne comme maire, ministre et député, pour accepter la présidence de la Commission des eaux courantes de la province de Québec. Tessier est chanceux dans ses déboires: le

procureur général de la province, Alexandre Taschereau, a longtemps été un collègue de Tessier au cabinet provincial et il ne portera aucune accusation, suite à la publication du rapport d'enquête. Quant à l'adjoint du procureur général, Charles Lanctôt, il est aussi chef de cabinet de Taschereau et directeur de la police provinciale. Tessier n'a rien à craindre.

Arthur Bettez larguera l'organisation de Jacques Bureau pour s'afficher tantôt comme «libéral indépendant», tantôt comme «libéral ouvrier». Populaire et populiste, il deviendra maire et député fédéral de Trois-Rivières. Président du club de baseball local, Bettez fraternise dans les estrades avec le jeune avocat Maurice Duplessis, qui apprend de lui comment faire de la politique dans les quartiers ouvriers de Trois-Rivières. Pour Duplessis, il est important de se démarquer de son père Nérée, un bourgeois qui s'adressait aux bourgeois, et de s'aligner plutôt sur le style populiste d'Arthur Bettez. Confiant dans la bienveillante neutralité d'Arthur Bettez, le «jeune» Duplessis sera candidat conservateur, battu par 284 voix en 1923, mais élu en 1927.

Robert Ryan disparaîtra de la scène publique quelques années, pour revenir comme contrôleur des finances de la Ville, lui qui connaît par cœur toutes les occasions d'affaires qu'offre le monde municipal. Ryan sera plus tard député libéral au fédéral.

Quant au juge Désy, la vedette de 1920, il est atteint du diabète et sa santé se détériore rapidement. Avant de mourir, en 1926, ce grand amateur de golf va toutefois réaliser l'un de ses rêves les plus chers : il va participer à la création d'un club prestigieux, le Ki-8-Eb, dont il sera le premier président.

Il laissera aussi en héritage son rapport d'enquête, un vrai roman qui nous en dit long sur la nature humaine et sur, je cite, ces «choses qui se passent et qui concernent l'organisation, lesquelles ne sont pas bien publiques et ne doivent pas être divulguées». □

Pierre-Paul Sénéchal*

Projet de terminal de conteneurs
dans la capitale nationale

Ouvrir les yeux pendant qu'il est encore temps

Le camouflage consiste à dissimuler les buts et les motifs réels de l'action derrière des pseudo-buts et des pseudo-motifs qui sont plus populaires et qui bénéficient ainsi d'un plus large soutien de l'opinion publique. Il faut faire croire à la masse des gens que leurs intérêts sont en cause, alors qu'en réalité, les seuls intérêts d'une minorité d'affairistes sont concernés.

(Maurice Duverger, *Introduction à la politique*, Édition 1964)

Ce court extrait d'un classique de la science politique traduit assez bien le sens de l'intense campagne de relations publiques et de persuasion menée à Québec dans le but de faire passer en douce ce projet insensé que représente Beauport 2020, un projet industriel lourd, directement en façade de Québec, capitale nationale et Ville du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Port n'en est pas à sa première tentative d'intrusion dans ce paysage d'exception. Au début des années 1990, le GIRAM a dû se mesurer aux admi-

* Maîtrise en science politique, ex-conseiller socio-économique au gouvernement du Québec, président du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM), organisme fondé en 1983 et dont la triple mission concerne la mise en valeur du patrimoine, la protection de l'environnement et la promotion de l'aménagement durable.

nistrateurs du Port dans le but de faire échec à un projet de terminal d'entreposage d'alumine et de coke de pétrole calciné dans le secteur de Sillery, là où dix ans plus tard sera aménagé le grand parc de la Promenade Samuel-de Champlain, legs du gouvernement du Québec pour le 400^e de la capitale.

L'actuel projet vise un agrandissement des espaces terrestres du Port sur 17,9 hectares à même le Saint Laurent. On prévoit y construire une nouvelle ligne de quai de 610 mètres de long pour y accueillir des mégaport-conteneurs. Destiné, en 2015, à l'entreposage et au transbordement d'hydrocarbures et de vrac solide, le projet a soudainement muté en terminal de conteneurs au début de l'année 2018. Les impacts sur la communauté n'en sont pas pour autant amoindris ; il faut extraire du lit du fleuve plus de 1,1 million de mètres cubes de matériau de remplissage, dont une partie importante est contaminée, l'agrandissement visé est attendant à l'unique plage urbaine de la capitale et il faut faire transiter plus d'un demi-million de conteneurs à partir d'installations entièrement enclavées par la structure urbaine si on veut rejoindre les marchés du Mid-Ouest.

Chez les administrateurs du port de Québec, on fait miroiter des milliers d'emplois payants, de mirobolantes retombées économiques, tout cela sans impacts majeurs au chapitre de l'environnement et pour les citoyens. On semble surtout miser sur l'espoir que le public de la capitale pourra croire que plage urbaine et terminal de conteneurs peuvent cohabiter dans la plus grande harmonie, qu'il n'y a pas de sérieux risques de pollution liée au dragage, d'accident et de congestion sur les deux ponts enjambant le Saint-Laurent et sur les artères de la capitale, résultant du transport routier des conteneurs.

Le Port est-il en voie de gagner son pari? Non-dits, maquillages, raccourcis parviendront-ils à chasser tout esprit critique et faire échec à toute levée de boucliers? On ne peut faire abstraction que l'action se déroule dans l'univers GESTEV, du Festival d'été, du Festibière, des Red Bull Crashed Ice et Iron Maiden¹. De surcroît, dans la capitale, les sociétés fédérales, notamment le Port, y jouissent d'un statut un peu spécial, assimilable à celui d'institution touristique et culturelle. Il faut donc s'attendre à tout.

En ce 20 juillet 2019, en pleine canicule, la plage de la baie de Beauport a été littéralement confisquée au profit de 5000 fans du groupe Flo-Rida pour un «Beach party» d'une journée. Parmi cette horde de festivaliers ayant déboursé 65\$, combien étaient au courant qu'un projet de terminal industriel menace cette plage depuis bientôt quatre ans? Combien savaient que le Port veut en fermer l'horizon au moyen d'un mur de conteneurs haut de cinq étages? Après quatre années de tentatives répétées des groupes citoyens pour jeter un peu de lumière sur le potentiel de risques associés à Beauport 2020, comment expliquer qu'en cet été 2019, une large part du public de la capitale pense toujours que l'agrandissement du port, c'est quelque part, mais on ne sait où, et uniquement pour les bateaux de croisières? Surprenant et explicable à la fois.

1. Firma bien connue à Québec, GESTEV se spécialise dans l'organisation et la gestion d'événements et de grands spectacles, elle offre des services en activation de commandites, en marketing expérientiel et gère des sites publics comme celui du parc municipal de la Baie de Beauport. Pour gérer cette plage, la firme bénéficie d'un contrat accordé sans appel d'offres à raison de 700000 \$ par année par l'administration Labeaume (c'est le Port qui paie GESTEV avec les fonds fournis par la Ville. Le site n'est desservi par aucun transport collectif. Stationnement [10\$] et vente de boissons gérés par GESTEV.

1/ Publicité corporative et propagande radio

L'image d'entreprise citoyenne de la Société fédérale du Port a été soignée et bien brossée au fil des ans. Dans l'imaginaire collectif, le Port n'est pas une corporation comme les autres, c'est une institution hautement respectable. Comment imaginer que ses administrateurs oseraient bousiller la plage de Beauport et que puissent être répandus sur les artères de la capitale et ses ponts déjà congestionnés des milliers de camions lourds supplémentaires? L'industrie des rutilants paquebots de croisières maritimes que le public est invité à venir admirer participe au camouflage de pareille perspective. En 2015, dans une publicité télévisée visant à faire valoir le projet Beauport 2020, on focalisait l'image sur un jovial capitaine de bateau de plaisance, alors qu'on vivait l'épisode des poussières rouges et qu'on s'apprêtait à refiler aux citoyens un projet de manutention d'hydrocarbures.

C'est dans cette zone de combat extrêmement difficile que se déroule l'action du GIRAM et des groupes environnementaux comme Nature Québec, Vigilance citoyenne port de Québec, Amis de la terre, Accès Saint-Laurent Beauport. Une zone où l'action des groupes et la mobilisation citoyenne ont de plus en plus de difficulté à percer le mur de l'indifférence. «*De toute façon, se dit-on, ce que je pense ne changera rien à l'affaire*». Ce petit bout de phrase assassine témoigne, selon Laurent Laplante, du phénomène de résignation collective et de conquête des esprits qui mènent inéluctablement à «l'acceptation tranquille des situations, y compris les plus déplaisantes». Cette attitude est qualifiée de «véritable plaie sociale et de pire ennemie de la démocratie» par l'essayiste. «Jovialisme, hégémonie, publicité forment une constellation redoutable...Des connivences de ce trio naît, en effet, un danger, celui d'un enclavement tristement étanche²».

2 Laurent Laplante. *Les enfants de Winston. Essai sur le jovialisme*. Éditions Anne Sigier, 2003. P.11).

Dans son livre publié cette année sur l'industrie des radios poubelles de la capitale, Dominique Payette fait largement écho à cette menace à la démocratie évoquée par Laplante³. L'auteur y analyse les prises de position virulentes de ces postes de radio. Leurs « animateurs » ont pris comme cibles récurrentes les groupes environnementalistes et communautaires. En somme, tous ceux qui symbolisent l'opposition à l'idéologie et aux projets chéris par leurs patrons propriétaires et leurs commanditaires : Énergie Est, Beauport 2020, Troisième lien, la voiture comme moyen privilégié de transport urbain. Sur les ondes, on ne s'adresse pas à la raison, mais aux émotions, le plus souvent primaires. On n'est pas intéressé par l'information, on est dans un autre univers, celui, encore là, du divertissement. Il faut évacuer... « L'information elle-même (ou ce qui en tient lieu) fait donc désormais partie de la démarche commerciale visant à attirer un auditoire précis, et le retenir, au même titre que les choix musicaux ». Le GIRAM et Nature Québec a été récemment pris à partie sur les questions du Troisième lien et de l'agrandissement du port par ces animateurs.

En ce qui concerne ce dossier d'agrandissement du port de Québec, il reste, par chance, ou par espoir naïf peut-être, la troisième et ultime phase de consultation et d'analyse environnementale de l'ACEE. L'organisme doit statuer sur l'acceptabilité du projet en regard de la réglementation fédérale. Quant aux exigences de la « Province », du quotidien du citoyen, il faut savoir que tout a déjà été réglé par « le bon docteur Couillard » qui, dès le départ, a refusé d'ordonner des audiences publiques du BAPE sur les impacts du projet. « Le port, c'est pas chez nous⁴ ».

3 *Les brutes et la punaise. Les radios poubelles. La liberté d'expression et le commerce des injures*, Lux Éditeur 2019. 148 pages

4 Déclaration lancée jadis par une élue du conseil municipal de Québec en réaction à des revendications citoyennes reliées à l'usage public du Bassin Louise pour fin de baignade.

2/ Le bien commun entre les mains d'affairistes astucieux?

Elles sont innombrables les entreprises qui traitent l'amnésie individuelle et collective en complice serviable... La candeur populaire est rentable, elle enrichit toujours les astucieux.
(Laurent Laplante, *La mémoire à la barre*, Écosociété. 1999)

«L'administration portuaire de Québec accorde une grande importance au respect et à la sauvegarde de l'environnement.» (Communiqué de l'APQ, mai 2015.) «L'environnement au cœur de nos préoccupations». Une telle déclaration nous transporte dans un quasi-monde virtuel. Le Port ne ménage rien pour apparaître sous le jour du citoyen exemplaire. Pour ce faire, il fait depuis des années appel aux meilleurs consultants en marketing d'image de marque et label d'entreprise: National, SECOR, KPMG. Quand «les affaires» le justifient, on ne fait pas l'économie du discours, c'est racoleur, ça ne coûte pas cher et ça rapporte.

Bernard Dagenais, professeur titulaire au Département d'information et de communication de l'Université Laval et co-auteur du livre *Rabaska. Autopsie d'un projet insensé* décrit assez bien la stratégie.

Prises à partie sous divers plans, les corporations doivent s'enrober d'une légitimité sociale. Elles vont donc sur la place publique développer un discours d'ouverture, affirmer la transparence de leurs activités, s'engager dans des activités d'une grande générosité et même affirmer leur attachement au développement durable. L'enjeu est triple: préserver image et réputation, construire une opinion publique favorable et amener le législateur à être conciliant à son endroit. Ce capital de sympathie va se construire autour d'une image créée de toutes pièces. La valeur ajoutée qu'elle va construire pour doré son image ne repose que sur des stratégies de séduction et de visibilité⁵.

5 Bernard Dagenais, exposé dans le cadre de l'assemblée annuelle du GIRAM, Université du Québec à Lévis. Mars 2016.

Au-delà de ces opérations de marketing, il faut garder à l'esprit qu'aux yeux d'une bonne part du public de la capitale, les corporations fédérales sont des «institutions». La Commission des champs de bataille nationaux prête «généreusement» «ses» Plaines au Festival d'été et le Port organise d'agréables «journées familiales». Par ailleurs, dans le milieu régional, l'autorité fédérale et le militaire exercent toujours une certaine fascination. Chaque 3 juillet, le maire de Québec accorde le droit de cité au 22^e Régiment (fier défilé des «habits rouges» avec tambours et baïonnettes). Cette symbolique militaire exerce une force d'attraction certaine dans le public et dans les cercles de la bourgeoisie d'affaires et de tout professionnel libéral de la capitale aspirant à «arriver» et durer. Le Cercle de la Garnison répond à ces attentes. Les affaires et le politique y ont longtemps trouvé niche. Jean Lesage y tenait des conseils des ministres⁶.

Dans le numéro d'avril 2017 de la *L'Action nationale* sous le titre «Québec et ses rives coloniales», le géographe Léonce Naud décrit à sa façon les contours de l'institution fédérale :

À Québec, le monde fluvial et portuaire demeure l'affaire d'un oligopole qu'exercent une poignée d'administrateurs fédéraux tout puissants, non élus, incontournables et inamovibles, dont la population ignore le plus souvent jusqu'à l'existence... Ce port n'est pas un port comme les autres. Il s'agit d'un symbole impérial fort situé à l'endroit même où fut écrasé l'Empire français d'Amérique, à l'instar de la Citadelle, du Manège militaire et des Plaines d'Abraham.

6 Fondé en 1879 par des membres anglophones et francophones des régiments de milice de Québec, le Cercle se décrit comme le seul club privé de la ville de Québec. Il est à la fois un lieu de réseautage et de rencontres, un espace unique pour les événements corporatifs et privés. Il tire son origine d'une longue tradition de regroupement des officiers militaires anglais. Il a subsisté au départ de la Garnison britannique qui avait siège à Québec. Les officiers britanniques en poste y brassaient de lucratives affaires.

Quant à J. Jacques Samson, ex-chroniqueur au *Journal de Québec*, il disait de l'ex-PDG du Port, Ross Gaudreault, qu'il se prenait pour le Gouverneur du Bas-Canada. Une caricature qui devait avoir son fond de vérité.

Pour dorer l'image de Beauport 2020 et le couvrir d'un vernis de respectabilité, quoi de plus indiqué que d'y associer des notables locaux? En février 2017, dans une lettre publique, Denis Brière, recteur de l'Université Laval, vante les grands mérites du projet. Qui est présidente du CA de cette vénérable institution du haut savoir? Nulle autre que Marie-France Poulin, présidente du conseil d'administration du Port. Quel curieux hasard! En avril 2018, c'est au tour du directeur du Cégep de Limoilou d'être sollicité (les salles de cours donnent directement sur le couloir du CN pour le transport des conteneurs). Une «entente de partenariat» va dorénavant accorder aux étudiants chanceux un «privilège d'accès aux espaces du Port pour fins de recherches» (alors que les officiers d'Environnement Québec y sont interdits). Mais comme une bonne stratégie de visibilité ne doit négliger aucun segment, voilà qu'en février 2018 et juin 2019 les médias de la capitale nous montrent un PDG du Port triomphant dans son titre de président d'une collecte de fonds dédiée au patrimoine religieux de Québec.

Quels sont les côtés plus obscurs à ranger sous le tapis?

- Le lourd tribut environnemental du dossier Beauport 2020, de plus en plus documenté par les groupes environnementaux depuis 2015?
- Le gênant dossier des poussières rouges répandues dans le quartier Limoilou, avec ses risques pour la santé publique (il fait toujours objet d'un recours collectif contre le Port)?

- L'inexcusable guerre judiciaire que le Port mène contre l'État du Québec pour faire triompher le principe de l'exclusion de ses espaces de l'application des lois québécoises ?
- La poursuite-bâillon (SLAPP) qu'il mena entre autres contre le GIRAM dans le dossier Rabaska, une première dans les annales judiciaires pour une société d'État ?

3/ Ceux qui savent ce qui est bon pour nous

*L'important n'est pas tant d'éviter la bêtise que se la parer des images
du pouvoir.*

(Alain Deneault, *La médiocratie*, Lux Éditeur 2015)

C'est toujours dans une atmosphère de grand contentement que se déroulent les conférences de presse et les assemblées annuelles du Port de Québec. Chacune de ces séances de couronnement de la réussite est l'occasion d'épater la galerie des élus d'Ottawa et de l'Assemblée nationale, du conseil municipal et des chambres de commerce. Il n'y a pas de mots trop forts pour se décrire: «plaque tournante canadienne du commerce, chaîne logistique continentale, leader en participation citoyenne». Le tout sous la gouverne de «gestionnaires de classe mondiale» pour qui «la transparence et l'échange sont placés au cœur des démarches et des opérations». Dans l'euphorie de ces événements, toutes les promesses peuvent alors être lancées sans conséquence: création de milliers d'emplois, retombées économiques fabuleuses. Un projet au potentiel d'impacts écologiques majeurs devient soudainement «vert et techno»; par bonheur, on l'a «redessiné pour préserver la qualité de vie des citoyens⁷».

7 «Le Port de Québec met le cap sur 2019» Portail Constructo. mars 2019.

L'important c'est que le maire Labeaume y croit, le ministre Bonnardel et la vice-première ministre Guilbeault, aussi. Même les administrateurs du Port finissent par se croire. Après tout, c'est écrit dans les communiqués de presse et tout est relayé dans *le Journal de Québec*, *Le Soleil* et sur les ondes de Radio-Canada.

Les louvoiements dans le dossier Beauport 2020 depuis son lancement en 2015 démontrent pourtant l'envers de la médaille. Rappelons d'abord que, depuis des années, le port ne génère pas suffisamment de revenus pour garder ses infrastructures de quais en état. On ne cache pas que c'est au moyen du projet Beauport 2020 que passe l'atteinte de cet objectif. Mais il y a surtout la valse improvisée à laquelle ce projet Beauport 2020 a été soumis depuis quatre ans.

En mars 2019, Mario Girard, affirme, le plus naturellement du monde, que le Port «travaille sur le projet de terminal conteneurs depuis près d'une décennie» dans la baie de Beauport; les appels d'offres sont pour la fin 2019». On nage en pleine confusion chronologique et aucun journaliste n'ose poser de questions à ce sujet. En 2015, ce n'est aucunement un projet de terminal de conteneurs qui est présenté à l'aréopage de l'ACEE, mais un projet de manutention et d'entreposage de vrac d'hydrocarbures. Ce n'est qu'en janvier 2018, à la suite d'une opposition citoyenne bien aiguisée auprès de l'ACEE que le Port fait soudainement volte-face et largue le tout au profit d'un terminal de conteneurs⁸.

8 «Il sera plus facile de faire accepter le projet d'agrandissement par la population s'il est réservé aux conteneurs, l'entreposage de vrac liquide et solide pouvant soulever des craintes liées à la pollution de l'air. C'est certainement plus facile, à mon point de vue, d'aller communiquer, dialoguer avec la population dans un contexte de terminal de conteneur que dans toute autre forme de manutention». (Mario Girard, PDG Port de Québec, janvier 2018)

Pour le GIRAM, on est face à des gens qui sont en défaut de planification stratégique. Avant de lancer un projet de terminal de conteneurs, il faut généralement plus d'une décennie. Des études de marché doivent être menées, des présentations avec des clients potentiels doivent être réalisées. Le port de Montréal planifie son extension à Contrecoeur depuis aussi loin que 2005.

Dès avril 2018, Brian Slack, expert en transport maritime, n'hésitait pas à qualifier le projet du PDG Mario Girard de «fantaisiste» en expliquant qu'il n'y a «aucun avantage commercial pour une compagnie maritime d'établir un service à Québec puisque le marché local est trop petit» et que «la capacité du réseau ferroviaire à Québec ne suffirait pas à absorber les quelque 500 000 conteneurs en transition annuellement⁹».

4/ Raccourcis commodes sur la question du transport terrestre

S'il est un enjeu qui, normalement, devrait intéresser au plus haut point les élus et le public de la capitale, c'est bien celui du transit terrestre des 500 000 conteneurs. La question de la congestion routière et des ponts y est, en effet, au centre des préoccupations depuis des années et culmine avec l'histoire du Troisième lien. Comment, avec le plus grand sérieux du monde, le Port peut-il affirmer que «le projet Beauport 2020 possède une desserte ferroviaire et une connexion autoroutière performantes pour faire transiter efficacement un minimum de 500 000 conteneurs» (rapport annuel 2017)? Sur quelle étude s'appuie-t-on?

Depuis le début, le GIRAM juge non crédible le scénario de «l'ajout de 77 camions et d'un ou deux convois de plus

9 «Terminal de conteneurs du Port de Québec: «fantaisiste», dit un expert», Annie Morin, *Le Soleil*. 13 avril 2018.

par jour». Par simple comparaison, la desserte du Port de Montréal (1,5M de conteneurs) nécessite 2000 camions/jour pour 60 % de la desserte totale. Selon le GIRAM, il faut anticiper que pas moins de 50 % des conteneurs devront être transportés par camions et non ces 15 % comme le prétend le Port. Les marchés de destination du terminal de Montréal et de celui de Beauport étant comparables, il est réaliste d'anticiper que plus de 600 camions seront requis quotidiennement. Cette prétention s'appuie sur des témoignages d'experts et des études de Transport Canada¹⁰.

Quant au scénario de desserte ferroviaire, le Port en amenuise aussi considérablement les impacts potentiels. Le GIRAM estime que, chaque jour, ce ne sont pas un ou deux convois, mais plutôt six convois de deux kilomètres de long qui pourraient quotidiennement être requis. Or, le tracé du CN n'est pas sans risque, il donne directement sur des cours d'écoles primaires et secondaires, CPE, parcs publics. Une telle distance séparatrice (une quinzaine de mètres) est nettement insuffisante pour assurer la sécurité des personnes. Selon les experts, un train de marchandises génère plutôt un impact environnemental et humain sur 100 mètres de chaque côté¹¹.

Comment expliquer le mutisme lancinant du maire Labeaume et des membres de son conseil municipal à propos de ces risques ? Idem pour les administrateurs scolaires. Tout ce beau monde a été amplement sensibilisé par le GIRAM en 2017. On se terre toujours dans le mutisme absolu.

¹⁰ Frais d'exploitation du camionnage et du transport intermodal de surface au Canada. Mars 2008. Étude préparée pour Transport Canada. Cette étude conclue que l'utilisation du rail ne devient rentable qu'à partir d'une destination de plus de 1000 km (Détroit)

¹¹ Claude Comptois, Brians Slack et Nick Sanders, Centre de recherche sur les transports, Université de Montréal, École des Hautes Études Commerciales et École Polytechnique. *L'industrie du transport des marchandises à Montréal. Considérations pour l'élaboration d'un plan d'urbanisme*, avril 2003

5/ Discrétion suspecte sur le dossier du Troisième lien

Dans la région de la capitale, le «vieux» dossier du Troisième lien est au sommet du palmarès médiatique. Depuis l'élection de la CAQ qui en a fait une promesse ferme (première pelletée de terre dans un premier mandat), il y a débat public comme jamais auparavant au niveau de toute la région. Curieusement, le port se fait plus que discret. Ce troisième lien routier ne permettrait-il pas d'échapper, du moins à terme, à l'important obstacle opérationnel de la desserte terrestre? Et le Port ne détient-il pas une option d'achat des 275 hectares du site abandonné de Rabaska sur la rive sud, à proximité de l'embouchure sud de l'éventuel lien?

Comment expliquer un tel effacement stratégique sinon qu'en zone conflictuelle une entreprise a toujours intérêt à camoufler ses intérêts d'affaires? Serait-il en effet indiqué qu'une corporation «accordant une grande importance au respect et à la sauvegarde de l'environnement» se positionne publiquement en faveur d'un projet dont la crédibilité fait de plus en plus les choux gras des chroniqueurs de la capitale? Le gouvernement caquiste a en effet déjà du mal à justifier un investissement de plus de 4 milliards\$ (plus probablement le double) pour un tunnel de plus de 10 km pour tout au plus 12 000 déplacements quotidiens. (En comparaison, le tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine [1,4 kilomètre] sert à 120 000 déplacements.) Le mutisme du Port ne signifie pas qu'il n'appelle pas désespérément ce projet dans ses prières. De toute façon, d'autres se laissent généreusement aller sur la question: le maire de Lévis, Gilles Lehouillier, les chambres de commerce, les radio-poubelles.

Le 28 juin 2019, le ministre Bonnardel annonce le choix du gouvernement: un tunnel qui oublie l'Île-d'Orléans et se

veut plus proche du secteur portuaire de Beauport. On ne saurait espérer mieux du côté des administrateurs.

Quel est le niveau de proximité des liens entre le ministre des Transports et les autres membres du gouvernement Legault sur ces questions ? L'influence des lobbyistes du Port est-elle déterminante ou simplement facilitatrice¹² ?

6/ Miser allègrement sur la naïveté des autres.

Le déhonté devient un bon mendiant
(Vieux proverbe allemand)

La Société du Port ne veut pas que s'octroyer plus de terrain à même le patrimoine collectif et profiter du réseau routier de la capitale, elle veut de l'argent. Assise depuis toujours sur un ensemble de privilèges hérités d'un autre monde, se percevant comme une enclave héritée du régime colonial, comprend-elle seulement la réalité des rapports devant normalement exister entre une société d'État fédérale et le gouvernement du Québec ? Le 28 mai 2019, le plus candidement du monde, le PDG Mario Girard révèle aux médias qu'il vient d'adresser à Québec une demande financière pour le montage de son projet de terminal de conteneurs. Un geste probablement impensable dans un

¹² Qui sont les lobbyistes engagés pour faciliter la gestion des relations d'affaires entre le Port et les gouvernements ? Du côté du gouvernement du Québec, on retrouve un nom connu, Yvan Loubier (également porte-parole de Utica et Questerre Energy). Son mandat : « obtenir un niveau de compréhension uniforme du gouvernement du Québec et un appui financier au projet d'agrandissement ou par une décision politique favorable à la réalisation de l'agrandissement ». Du côté d'Ottawa : Martin-Pierre Pelletier, lobbyiste-conseil au Cabinet d'expert-conseil : Prospectus Associates. Ottawa. Même mandat : « Identifier et finaliser l'obtention du financement pour l'aménagement d'un terminal de conteneurs au port de Québec ».

contexte sociopolitique normal. La corporation du Port est en effet en guerre judiciaire contre ce gouvernement depuis plus d'une dizaine d'années sur la question de l'applicabilité de ses lois environnementales sur ses espaces portuaires y compris pour les entreprises commerciales et industrielles qui y logent. Il faut avoir du toupet.

De plus, le gouvernement du Québec n'investit pas dans les sociétés fédérales; en contrepartie, il exige qu'Ottawa ne finance pas les sociétés d'État des provinces. D'abord, de telles pratiques sont contraires au respect des juridictions, puis elles vont à l'encontre de la saine concurrence des activités économiques. C'est en effet pour raison de «concurrence déloyale» à Hydro-Québec que le Québec s'est inscrit en faux contre la décision du gouvernement Harper d'accorder une garantie de prêt de six milliards \$ à Terre-Neuve pour son projet hydro-électrique Muskrat Falls. Il s'en est suivi une décennie de tensions.

Déjà saisi de la demande, le gouvernement caquiste peut-il sérieusement envisager d'aller de l'avant? Au-delà de la question de contestation judiciaire, ce projet s'inscrit en concurrence directe avec les activités du Port de Montréal. On ne saurait, non plus, accepter que l'argent des Québécois soit placé dans un montage financier qui réunit, le Port, une multinationale chinoise et le CN. Cette entreprise ferroviaire affiche 14,3 milliards\$ de chiffre d'affaires en 2018 et des profits records de 4,06 milliards\$. De surcroit, elle se déshonore lamentablement en refusant d'entretenir le Pont de Québec, en état de corrosion avancée, tout en réclamant un paiement annuel de 20M\$ à Transport Québec pour l'usage routier?

Qui au sein de l'appareil gouvernemental se pose ces questions?

Tirer leçon de l'aventure Rabaska

Pas le fleuve ! Ils n'oseront pas, c'est impossible. S'il reste quelque chose de sacré dans cette province qui a déjà presque tout renié, c'est le fleuve.

Bernard Émond, *Camarade ferme ton poste*, Lux Éditeur. 2017

Ce projet de terminal pour conteneurs dans la baie de Beauport a été annoncé en janvier 2017. Deux ans et demi plus tard, le GIRAM s'interroge toujours sur les véritables conditions qui ont présidé à sa naissance. Comment les dirigeants de l'administration portuaire en sont-ils arrivés à un projet d'une telle ampleur et d'une telle complexité dans un laps de temps aussi court ? Ces questions font partie d'un ensemble plus étendu de questions soumises le 28 juin dernier à l'ACEE¹³.

Une infrastructure industrialo-portuaire de cette ampleur débute toujours par une analyse de marché et exige des études de faisabilité sur plusieurs mois, sinon plusieurs années. Or, assez étrangement, il aura suffi de quelques mois à peine, suite à l'expression d'une forte opposition citoyenne à Beauport 2020/hydrocarbures, pour que le Port convertisse le tout en projet de terminal de conteneurs, un « scénario définitif » et, dit-il, « plus acceptable sur le plan environnemental ».

Il s'agit d'un retournement rapide et que personne n'aurait soupçonné. En réalité, que veulent les dirigeants du Port ?

¹³ « Ouvrir les yeux pendant qu'il est encore temps ». Mémoire du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) dans le cadre de la 3^e consultation de l'ACEE sur le projet d'aménagement d'un quai en eau profonde dans le port de Québec.

28 juin 2019. (Actuellement sur le site de l'Agence: CEAA. QuebecPortProject-ProjetPortQuebec.ACEE@canada.ca)

Un « placet » de l'ACEE pour un projet de conteneurs ? Ou, à terme, une simple autorisation pour un agrandissement sur 17,9 hectares ? Quant à ce qui y sera érigé et quant à l'utilisation qui sera faite du fleuve... on verra.

En matière de développement durable, il y a des exigences. On ne bouleverse pas le fleuve et un espace fragile et névralgique comme celui de la baie de Beauport à moins d'être absolument certain qu'un projet porteur, réaliste et acceptable puisse effectivement être réalisé.

Rappelons que pour accélérer la réalisation du projet Rabaska, un projet auquel il tenait par-dessus tout, le gouvernement Charest avait, par décret extraordinaire, relevé la CPTAQ de son mandat, afin d'émettre lui-même un certificat d'exclusion de plus de 275 hectares du domaine agricole du Québec. S'ils avaient analysé le projet autant que les groupes citoyens, les élus du gouvernement auraient saisi que le projet du consortium était, au départ, improvisé et mal ficelé. À la fin, il s'avéra qu'en réalité, il n'offrait pas de réelles garanties d'approvisionnement en GNL ni n'était assuré du marché nord-américain en gaz importé. Une opération éminemment coûteuse pour le Québec : une perte de 275 hectares pour l'agriculture et une angoisse sans précédent durant cinq ans pour les familles des secteurs directement et indirectement concernés. □

71
Primeur

La distance et la mémoire

**Essai d'interprétation
de l'œuvre de Fernand Dumont**

Serge Cantin

Extrait d'un ouvrage à paraître en septembre 2019
aux Presses de l'Université Laval

CHAPITRE IX

HABITER LA CULTURE QUÉBÉCOISE

L'étude du Québec n'est pas, pour moi, une spécialité de surplus; elle m'est exigée par l'ensemble de mon dessein. En effet, comment songer à l'universalité de la science, de la philosophie ou de la théologie sans attention et tendresse envers la patrie de ses pensées.

Fernand Dumont¹

«Habiter la culture»: tel est le titre que Dumont a donné aux pages introductives du *Lieu de l'homme*. Il évoque le problème que soulève à ses yeux l'appartenance de l'homme moderne à la culture. Car, comme on l'a vu, ce que la modernité révèle essentiellement, selon lui, à travers son projet de refaire le monde et l'homme, c'est que la culture, loin d'être la maison de l'homme, est «tout au plus [...] un projet sans cesse compromis», et de plus en plus exposé à la menace de ce que j'ai appelé, avec Simone Weil, «la maladie du déracinement».

Or cette menace paraît d'autant plus grande que la culture en question est celle d'une société conquise, comme le fut à son origine la société québécoise², laquelle, de surcroît, a voulu rompre en quelques années avec son passé, aussi nécessaire et exaltante que fût pourtant la Révolution tranquille pour la nation francophone du Québec. D'où la question à laquelle se trouve aujourd'hui confrontée la culture québécoise, celle de sa conscience historique, de «la

1 SC15 (OC11345)

2 «Car il y a des populations qui ne sont jamais guéries d'avoir été une fois conquises» (Simone Weil, *L'enracinement*, op. cit., p. 203).

culture en tant que conscience historique», pour évoquer le titre du dernier chapitre du *Lieu de l'homme*, où l'on peut lire ces lignes directrices: «Une chose est certaine, et d'une certitude infiniment plus assurée que pour l'homme de jadis qui se confiait si spontanément aux suggestions du passé: les totalités culturelles sont toujours particulières [...] la participation culturelle qui doit récupérer la pratique sociale exige des enracinements particuliers³.»

Pour Fernand Dumont, le Québec représentait au premier chef cette totalité culturelle particulière, cet enracinement particulier de la culture. Aussi n'eut-il de cesse de le défendre, en contribuant plus qu'aucun autre sans doute à son interprétation. Les «études québécoises» constituent en effet l'un des grands volets de l'œuvre dumontienne. Outre les trois ouvrages que j'examinerai plus à fond dans les chapitres suivants, soit *La Vigile du Québec* (1971), *Genèse de la société québécoise* (1993) et *Raisons communes* (1995), ce volet comporte des dizaines d'articles, dont certains furent du reste intégrés, en tout ou en partie, dans *La Vigile du Québec* et dans *Raisons communes*, de même que dans *Chantiers* (1973) et dans *Le sort de la culture* (1987).

Parmi tous ces articles, il en est deux qui méritent selon moi une attention spéciale: «De quelques obstacles à la prise de conscience chez les Canadiens français», paru en 1958 dans *Cité libre*⁴, et «Idéologie et

3 LH267-268 (OC1153).

4 «De quelques obstacles à la prise de conscience chez les Canadiens français», *Cité libre*, 19, p. 22-28. Dumont a présenté une première version de ce texte en 1957 à l'occasion d'un congrès des anciens de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Sa publication dans *Cité libre* en 1958 fut l'objet de quelques rééditions, notamment dans Yvan Lamonde et Claude Corbo, *Le rouge et le bleu. Une anthologie de la pensée politique au Québec de la Conquête à la*

conscience historique dans la société canadienne-française du XIX^e siècle», un long article paru en 1966 et repris dans *Chantiers*⁵ et que l'on peut considérer comme une première ébauche de *Genèse de la société québécoise*. Ces deux articles renferment selon moi les prémisses de l'interprétation dumontienne de la culture et de la société québécoises. C'est pourquoi, avant d'aborder les œuvres proprement dites, il me paraît opportun de m'y attarder.

Psychanalyser nos consciences malheureuses

Dans les pages de ses *Mémoires* où il évoque son article de 1958 paru dans *Cité libre*, Dumont dit à propos de cette célèbre revue qu'elle représentait sans doute à l'époque (duplessiste) où elle est née un «acte de courage», quoiqu'on lui eût conféré «une figure un peu mythique» et «une influence disproportionnée sur le démarrage de la Révolution tranquille». Évoquant ensuite son rapport avec les citélibristes, il écrivait ceci: «Je me sentais proche de ces aînés à beaucoup d'égards. Même si leur position quant au nationalisme me laissait perplexe: ils y pourfendaient une idéologie perverse, alors que le souvenir de mes origines, mon travail à l'usine me portaient à y voir une espèce de réflexe moins aisément définissable. J'étais dégoûté de l'usage qu'en faisaient les gens du

Révolution tranquille, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1999, p. 515-523, ainsi que dans «Sur les traces de Fernand Dumont», *Les Cahiers Fernand Dumont*, 1, 2011, p. 41-50. Les chiffres qui figurent entre parenthèses dans la suite du présent chapitre renvoient à la pagination de cette dernière édition.

5 Paru d'abord dans *France et Canada français du XVI^e siècle au XX^e siècle*, sous la direction de Claude Galarneau et Elzéar Lavoie, Les Presses de l'Université Laval, 1966, cet article fut repris dans *Chantiers* sous le titre «De l'idéologie à l'historiographie: le cas canadien-français» C85-114 (OCL463-485). Les chiffres que l'on trouvera entre parenthèses dans la suite de ce chapitre renvoient à la pagination de *Chantiers*.

pouvoir; je me refusais néanmoins, et depuis mon adolescence, à mépriser la référence nationale⁶.»

Dans son article de 1958, non seulement il ne méprise pas «la référence nationale⁷», mais il fustige ceux qui, tels les citélibristes (peut-on penser), la rejettent en prétendant y échapper par en haut, au nom d'un «humanisme» abstrait qui accède à l'universel en brisant d'un coup de baguette magique «la coque nationaliste» (45). La «coque nationaliste»? Car Dumont a beau être nationaliste, il n'en déplore pas moins l'étroitesse du nationalisme traditionnel qu'entretient une culture canadienne-française dont il n'hésite nullement à affirmer qu'elle «laisse fâcheusement l'impression du sable mouvant ou du marais stagnant. Mais, précise-t-il aussitôt, c'est dans et par elle que chacun de nous doit opérer sa conversion à lui-même» (43).

Tel est donc le grand défi de la prise de conscience chez les Canadiens français: rien de moins que la conversion à eux-mêmes. Celle-ci implique de rompre avec «notre tradition historiographique», avec «la définition de nous-mêmes [dont] nous avons hérité» (48) et à laquelle continue de s'alimenter par inertie le nationalisme traditionnel; mais de rompre avec cette définition sans pour autant renoncer au nationalisme. Comment? En «fond[ant], en définitive, nos choix dans des fidélités», de manière à construire «une communauté plus profonde» que celle que le peuple canadien-français a dû se donner pour survivre, une communauté qui aurait «le visage d'une patrie devenue notre contemporaine» (50). Toutefois, cette refondation du nationalisme ne saurait s'accomplir sans «psychanalyser pour ainsi dire

6 RÉ130 (OCV325-326).

7 Comme on le verra plus loin, le mot «référence» désigne un concept clé de l'interprétation dumontienne de la société québécoise.

nos consciences malheureuses», sans un retour sur nous-mêmes et sur notre histoire, afin que celle-ci «ne nous apprenne pas seulement que nos pères ont été vaincus en 1760 et n'ont plus fait ensuite que défendre leur langue [mais] qui nous les montre réclamant les libertés politiques en 1775 et en 1837; une histoire qui ne masque plus la naissance du prolétariat à la fin du XIX^e siècle par un chapitre sur les écoles séparées» (50).

Ainsi, dès la fin des années 1950, Dumont jette les bases de son programme de recherche, de cette psychanalyse à laquelle il soumettra, un quart de siècle plus tard, dans *Genèse de la société québécoise*, nos «consciences malheureuses». Mais, en attendant, il lui faudra, parallèlement à toutes ses autres tâches, approfondir sa connaissance de l'historiographie québécoise et affiner ses hypothèses de recherche.

À cet égard, l'article de 1966 sur «le cas canadien-français» constitue un moment charnière.

Le cas canadien-français

Intégré en 1973 dans son recueil d'essais *Chantiers* sous le titre «De l'idéologie à l'historiographie: le cas canadien-français», l'article de 1966 – qui s'intitulait alors «Idéologie et conscience historique dans la société canadienne-française du XIX^e siècle» – fut d'abord le texte d'une communication à un colloque. Dans ses *Mémoires*, Dumont évoque les circonstances de cette communication: «J'ai présenté, dans un colloque de 1965, une première esquisse d'une étude sur les débuts de l'historiographie québécoise qui me valut d'aigres contestations de la part des collègues historiens qui appréciaient médiocrement mon incursion sur leur territoire⁸.»

8 RÉ115 (OCV311-312).

Quoique moins «aigres» ou plus discrètes, les «contestations» des historiens persistèrent néanmoins quand parut, vingt-huit ans plus tard, *Genèse de la société québécoise*, qui fut accueilli par un silence poli⁹. Quoi qu'il en soit, l'esquisse de 1965¹⁰ renferme déjà les principales hypothèses que Dumont développera dans *Genèse* et que je résumerai en sept points :

1. Toute connaissance historique s'appuie sur des traditions historiographiques elles-mêmes nourries par des idéologies. Celles-ci, en même temps qu'elles fournissent aux communautés humaines une définition d'elles-mêmes et de leur destin, témoignent des rapports de pouvoir au sein de ces communautés. C85-88 (OCI463-465).

2. Dès le début du XVIII^e siècle, une «distance énorme» se creuse entre «deux pôles d'organisation» de la société canadienne : d'une part, une société traditionnelle qui trouve dans le rang son unité et, d'autre part, un «système étatique» copié sur celui qui est en vigueur en France à la même époque et qui a peu à voir avec «la réalité vivante». C88-91 (OCI465-468).

3. Sans doute existe-t-il, sous le Régime français, le «sentiment d'une différence» des Canadiens par rapport aux Français. Toutefois, à l'encontre d'une opinion répandue parmi les historiens canadiens-français, ce sentiment ne relève pas à proprement parler du nationalisme : «entre ce sentiment et la conscience nationale, il

9 Voir Julien Goyette, «Histoire, historiens et *Genèse de la société québécoise*», *Bulletin d'histoire politique*, 9 : 1, p. 71-84.

10 Cette esquisse venait répondre partiellement à ce qui fut, dans les années 1950, le premier projet de thèse de doctorat de Dumont, et qu'il s'était résigné à abandonner faute «des magnifiques instruments de travail» qu'allait fournir plus tard l'historiographie québécoise. Voir RÉ113-11 (OCV310-312).

y a autant de distance qu'entre une attitude et une idéologie». Les Canadiens de l'époque continuent de se rattacher «à la société globale française». Il est certain que la Conquête, en mettant formellement fin à ce rattachement, est venue renforcer le sentiment identitaire canadien, mais sans que cela suffise pour autant à engendrer une nouvelle nation. Plutôt qu'«une coupure radicale», la Conquête produit «des facteurs nouveaux de développement de tendances antérieures», parmi lesquelles certaines pèseront lourdement sur le destin de la future nation canadienne-française. C91-95 (OCI468-471).

4. La création d'une Chambre d'assemblée, en 1791, sera un facteur décisif pour l'avènement d'une nouvelle bourgeoisie canadienne-française, laquelle définira, à partir de sa propre situation, la nation en formation. C92-93 (OCI4680-469).

5. «La vision que l'adversaire [le pouvoir anglais] se faisait du groupement canadien-français a contribué à renforcer la consistance de celui-ci.» C96 (OCI472).

6. Parfaitement conscient qu'elle «sera contesté[e]», Dumont formule l'hypothèse selon laquelle «le nationalisme canadien-français provient de l'échec de la rébellion de 1837 et, par-delà, de l'échec de l'idéologie bourgeoise». C101 (OCI475).

7. C'est à la suite de cet échec que s'élabore le nationalisme canadien-français, d'une part par «la justification théorique» et utopique de la société traditionnelle à laquelle contribuera la littérature, d'autre part, et corrélativement, par le recours à l'historiographie, l'œuvre de François-Xavier Garneau marquant à cet égard «le moment d'achèvement de la conscience historique». C107 (OCI480).

Si toutes ces hypothèses demeurent encore assez peu développées, la lumière que, comme on le verra plus loin, *Genèse de la société québécoise* jette rétrospectivement sur elles montre à l'évidence que Dumont se trouve déjà, dans son article de 1966, en possession de ses idées maîtresses, voire de sa méthode, ainsi que l'indique la conclusion de l'article: «Il nous aura suffi d'avoir dessiné un processus général: celui qui mène d'une structure sociale à l'émergence d'une historiographie qui lui offre une conscience collective. Cette dernière notion, que Durkheim justifiait par des considérations a priori et souvent métaphysiques, prend ainsi une signification plus concrète. En tout cas, sans vouloir plaquer les hypothèses exposées ici sur d'autres sociétés, notre tentative indique peut-être une méthode, un éclairage susceptible d'être appliqué à d'autres contextes que le Canada français. On pourrait en espérer quelque contribution aussi bien à la théorie des cultures qu'à l'analyse épistémologique de la connaissance historique.» C114 (OC1485).

Cette méthode susceptible «d'être appliqué[e] à d'autres contextes que le Canada français», et dont le concept de référence constituera la clé de voûte, Dumont en exposera les «présupposés et justifications» dans son appendice à *Genèse de la société québécoise*. Mais, avant d'en arriver là, d'autres tâches et d'autres événements sauront l'accaparer, notamment la crise d'Octobre.

LANGUE
FRANÇAISE



PATRIMOINE
NATIONAL



SOUVERAINÉTÉ
DU QUÉBEC



WWW.SSJBMAURICIE.QUEBEC

complément+

LIBRAIRIE POIRIER



le **R**assemblement
pour un **P**ays **S**ouverain

Québec notre seule patrie

www.rps.quebec



*L'assurance d'une culture québécoise
forte et vivante*

Fière de soutenir

la réalisation de la revue de
L'Action NATIONALE

1 800 943-2519 | www.ssjbqc.quebec



Vous pouvez faire votre don

à partir du site internet
de L'Action nationale
action-nationale.qc.ca

au téléphone avec votre carte de crédit
VISA ou MasterCard

514 845-8533 ou sans frais **1 866 845-8533**

ou par la poste

L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

L'Action nationale remet des reçus fiscaux à titre
d'organisme d'éducation politique reconnu
par le gouvernement du Québec (n° OEP/002).

campagne de financement 2019
de L'Action nationale

Mars-Avril 2019
V.O.B. 1011

L'Action
NATIONALE



Maurice Séguin :
le sens de l'héritage

Maurice Séguin Le sens de l'héritage

Les actes du colloque Maurice-Séguin
dans L'Action nationale

(Mars-Avril 2019)

Mai 2019
V.O.B. 1012

L'Action
NATIONALE



Infonuagique publique

La tête dans les nuages

Infonuagique publique La tête dans les nuages

Le dossier exceptionnel de L'Action nationale
sur l'usage des données massives

(Mai 2019)

Juin 2019
V.O.B. 1013

L'Action
NATIONALE



Gazoduc

Saguenay,
le gaz et le non-sens

Gazoduc Saguenay, le gaz et le non-sens

Le dossier de l'été dans L'Action nationale
(Juin 2019)

Tous nos numéros sont disponibles à la boutique internet
de L'Action nationale: action-nationale.qc.ca

Dossier

IMMIGRATION: QUI CONTRÔLE QUOI?

Dossier

IMMIGRATION: QUI CONTRÔLE QUOI?

Le Québec, le Canada et l'immigration
- Anne-Michèle Meggs **84**

**Dénatalité, pénuries de main-d'œuvre
et immigration massive**
- Michel Paillé **114**

**Un pays pour une immigration
réussie**
- Mouvement Québec indépendant **120**

Immigration

Qui contrôle quoi?

Anne-Michèle Meggs*

Étude de cas de l'étranglement
inélucltable du Québec par le
système canadien

Le Québec, le Canada et l'immigration: qui contrôle quoi?***

Il y a une perception assez généralisée au sein de la population québécoise que son gouvernement, le gouvernement du Québec, contrôle les décisions de politique publique en matière d'immigration sur son territoire. Que c'est le gouvernement du Québec qui décide combien de personnes immigrantes seront accueillies chaque année, peu importe leur statut! Le commun des mortels ne fait aucune distinction entre les personnes arrivées pour travailler de façon permanente au Québec, celles arrivées en tant que réfugiées, celles qui se présentent à la frontière et demandent l'asile, celles qui sont installées temporairement au Québec pour diverses raisons, celles qui viennent joindre leur famille d'origine immigrante pour vivre au Québec. On a l'impression que le gouvernement du Québec les sélectionne toutes et possède tous les moyens et outils nécessaires pour mettre en place les services qu'il faut pour les intégrer à la société.

* Ex-directrice de la planification, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

** Note: Cette analyse a été rédigée en recourant à des termes et à des expressions neutres qui se rapportent à la fois aux genres féminin et masculin, sauf dans les cas d'expressions consacrées par le cadre canadien d'immigration, par exemple travailleurs qualifiés et de citations ou de titres officiels de programmes. Lorsque cela se révèle nécessaire, le féminin accompagne le masculin pour assurer une rédaction inclusive.

Il est normal que la population ait cette impression. Le Québec a son propre ministère de l'Immigration depuis plus de 50 ans. On entend parler depuis presque aussi longtemps des accords particuliers entre le Québec et le Canada permettant au Québec de « contrôler » son immigration. De plus, il est normal et même essentiel que le Québec ait le plein contrôle de sa politique d'immigration. La spécificité de la société québécoise n'est plus à démontrer. Des livres entiers ont été publiés sur le sujet¹. Il est donc naturel que cette « société distincte », ce peuple qui forme une « nation » reconnue par le Parlement du Canada, puisse élaborer et mettre en place l'ensemble des politiques nécessaires pour bien gérer le nombre et le type de personnes que le Québec peut bien accueillir et intégrer tant au bénéfice des gens qui arrivent que pour la société d'accueil.

Mais est-ce vraiment le cas ? Le Québec contrôle-t-il vraiment son immigration ? Dans cet article, nous examinerons en profondeur quel niveau de gouvernement, canadien ou québécois, contrôle quoi en matière d'immigration sur le territoire du Québec. Nous proposerons une série d'objectifs d'une politique publique d'immigration. Nous jetterons un regard sur le cadre juridique que sous-tend le système d'immigration au Québec, les aspects internationaux si critiques à l'élaboration d'une politique publique d'immigration, les mécanismes et processus de sélection, d'accueil et d'intégration de l'immigration permanente et la question de l'immigration temporaire. Finalement, à partir de cette analyse, nous tirerons quelques conclusions quant à la vraie nature des compétences du gouvernement du Québec en matière d'immigration.

1 DUHAMEL, Pierre, LÉGER, Jean-Marc et Jacques NANTEL. *Le Code Québec. Les sept différences qui font de nous un peuple unique au monde*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2016, 237 p.

Objectifs et éléments d'une politique intégrale d'immigration

Pour les fins de cette analyse, nous proposons qu'une politique québécoise d'immigration vise à assurer une société :

- harmonieuse;
- équitable et juste (tant pour les personnes de la population d'accueil que pour les personnes qui arrivent);
- avec une langue commune et un sentiment d'appartenance partagé;
- sécuritaire;
- en santé;
- dont les droits et devoirs des personnes qui y résident sont bien définis;
- qui joue un rôle constructif et responsable sur le plan international.

L'État répond à chacun de ces aspects avec des politiques publiques dans différents domaines, notamment en matière de vivre-ensemble, de gestion de la main-d'œuvre, de normes de travail, de langue, de santé et de sécurité nationale, de droits de la personne, d'identité et de relations internationales. Dans tous ces domaines, les deux gouvernements agissent et légifèrent parfois en harmonie, parfois en contradiction, mais toujours dans l'intérêt de la population majoritaire auquel il est redevable. Le Canada établit donc des lois et des politiques en fonction d'une population dont la langue commune est l'anglais et qui couvre un territoire extrêmement vaste. De plus, de son statut de pays, le Canada est doté de pouvoirs qui échappent au Québec, comme les affaires étrangères, la sécurité nationale et la citoyenneté, qui ont des conséquences directes sur une politique intégrale d'immigration.

Une politique intégrale d'immigration couvre l'ensemble des étapes d'une migration.

En amont, avant même l'arrivée de la personne, la politique définit :

- la nature de l'immigration ;
- la durée – la définition de l'immigration permanente et temporaire ;
- les catégories de l'immigration permanente et les conditions afférentes (grille de sélection) ;
- les conditions afférentes à l'immigration temporaire ;
- les devoirs et droits liés à chaque type d'immigration ;
- le « combien », les seuils de l'immigration permanente planifiés sur une base pluriannuelle et annuelle.

Lors de l'arrivée aux ports d'entrée, il faut établir :

- les contrôles qui seront mis en place pour les fins surtout de sécurité, mais parfois aussi de santé ;
- les éléments de l'accueil, le type d'information à fournir sur les services d'intégration, sur les lois et normes de la société québécoise ;
- les mécanismes qui seront mis en place pour assurer les données fiables sur le nombre et les caractéristiques des personnes accueillies et un suivi efficace de l'établissement de ces personnes.

En aval (après l'arrivée), il faut inclure dans la politique :

- les objectifs et les types de services d'intégration socio-économique et linguistique qui seront offerts et à quelles conditions ;
- le niveau de suivi nécessaire pour les personnes nouvellement arrivées, incluant systèmes d'information ;
- les conditions et les mécanismes d'attribution de la citoyenneté.

L'analyse qui suit permettra de faire la démonstration qu'il y a très peu des éléments d'une politique intégrale d'immigration sur lesquels le gouvernement du Québec a un contrôle entier. Le gouvernement canadien a un contrôle exclusif sur les questions de la durée, des catégories d'immigration permanente, des conditions afférentes à l'immigration temporaire, du contrôle à l'arrivée et des conditions et mécanismes de citoyenneté. Outre la grille de sélection de la sous-catégorie « travailleurs qualifiés » et les décisions concernant le type et le contenu des services d'intégration des personnes nouvellement arrivées qui relèvent du gouvernement du Québec, les politiques et interventions des deux gouvernements se chevauchent et peuvent se contredire.

Précisons que cet article porte uniquement sur l'immigration, c'est-à-dire l'arrivée de personnes en provenance d'un autre pays, et non aux migrations en général qui touchent le Québec. Les migrations interprovinciales influencent la composition de la population québécoise de la même manière que les migrations internationales. Il y a des personnes immigrantes qui atterrissent ailleurs au Canada et déménagent au Québec, des personnes de souche canadienne-anglaise qui déménagent au Québec, ainsi que des francophones venant de l'extérieur du Québec.

De plus, certains pays ont trouvé des mécanismes pour maintenir un contact avec une partie leur diaspora. Il pourrait être intéressant, dans une situation de pénurie de main-d'œuvre, de faire des efforts pour joindre des Québécoises et Québécois qui habitent ailleurs au Canada ou ailleurs dans le monde pour les convaincre de rentrer au bercail pourvoir des postes vacants au Québec.

S'il existe des données en termes de chiffres globaux relatifs aux migrations interprovinciales, les individus et leurs caractéristiques détaillées ne sont pas suivis ou analysés de manière à pouvoir intégrer l'information dans les politiques publiques québécoises. Il est à noter par contre que la politique d'un Québec souverain couvrirait forcément ces migrations.

Cadre juridique

Le fondement des compétences juridiques en matière d'immigration au Canada se trouve dans l'article 95 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 qui se lit comme suit:

95. Dans chaque province, la législature pourra faire des lois relatives [...] à l'immigration dans cette province; et il est par la présente déclaré que le parlement du Canada pourra de temps à autre faire des lois relatives [...] à l'immigration dans toutes les provinces ou aucune d'elles en particulier; et toute loi de la législature d'une province relative à [...] l'immigration n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et que tant qu'elle ne sera incompatible avec aucune des lois du parlement du Canada.

On comprend donc que s'il est vrai que les deux gouvernements, celui du Québec et du Canada, peuvent légiférer en matière d'immigration, chaque loi et politique québécoise doit être compatible avec *toutes* les lois du Canada. Cette précision est très importante parce que, comme nous le verrons plus loin, cette obligation de compatibilité crée des obstacles à la liberté du Québec d'agir dans le domaine.

L'autre élément fondamental précisant les rôles du Québec et du Canada en matière d'immigration est l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains signé en février 1991 par les gouvernements québécois et canadien. Les effets de cet accord sont détaillés dans les sections qui suivent, mais il est important de souligner certains principes de base établis par celui-ci. Le principe de prédominance des politiques canadiennes est repris. Les services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle offerts par le Québec et compensés par le Canada par l'Accord doivent «correspondre dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays». De plus, l'article 29 précise que l'Accord «n'a pas pour effet de restreindre le droit du Canada d'offrir aux citoyens canadiens des services reliés au multiculturalisme et de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens». Nous verrons plus tard les conséquences de ces aspects de l'Accord sur les efforts d'intégration des personnes immigrantes au Québec.

Il est également important de préciser que l'article 91 de la constitution canadienne stipule que le parlement du Canada est le seul responsable de «la naturalisation et des aubains», ce qui donne autorité sur les «conditions relatives à l'admission au Canada et l'autorisation d'y séjourner²». Les lois et règlements relatifs à l'attribution de la citoyenneté, aux admissions et expulsions, découlent de cette compétence accordée au gouvernement canadien.

De plus, chaque gouvernement a adopté sa vision des valeurs communes. Au Canada, la Charte canadienne des droits et libertés a été enchâssée dans la constitution canadienne

2 Gouvernement du Canada. Lois et règlements — Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada [<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/lois-reglements.html>] (consulté le 14 mai 2019)

en 1980 et jamais reconnue par l'Assemblée nationale du Québec. Au Québec, la Charte des droits et libertés de la personne a été adoptée dans sa version originale en 1975.

Aspects internationaux

L'immigration par sa nature même est un phénomène international et c'est un phénomène qui s'accroît rapidement. Selon les chiffres les plus récents de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en comptant uniquement les personnes qui habitent dans un pays autre que leur pays d'origine, en 2017, il y avait 258 millions de migrants internationaux dans le monde³, un chiffre qui s'élevait à 173 millions en 2000.

Approximativement les deux tiers de ces migrants se sont déplacés pour le travail, c'est-à-dire pour des raisons économiques. Plusieurs choisissent de poursuivre des études supérieures dans un pays étranger. D'autres ont été forcés d'émigrer de leurs pays pour des raisons de conflit, de violence ou à la suite des catastrophes climatiques. Les enjeux liés à ces déplacements sont nombreux et très divers. Il y a le débat sur l'exode des cerveaux. Est-ce que ce sont les plus privilégiés et éduqués qui quittent un pays en développement pour étudier et pour s'établir dans un pays plus riche? Comment s'assurer que l'expertise est développée et reste dans les pays pauvres pour mieux contribuer à la croissance économique et le partage des connaissances et de la richesse?

Des enjeux économiques des migrations se présentent aussi dans les envois de fonds que les personnes migrantes font

3 International Organization for Migration. Global Migration Indicators [http://publications.iom.int/fr/system/files/pdf/global_migration_indicators_2018.pdf] (consulté le 1er mai 2019)

vers leur pays d'origine. En 2017, ces envois internationaux vers les pays à revenu faible et intermédiaire ont atteint 466 G\$ US, plus de trois fois le montant dépensé dans l'aide officielle au développement.

Il y a évidemment aussi des enjeux humains, surtout dans le cas des migrations forcées. Ces personnes, particulièrement les femmes et les enfants, deviennent très vulnérables au trafic des personnes, à l'esclavage et aux abus sexuels.

Plusieurs politiques influencent les causes et les effets globaux des migrations, par exemple les traités internationaux d'échanges commerciaux (biens, services, argent et personnes) et ceux portant sur les normes internationales du travail, les traités et ententes sur les migrations et droits de la personne, sur la défense, le contrôle de la commerce des armes, la défense et la sécurité tant des personnes migrantes que des sociétés d'accueil, sur l'aide au développement international, les conventions sur les personnes réfugiées où chaque pays s'engage à en accueillir un certain nombre, les pactes sur les changements climatiques. Tous ces enjeux sont négociés à des tables internationales réservées aux pays. Au mieux, dans certains cas précis, le Québec peut être invité à faire partie de la délégation canadienne ou peut espérer un siège comme observateur. Le Canada contrôle tous les aspects du dossier de l'immigration qui touche l'encadrement international.

Immigration permanente

Nombre annuel d'admissions

L'immigration permanente est l'immigration qui est planifiée. C'est-à-dire que les deux gouvernements établissent sur des bases pluriannuelles et annuelles un nombre global minimal et maximal de personnes immigrantes qui seront admises sur son territoire. À la fin de l'année civile, le

nombre global de personnes admises devraient se trouver à l'intérieur de la fourchette prévue.

L'article 7 de l'Accord Canada-Québec stipule que «le Québec s'engage à poursuivre une politique d'immigration dont l'objectif est de lui permettre de recevoir un pourcentage du total des immigrants reçus au Canada égal au pourcentage de sa population par rapport à la population totale du Canada.» Selon l'article 5, le Canada prend en considération dans sa planification le nombre que le Québec veut recevoir.

S'il était un pays indépendant, le Québec ne subirait aucune contrainte quant au nombre de personnes qu'il voudrait accueillir chaque année. Mais l'enjeu devient critique aussi longtemps que le Québec demeure une province au sein du Canada. Si le Québec ne reçoit pas un nombre de personnes immigrantes en fonction de sa part de la population canadienne, la proportion de la population québécoise au sein du Canada diminuera graduellement. Le nombre de résidents au Québec détermine le nombre de sièges au Parlement et donc l'influence des députées et députés du Québec. De plus, le nombre de résidents au Québec est un facteur dans le calcul de certaines subventions et de certains transferts du gouvernement canadien. Il y a donc une motivation non seulement légale, mais également politique et financière de maintenir le seuil d'immigration permanente assez élevé.

Cela dit, le Québec n'a jamais atteint ce seuil. Il a toujours accueilli un seuil d'immigration 2 à 6 points de pourcentage de moins que sa part de la population⁴, un phénomène qui explique en partie pourquoi la part québécoise de la popula-

4 Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Rapports annuels de gestion [<http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/publications/publications-administratives/rapports-annuels.html>] (consulté le 10 mai 2019)

tion canadienne a baissé de 27% en 1976 à moins de 23% en 2018. En 2018, la population du Québec représentait 22,7% de celle du Canada⁵, mais le Québec a accueilli à peine 16%⁶ de l'immigration canadienne. Pour respecter sa promesse électorale de baisser le seuil d'immigration en 2019 à 40 000 personnes, les admissions au Québec en 2019 représenteront autour de 12% des admissions canadiennes (le maximum canadien étant établi à 350 000⁷, et le maximum québécois à 42 000⁸). Accueillir sa part de l'immigration canadienne en 2019 voudrait dire un nombre d'admissions au Québec frôlant les 80 000 personnes.

La taille de la population d'un État ne constitue pas un facteur dans sa réussite économique ou sociale, mais la part québécoise de la population canadienne peut avoir des effets néfastes significatifs. On constate donc que même si sur papier le Québec planifie ses propres seuils d'immigration, il subit des contraintes importantes.

Un dernier point important à souligner sur le nombre d'admissions est le fait que c'est le gouvernement canadien

- 5 Statistique Canada. Canada's population clock (real-time model) [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/71-607-x2018005-eng.htm>] (consulté le 10 mai 2019)
- 6 Gouvernement du Canada. Gouvernement ouvert Résidents permanents – Mises à jour mensuelles d'IRCC [https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/f7e5498e-oad8-4417-85c9-9b8aff9b9eda?_ga=2.65242605.290504232.1526039597-1618667067.1508951852] (consulté le 10 mai 2019)
- 7 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Plan ministériel 2018-2019 [<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/plan-ministeriel-2018-2019/plan-ministeriel.html#seco3>] (consulté le 10 mai 2019)
- 8 Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Plan d'immigration du Québec pour l'année 2019 [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/PL_immigration_2019_MIDI.pdf] (consulté le 10 mai 2019).

qui délivre les visas de résidence permanente. Selon l'Accord Canada-Québec, le Canada s'engage à admettre les personnes qui correspondent à des critères de sélection du Québec des catégories admissibles, mais ultimement le Canada, et non le Québec, contrôle les entrées sur son territoire.

Catégories

Le système canadien d'immigration permanente répartit les demandes d'admission parmi plusieurs catégories. Les trois principales sont «économique», «familiale» et «humanitaire». Les catégories «économique» et «humanitaire» sont ventilées selon certaines sous-catégories. La catégorie «économique» comprend, notamment les sous-catégories «travailleurs qualifiés» et «gens d'affaires». La catégorie «humanitaire» inclut le parrainage privé (collectif), le parrainage public (personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger et prises en charge par l'État), et les personnes sur place qui demandent l'asile.

Le Canada est responsable de la définition, de la création et du retrait des catégories. Si le Canada décidait de retirer une catégorie, les personnes à l'étranger ne pourraient plus faire demande au Québec dans cette catégorie. Il y a quelques années le Canada avait décidé de mettre fin à son Programme d'immigration des investisseurs, mais il avait maintenu la sous-catégorie, permettant au Québec de continuer à recevoir les demandes selon les conditions de son Programme des investisseurs. Si le Canada avait décidé d'éliminer la sous-catégorie, le Québec aurait été obligé de mettre fin à son programme.

Selon l'article 14 de l'Accord Canada-Québec, «le Canada établit *seul* les critères de sélection pour les immigrants appartenant à la catégorie de la famille et, le cas échéant, le Québec

est responsable de leur application aux immigrants de cette catégorie à destination de la province.» Le rôle du Québec se résume à une vérification de l'engagement du parrain.

Quant à la catégorie humanitaire, le Canada définit «réfugié» selon ses obligations internationales et la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés. Comme déjà mentionné, le Québec ne participe pas aux tables internationales qui adoptent ces conventions et obligations. Le Québec vérifie les engagements des groupes privés qui parrainent et signent des ententes de financement avec les organisations qui accueillent les personnes réfugiées prises en charge par l'État. Quant aux personnes de l'étranger qui réclament un statut de réfugié une fois sur sol canadien, communément nommé les demandeurs et demandeurs d'asile, l'article 20 de l'Accord est très clair : «dans le cas où le droit d'établissement est attribué à une personne qui est reconnue comme réfugiée alors qu'elle se trouve déjà au Québec, le consentement du Québec n'est pas requis».

L'essentiel de l'influence du Québec sur son immigration se trouve dans la sélection des personnes dans la catégorie économique, et particulièrement la sous-catégorie «travailleurs qualifiés». Ce sont ces personnes qui sont assujetties à la grille de sélection du Québec. Les facteurs qui permettent d'accumuler les points dans la grille du Québec sont semblables à ceux qui se trouvent sur la grille canadienne : formation, expérience de travail, âge, compétences linguistiques, séjour préalable ou famille au Québec (un facteur qui vise à juger la capacité d'adapter à la société québécoise), emploi validé.

La différence est que le Québec établit sa grille en fonction des besoins spécifiques du Québec. Les points attribués aux facteurs de formation et d'expérience sont basés sur la demande dans le marché du travail du Québec. La grille

québécoise est pondérée pour mettre l'accent sur les compétences en français et non sur le français et l'anglais de manière égale. La sous-catégorie «travailleurs qualifiés» est la seule d'ailleurs qui permette d'assurer une majorité d'admissions de personnes avec une connaissance du français. La langue n'est pas un facteur de sélection dans les catégories familiale ou humanitaire.

Les personnes sélectionnées par le Québec sont celles qui ont les caractéristiques pour bien s'intégrer et contribuer au Québec de manière relativement autonome assez rapidement. Elles sont bien éduquées, ont de l'expérience de travail, sont formées dans les domaines en demande au Québec, ont l'âge de la population active et ont souvent de jeunes enfants favorisant un établissement durable. Elles sont donc bien placées pour contribuer à long terme au développement du Québec tant sur le plan économique que démographique et pour contribuer à la pérennité de la langue française.

L'objectif du gouvernement du Québec est d'assurer que la grande majorité des personnes admises au Québec sont de la catégorie économique. Mais encore une fois on constate que les actions du gouvernement du Canada peuvent porter atteinte à cet objectif.

On a déjà décrit l'établissement des seuils globaux d'immigration. Dans cette planification, des objectifs sont également déterminés par catégorie. Cependant, le Québec ne contrôle pas le nombre d'admissions dans les catégories sous la responsabilité du Canada. Si le gouvernement canadien décide de faire un rattrapage rapide de ses demandes dans la catégorie du regroupement familial, ou s'il s'engage à accueillir un plus grand nombre de personnes réfugiées ou demandant l'asile que planifié compte tenu des pressions

externes, ces augmentations forceront une diminution du nombre d'admissions dans la catégorie économique afin de respecter le seuil total d'admissions établi par le Québec.

Les effets de ces vases communicants s'observent facilement. En 2015, 66,6% des admissions étaient dans la catégorie économique; cette part a baissé à 57,1% en 2018. Les résultats pour le pourcentage de personnes admises déclarant connaître le français ont fléchi en conséquence. En 2014, 75% des personnes admises dans la sous-catégorie «travailleurs qualifiés» ont déclaré connaître le français si bien que le pourcentage de francophones parmi l'ensemble des admissions a atteint 58,6%. En 2018, le pourcentage de francophones dans la sous-catégorie «travailleurs qualifiés» a baissé à 65,4% (étant donné de nouvelles pondérations dans la grille), mais le pourcentage de la catégorie économique a également baissé donnant lieu à un pourcentage de francophones admis dans cette même année de seulement 48%.

On constate donc que malgré la planification déposée annuellement à l'Assemblée nationale, le Québec est assujéti aux priorités du gouvernement canadien qui distordent les résultats.

Procédures

Comme nous l'avons mentionné dans notre résumé du cadre juridique, le système d'immigration doit être compatible avec les lois canadiennes et les services offerts doivent être semblables ou équivalents à ceux offerts par le financement du gouvernement canadien dans le reste du Canada. Le résultat est que le système d'immigration québécois est calqué sur le système canadien. Nous sommes témoins par conséquent d'un système qui est un copier-coller du système canadien. Quand le Canada change sa façon de faire, le Québec suit.

Dans les dernières années, le Canada a décidé de suivre l'exemple de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande et de passer, pour la sous-catégorie «travailleurs qualifiés», d'un processus de premier arrivé, premier servi en ce qui a trait au traitement des dossiers à ce qu'on appelle la déclaration d'intérêt. Selon la nouvelle façon de faire, les personnes qui veulent immigrer dans ces pays font une déclaration de leur intérêt en fournissant quelques informations de base. Les déclarations sont retenues pour un certain temps, généralement un an. Il se crée ainsi un bassin de personnes immigrantes potentielles. Si lors d'une analyse sommaire, on trouve des personnes qui semblent avoir les caractéristiques recherchées, le gouvernement les invite à faire une demande officielle d'immigration et ces demandes sont évaluées selon la grille de sélection.

Le système de déclaration d'intérêt (SDI) apporte, en théorie, plusieurs avantages, notamment un plus haut taux d'acceptation des dossiers, ce qui réduit les coûts administratifs et, en principe, le délai de traitement. Si on sélectionne plus rapidement, les personnes immigrantes idéales arriveront plus rapidement pour remédier notamment aux besoins immédiats du marché du travail. Le SDI est dépendant de l'installation d'une plateforme et d'un système informatique sophistiqués. Les demandes sont reçues uniquement en ligne et un algorithme détermine les personnes qui seront invitées à faire une demande officielle. De plus, les données générées par le système – essentielles pour les suivis pendant le traitement, ainsi qu'après l'acceptation et l'arrivée de la personne, pour la reddition de comptes et pour la planification future – doivent être fiables. Ce niveau de sophistication informatique peut se révéler très coûteux et prend du temps.

Le SDI a été mis en place par des pays indépendants essentiellement de langue anglaise. Il n'a pas été testé dans une

société non anglophone. On ne trouve aucune évaluation de programme faisant la démonstration que le nouveau système soit plus efficace ou plus efficient que l'ancien. Est-ce que le traitement des dossiers est plus rapide? Est-ce que les personnes sélectionnées arrivent plus rapidement dans leur nouveau pays? Est-ce qu'elles trouvent un emploi et s'intègrent plus rapidement? Est-ce qu'un système de demande uniquement en ligne, avec un traitement sur dossier sans entrevue face-à-face, amène les perles rares qui manquaient dans l'ancien système? Est-il même équitable étant donné que l'accès fiable à Internet n'est pas assuré partout dans le monde? Combien de temps cela prend-il pour que le système devienne rentable étant donné ses coûts élevés d'implantation?

Le Québec étant en concurrence avec le Canada et dans l'obligation de suivre son exemple fait des efforts depuis plusieurs années afin d'y arriver. Les ratés de ces efforts ont fait les manchettes à plusieurs reprises depuis plus de trois ans. Cependant, comparons les ressources à la disposition des ministères québécois et canadien d'immigration. Les dépenses totales du MIDI en 2017-2018, incluant les services d'intégration et de francisation, arrivaient à 220 M\$, approximativement 12,4 % du budget 2018-2019 de 1,8 G\$ d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), uniquement pour la sélection. Les années d'austérité au Québec n'ont pas aidé Canada (IRCC), uniquement pour la sélection était de 1,8 G\$. Les années d'austérité au Québec n'ont pas aidé.

Soyons clairs. Il y a très peu de pays au monde qui gèrent l'immigration de la même manière que le Canada. Il n'y a certainement pas de pays non anglophones avec le même système de gestion. D'autres façons de faire existent. Chaque pays de l'Union européenne a sa façon de recevoir

les personnes qui viennent d'ailleurs, que ce soit de l'UE ou des pays non membres. Les États-Unis ont leur système de «loterie» pour obtenir une «carte verte» permettant de travailler légalement sur le territoire. Il n'y a pas beaucoup de pays qui ont le luxe de planifier les niveaux de personnes à admettre. Il y en a même qui rendent compte plutôt du nombre de personnes renvoyées!

Comme «province canadienne», le Québec n'a pas de marge de manœuvre pour réfléchir à la pertinence pour la société québécoise du système actuel, et il n'a certainement pas les ressources pour concurrencer le gouvernement canadien.

Le Québec est en concurrence avec le Canada encore plus directement sur un autre plan, c'est-à-dire pour le recrutement et la sélection de candidatures francophones. Depuis plusieurs années, le gouvernement canadien se donne des objectifs d'admission de francophones dans les autres provinces dans une tentative de ralentir la décroissance des communautés francophones hors Québec. Ce faisant, il pige dans les mêmes bassins de candidatures potentielles étrangères que le Québec et fait la promotion de l'idée qu'il est possible de vivre en français dans le reste du Canada, une pratique qui nuit autant aux candidates et candidats qu'aux efforts du Québec de privilégier l'immigration francophone.

Admission et arrivée des personnes immigrantes

Le Québec ne peut tout simplement recevoir sur son territoire les personnes qu'il a sélectionnées. C'est le Canada qui contrôle les entrées au pays. Après avoir obtenu un CSQ, la personne immigrante a besoin d'un visa de résidence permanente de IRCC. De plus, elle est assujettie à des contrôles de santé du gouvernement canadien et aux contrôles canadiens de sécurité avant et au moment de l'arrivée. Enfin,

l'ensemble des personnes étrangères arrivant au pays sont inscrites dans le système informatique du gouvernement canadien dès leur arrivée. Nous reviendrons sur l'importance de cette inscription.

Il y a un autre service potentiellement très important à considérer au moment de l'arrivée de personnes venant d'ailleurs, peu importe leur statut. Il s'agit de l'accueil, c'est-à-dire le moment où on peut leur souhaiter la bienvenue et les informer de leurs droits et leurs devoirs, des services gouvernementaux qui leur sont disponibles et comment y accéder.

Dans d'autres provinces, ce service d'accueil est généralement offert par un organisme communautaire financé largement par le gouvernement canadien. Au Québec, il y a une petite équipe du gouvernement du Québec, peu connue, qui offre un service d'accueil à l'aéroport Montréal-Trudeau⁹. Cette équipe accueille les personnes ayant obtenu leur visa de résidence permanente de toutes les catégories. Elle est en mesure de fournir des informations de base sur les services gouvernementaux et même de leur offrir un rendez-vous pour les services d'intégration et de francisation et pour leur carte d'assurance maladie. Elle met à jour également le dossier personnel de ces personnes dans le système du MIDI. Dans le passé, le service était offert de 8 h à 24 h et incluait les vols domestiques (plusieurs personnes immigrantes font escale ailleurs au Canada avant d'arriver à l'aéroport à Montréal). Le gouvernement québécois a récemment annoncé un élargissement de ce service, notamment pour

9 Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Travailleurs permanents Vous présenter au bureau Accueil Québec à l'aéroport de Montréal [<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-permanents/arrivee-aeroport.html>] (consulté le 15 mai 2019)

inclure encore les vols domestiques, dès qu'une entente est signée avec les instances fédérales qui gèrent l'aéroport – une autre responsabilité du gouvernement canadien.

Il est clair que les ressources limitées d'une province ne permettraient pas d'offrir ce service à tous les autres ports d'entrées (frontières, aéroport de Québec, gares). Il n'est pas offert non plus aux travailleuses et travailleurs temporaires. Un effort est fait pour accueillir les personnes étrangères qui arrivent pour les fins d'étude, mais compte tenu de l'achalandage sur les vols du mois d'août, cet accueil est souvent en groupe plutôt qu'individuel.

Chaque individu arrivant au pays interagit donc avec le gouvernement canadien, mais le gouvernement québécois n'a l'occasion d'accueillir qu'un certain nombre des personnes qui arrivent pour travailler ou pour s'établir au Québec.

Un mot sur les données administratives

Le premier objectif sur les vingt-trois objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies, le 19 décembre 2018 par 152 pays se lit comme suit: «Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits¹⁰.»

On ne peut surestimer l'importance des données complètes et fiables dans le travail des gouvernements. Dans le domaine de l'immigration, on parle des données *déno-*

¹⁰ Nations unies, Assemblée générale. *Projet de déclaration finale de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*. Le 10-11 décembre 2018. [<https://undocs.org/fr/A/CONF.231/3>] (consulté le 18 mai 2019)

nominalisées qui sont une source inestimable d'information pour le traitement des dossiers (délais de traitement, acceptations, refus, nombre en attente, etc.), sur le nombre de personnes admises et leurs caractéristiques (statut et catégorie, âge, profession, langue maternelle, pays de naissance et de provenance, sexe, ville de destination, ville de résidence cinq ou dix ans après arrivée, etc.), sur la situation économique au Québec (taux d'emploi des personnes nées au Canada et des personnes immigrantes, professions et formations en demande, besoins des régions, etc.), sur la situation linguistique (langue du travail, langue des études, etc.), sur le niveau des ressources gouvernementales, communautaires et privées disponibles pour la sélection et l'intégration des personnes nouvellement arrivées. De plus, les données nominalisées sont importantes pour pouvoir suivre le progrès des individus après leur arrivée. Dans une ère informatisée, l'adresse courriel permet de contacter la clientèle pour poser des questions sur la satisfaction à l'égard des services, les besoins, les attentes, pour offrir de l'information sur de nouveaux services. Toute cette information permet de mieux planifier le nombre de personnes à sélectionner et les services nécessaires pour répondre à leurs besoins.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique stipule, à l'article 91, que le recensement et les statistiques relèvent exclusivement du ressort du gouvernement canadien. De plus, en matière d'immigration, il n'y a que le gouvernement canadien qui recueille les données sur les entrées au pays et sur les caractéristiques et le statut des personnes qui franchissent les frontières internationales canadiennes. À l'exception des données découlant des dossiers traités par le MIDI, le Québec est dépendant du Canada pour toute information sur les personnes admises et achète les données découlant du recensement et des enquêtes sociales

et économiques de Statistique Canada pour les analyses économiques, linguistiques et sociales. Le Québec n'a donc pas d'information sur la date réelle de l'arrivée des personnes qui ne sont pas accueillies par l'équipe du MIDI à l'aéroport de Montréal, ce qui rend très difficile une intervention au bon moment pour les orienter vers les services qui leur seraient potentiellement très utiles.

Le Canada recueille de l'information surtout en fonction de ses propres politiques et services, pas nécessairement ceux du Québec. L'exemple le plus évident est celui de la langue. La Loi sur les langues officielles prévoit l'offre de service fédéral dans l'une ou l'autre des deux langues officielles «là où [...] l'emploi de cette langue fait l'objet d'une demande importante» (Art. 22). Pour justifier l'offre de service en français dans plusieurs endroits au Canada, il faut faire la démonstration qu'il y a assez de francophones pour présumer une demande importante. Les questions du recensement vont donc dans le sens de trouver le plus de francophones possible.

Intégration

Une intégration rapide et harmonieuse des personnes de l'étranger qui s'installent au Québec est la clé de la réussite de la politique d'immigration dans son ensemble. En tant que nation distincte au sein du Canada avec un statut de province, ce processus est loin d'être simple. Les lois et les politiques des deux gouvernements se chevauchent beaucoup, souvent en envoyant des messages contradictoires.

La connaissance de la langue commune est la principale condition d'une intégration rapide. Dans ce domaine, les messages du Canada et du Québec s'affrontent. Deux langues, l'anglais et le français, sont enchâssées dans la consti-

tution canadienne et renforcées par la Loi sur les langues officielles et la politique afférente. Pourtant, la Charte de la langue française déclare le français comme seule langue officielle au Québec. L'Accord Canada-Québec s'assure que le Canada retire son offre de services d'intégration socio-économique et linguistique sur le territoire québécois et compense le Québec qui doit offrir des services qui «correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays». Mais, compte tenu des nombreux contacts entre les personnes étrangères et le gouvernement canadien, le message de deux langues officielles est omniprésent.

Le Québec fait des efforts depuis des décennies de définir sa propre approche de vivre-ensemble qui, de plusieurs points de vue, va à l'encontre de l'approche multiculturelle canadienne. La Loi sur la laïcité n'est que la plus récente initiative à cet égard. Dès l'annonce en 1971 par Pierre Elliot Trudeau, alors premier ministre libéral du Canada, de la nouvelle politique canadienne du multiculturalisme, Robert Bourassa, le premier ministre libéral du Québec en ce moment, lui a écrit :

[...] le Québec n'adopte pas, au niveau du principe du multiculturalisme l'approche de votre gouvernement. En effet, cette notion paraît difficilement compatible avec la réalité québécoise où il y a une présence dominante d'une population de langue et de culture françaises. [...] Si le gouvernement fédéral assume des obligations générales vis-à-vis de toutes les cultures qui se rencontrent au Canada, le Québec se doit d'assumer le rôle de premier responsable sur son territoire de la permanence de la langue et de la culture françaises¹¹.

Pourtant, la politique de multiculturalisme a pris une forme législative au niveau canadien, a été éventuellement enchâs-

11 Lettre de Robert Bourassa à Pierre Elliot Trudeau datée du 11 novembre 1971, rendue publique le 16 novembre 1971 et publiée dans *Le Devoir*, «Multiculturalisme: de sérieuses réserves du Québec», le 17 novembre 1971, page 2.

sée dans la Charte des droits de la personne canadienne (Art. 27) et a été rappelée dans l'Accord Canada-Québec sur l'immigration¹².

Un des mécanismes les plus importants pour renforcer un sentiment d'appartenance à une nouvelle société est l'attribution de la citoyenneté. Ici encore, le gouvernement canadien est le seul responsable. Il définit les critères et conditions, élabore les outils de préparation aux examens (qui mettent l'accent évidemment sur l'histoire de l'ensemble du Canada, les valeurs canadiennes telles que définies dans la Charte canadienne et les droits et devoirs afférents à la citoyenneté) et organise les cérémonies culminant dans un serment d'allégeance au Canada. Un des indicateurs de résultat dans le Plan ministériel 2018-2019 d'IRCC est le « Pourcentage d'immigrants et de réfugiés qui ont un solide sentiment d'appartenance (à la société canadienne) ». La spécificité québécoise n'est reconnue nulle part dans les indicateurs d'intégration de ce plan.

Le Québec offre des services d'intégration socio-économique et linguistique, incluant les valeurs québécoises, mais n'a pas les ressources équivalentes nécessaires, comme nous l'avons déjà mentionné, pour espérer faire le poids face aux efforts canadiens. Il n'a pas les données et les informations personnelles nécessaires pour joindre chaque personne immigrante, surtout pour les catégories familiale et humani-

12 Gouvernement du Canada. Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains [<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/federaux-provinciaux/quebec/accord-canada-quebec-relatif-immigration-admission-temporaire-aubains.html#admission>] (consulté le 6 mai 2019) Article 29 : « Le présent Accord n'a pas pour effet de restreindre le droit du Canada d'offrir aux citoyens canadiens des services reliés au multiculturalisme et de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens. »

taire et n'a pas le pouvoir de rendre les services obligatoires. Par contre, le gouvernement canadien ne manque pas son coup au Québec. En 2011, selon l'Enquête nationale auprès des ménages, 85 % des personnes immigrantes admissibles au Québec ont déclaré avoir obtenu leur citoyenneté¹³.

Immigration temporaire

L'immigration temporaire est sous le ressort exclusif du gouvernement canadien et couvre une grande gamme de personnes qui font escale au Québec pour moult raisons. Il y a trois programmes généraux d'immigration temporaire, le Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET), les étudiantes et étudiants internationaux, et le Programme de mobilité internationale (PMI).

Les personnes qui s'installent au Québec chaque année grâce à ces programmes sont plus nombreuses que celles qui sont admises annuellement avec leur résidence permanente. Le 31 décembre 2017, il y avait 107 310 personnes avec un statut temporaire sur le territoire du Québec, 61 565 comme étudiantes et étudiants internationaux, 38 535 par le Programme de mobilité internationale et 7 210 par le Programme de travailleurs étrangers temporaires¹⁴. Cette même année 2017, 52 388 personnes ont été admises dans une catégorie d'immigration permanente.

13 Pour fins de comparaison, le taux de naturalisation en Australie en 2011 était 74 % et aux États-Unis à peine 44 % en 2010. Statistiques Canada. L'obtention de la citoyenneté canadienne [https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-x2011003_1-fra.cfm] (consulté le 6 mai 2019)

14 Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2012-2017 Immigration temporaire au Québec [http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits_Immigration_Temporaire_2012_2017.pdf] page 7. (consulté le 13 mai 2019)

Dans les cas du programme des étudiantes et étudiants étrangers (dont le nombre est en hausse constante depuis 2012) et du PTET, le Québec doit consentir à leur admission sur le territoire. Un processus de validation des dossiers donne lieu à la délivrance d'un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ). Ce processus permet d'inscrire certains renseignements sur ces demandes dans le système d'information du ministère. Les personnes qui arrivent par le PMI (plus de 35 % des temporaires au Québec, le 31 décembre 2017) n'ont pas besoin de permis de travail grâce à diverses ententes internationales (signées par le gouvernement canadien). Le Québec n'a pas un mot à dire sur ces dossiers et par conséquent n'a pas ses propres données sur ces personnes.

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec fait des efforts importants pour augmenter l'immigration temporaire et pour convaincre les personnes à statut temporaire (en emploi ou aux études) de faire demande d'immigration permanente. Un programme spécial, encore une fois calqué sur un programme semblable du gouvernement canadien, le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), offre une forme de raccourcis vers un Certification de sélection du Québec (CSQ) à des personnes à statut temporaire qui sont admissibles. Les demandes dans le cadre du PEQ sont traitées sur dossier dans un délai d'à peu près un mois. Il est à noter que les demandes doivent inclure les preuves d'une connaissance du français. En fait, dans les dernières années, une grande majorité des personnes sélectionnées par le Québec ont un statut temporaire au moment de leur sélection. Il s'agit d'un objectif important du plan stratégique du MIDI.

Il n'est pas difficile de comprendre l'attraction pour le gouvernement de combler les besoins d'immigration permanente par les personnes qui ont déjà un emploi au Québec ou un diplôme d'une institution d'éducation supérieure québécoise.

coise et qui peut fournir des preuves d'une connaissance du français. Les obstacles principaux cités à l'intégration sont déjà franchis. Le processus de traitement des demandes d'immigration temporaire, même si assez complexe, est plus rapide que celui pour les demandes d'immigration permanente. (Rappelons que c'est le gouvernement canadien qui est responsable de l'immigration temporaire.) Les entreprises peuvent pourvoir les postes en plusieurs mois plutôt qu'en deux ou trois ans. De plus, ces personnes ne coûtent rien en services d'intégration ou de francisation puisqu'elles ne sont pas admissibles à recevoir ces services tant qu'elles ont un statut temporaire. Certaines ont maintenant un droit d'accès aux services d'intégration et de francisation en ligne.

Il y a par contre des inconvénients. Ces personnes ne sont pas sélectionnées à l'aide de la grille de sélection du Québec. Elles se trouvent au Québec grâce à des programmes du gouvernement canadien et, dans le cas du PTET, grâce à la situation du marché du travail. Il s'agit en quelque sorte de laisser les entreprises sélectionner les personnes de l'étranger qui peuvent venir au Québec. Les personnes à statut temporaire n'ont pas besoin de connaître le français pour s'établir. De plus, comme mentionné, elles ne sont pas accueillies par le Québec dès leur arrivée.

Autre chose à considérer, les personnes de l'étranger ayant obtenu leur CSQ ont leur statut temporaire, qui est au minimum d'un an et peut s'étirer sur plusieurs années en attendant leur résidence permanente, et elles peuvent envoyer leurs enfants à l'école anglaise. Les données laissent croire que de plus en plus décident de profiter de cette option. Une des récentes études de l'Office québécois de la langue française présente les données sur la langue de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire. On y constate qu'entre 1990 et 2001, le pourcentage d'enfants ins-

crits à l'école publique anglaise grâce au séjour temporaire de leurs parents était de 4,8%. Ce pourcentage a plus que doublé atteignant les 11,4% pour la cohorte de 2002 à 2015¹⁵.

Quand ces personnes obtiennent la résidence permanente, cette autorisation particulière n'est plus disponible, mais les données n'existent pas sur le nombre de dérogations offertes par le ministère de l'Éducation permettant à ces jeunes de continuer leurs études dans l'école anglaise. On ne sait pas non plus combien ont déjà gradué du secondaire avant que leurs parents deviennent permanents. De plus, on peut se demander si ces enfants passent leur droit d'admissibilité à l'école anglaise à leurs frères, sœurs et progéniture. Selon les tendances, nous pouvons sûrement compter sur la Cour suprême pour répondre «oui».

On peut se demander si la politique qui consiste à compter sur l'immigration temporaire pour atteindre les seuils d'immigration permanente contribuera à la pérennité de la langue française autant que la sélection selon la grille du Québec.

Conclusion

L'examen de l'ensemble des éléments qui feraient partie de l'élaboration et de la mise en application d'une politique intégrale d'immigration au Québec démontre clairement qu'il n'y en a aucun qui ne soit touché de près ou de loin par les décisions du gouvernement canadien. Ces décisions, en outre, auront toujours préséance sur celles du Québec.

15 Office québécois de la langue française. Langue et éducation au Québec. 1. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire. 2017. page 18. [https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2017/20170331_etude1.pdf] (consulté le 18 mai 2019)

En amont, les ententes, conventions et traités internationaux sont négociés unilatéralement par le Canada, généralement sans aucune considération pour la spécificité québécoise. La structure même du système d'immigration est établie par le gouvernement canadien, des définitions des catégories jusqu'aux procédures utilisées. Le nombre de personnes immigrantes planifié annuellement par le Québec est fortement influencé par le poids de la population québécoise dans la population canadienne. Les deux gouvernements sont en concurrence pour le recrutement de candidatures francophones.

L'accueil par le gouvernement du Québec de l'ensemble des personnes étrangères arrivant sur son territoire est impossible avec les pouvoirs et ressources à sa disposition, rendant plus difficile leur intégration socio-économique et linguistique.

Une grande partie des données essentielles à la planification et à la mise en application d'une politique intégrale d'immigration sont recueillies et contrôlées par le gouvernement canadien.

Le message de la spécificité historique, culturelle, linguistique et économique du Québec est brouillé par les interactions des personnes étrangères avec un gouvernement canadien bilingue, sa politique de multiculturalisme et son contrôle sur les conditions d'attribution de la citoyenneté.

Certains de ces obstacles sont liés au fait que la plupart des pouvoirs du gouvernement du Canada en matière d'immigration sont propres aux États-nations. D'autres relèvent de la difficulté de faire respecter la spécificité du Québec tant qu'il a le statut de province « comme les autres » au sein du système fédéral canadien.

En tant que pays indépendant, le Québec :

- déterminerait les volumes d'immigration permanente pour le Québec selon ses propres catégories et sans pression externe ;
- serait à la table des négociations des ententes et traités qui influencent les migrations mondiales ;
- définirait son propre système d'immigration, incluant les catégories et les procédures ;
- contrôlerait ses frontières, incluant les frontières avec le Canada, qui peut entrer, à quelles conditions, pour combien de temps et qui doit partir ;
- aurait les données sur l'ensemble des personnes étrangères demandant entrée au Québec ainsi qu'un recensement basé sur les besoins en termes de politiques publiques québécoises, comportant des indicateurs uniques permettant des comparaisons avec d'autres pays que le Canada ;
- établirait les conditions de la citoyenneté québécoise, clarifiant la question d'une seule langue officielle et les principes du « vivre-ensemble », notamment la laïcité.

En somme, pour contrôler sa propre politique intégrale d'immigration, il faudra que le Québec devienne indépendant. □

Dénatalité, pénuries de main-d'œuvre et immigration massive

À l'époque de notre légendaire «revanche des berceaux», les enfants que le Québec comptait en surnombre lui cachaient l'importance de l'immigration, un pouvoir partagé qu'il a abandonné au Gouvernement fédéral pendant un siècle (1867-1968). De nos jours, c'est l'inverse qui se produit. Croyant désormais que tout dépend de l'immigration internationale, le Québec se montre, depuis bientôt 50 ans, indifférent au cumul des naissances manquantes qui auraient été nécessaires pour assurer à long terme le remplacement des générations.

Dans *Seuils d'immigration au Québec: analyse des incidences démographiques et économiques* publié en mai 2019¹, l'Institut du Québec (IDQ)² répond par la négative à la question suivante: «le Québec peut-il accroître [sa] natalité?». Ne recherchant qu'à «aider la province à régler ses problèmes démographiques actuels», l'IDQ

1 Kareem El-Assal, Daniel Fields, Mia Homsy, Simon Savard et Sonny Scarfone, *Seuils d'immigration au Québec ...*, IDQ, 2019, 41 p.

2 L'Institut du Québec résulte «d'un partenariat entre le *Conference Board* du Canada et HEC Montréal».

* Démographe, Québec. Jadis du Conseil et de l'Office québécois de la langue française (1980-2004).

écarte toute politique familiale³ qui prendrait « plusieurs décennies avant [que l'on note] l'impact des naissances sur la population active⁴ ».

Conséquemment, dans les 4 scénarios que cet institut a construits, l'indice synthétique de fécondité (ISF) est fixé partout à 1,54 enfant. Seule l'immigration internationale varie, partant d'une immigration nulle, pour aller jusqu'à « 23 % de l'immigration canadienne », en passant par 12 % et 16 %⁵.

Foin donc d'un éventuel retour à 1,73 enfant comme ce fut le cas en 2008 et 2009 après la période creuse de 1998-2002 (ISF inférieur à 1,5 enfant), suivie d'une progression entre 2003 et 2009⁶. Si la France, la Suède et l'Irlande atteignaient 1,9 enfant en 2017, il semblerait (implicitement) que ce soit tout à fait inimaginable pour le Québec au sein de l'IDQ.

Une pyramide des âges déformée

Notre pyramide des âges, qui inclut pourtant les immigrants, leurs enfants et leurs petits-enfants, est inversée en

- 3 Certains frémissent devant l'idée même d'une politique familiale, qu'ils préfèrent appeler « politique nataliste ». Pour tuer l'idée dans l'œuf, ils parleront d'un retour à des familles nombreuses de 4 ou 5 enfants, du retour des femmes au foyer, de surpopulation, etc. Il ne s'agit pourtant que d'adapter la société afin que les couples qui désirent des enfants satisfassent leurs rêves.
- 4 IDQ, *op. cit.*, p. 19.
- 5 Le Québec fixe ses objectifs d'immigration en chiffres absolus plutôt que selon une proportion des objectifs du gouvernement fédéral pour l'ensemble du Canada.
- 6 Institut de la statistique du Québec, « Taux de fécondité selon le groupe d'âge de la mère, indice synthétique de fécondité et âge moyen à la maternité, Québec, 1951-2017 », en ligne le 7 juin 2019 : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/naissance-fecundite/402.htm>

deçà de 50 ans. En effet, en dépit de quelques soubresauts⁷, les effectifs diminuent globalement à la base de la pyramide⁸. Le Tableau 1 permet de calculer, à l'aide de grands groupes d'âge⁹, les déficits suivants :

- comparés aux 45-59 ans, les 30-44 ans montrent un déficit de 10 %;
- entre 15-29 ans et 30-44 ans, la perte est de 9,8 %;
- les 0-14 ans, comparativement aux 15-29 ans accusent un déficit de 11,8 %.

Réalise-t-on pleinement que le vieillissement et les pénuries de main-d'œuvre dont on parle tant viennent essentiellement de là ?

Tableau 1 – Population de moins de 60 ans selon quatre grands groupes d'âge, Québec, 2016

| Groupe d'âge | Nombre | Déficit* |
|--------------|-----------|----------|
| 45-59 ans | 1 804 000 | |
| 30-44 ans | 1 624 200 | -10,0 % |
| 15-29 ans | 1 465 300 | -9,8 % |
| 0-14 ans | 1 292 000 | -11,8 % |

* Calculé d'après les effectifs du groupe d'âge précédent.

Et la tendance lourde se poursuit, voire s'aggrave. Dans le scénario « 12 % de l'immigration canadienne », l'IDQ pré-

- 7 C'est le cas des enfants de 5-9 ans, plus nombreux que les 10-14 ans et les 15-19 ans. De même pour les 35-39 ans, plus nombreux que les 40-44 ans et les 45-49 ans.
- 8 Institut de la statistique du Québec, *Population, Pyramide des âges animée, 1961-2060*. En ligne le 6 juin 2019 : http://www.stat.gouv.qc.ca/jeunesse/statistiques/population/pyramide_ages.htm
- 9 Contrairement aux regroupements quinquennaux montrant une évolution fluctuante, les groupes d'âge de 15 ans font voir la tendance générale d'une pyramide des âges qui s'amincit à sa base.

voit une augmentation de la population de 7,7 % entre 2018 et 2040. Mais ce que ce scénario ne montre pas se trouve dans son jumeau parmi les projections de l'Institut de la statistique du Québec¹⁰ où l'on prévoit un recul de 3,1 % de la population entre 2041 et 2061.

Mais il n'y a pas que la dimension économique à considérer. De cela, l'IDQ en est conscient, car il conclut « que les défis restent considérables et qu'[...] il serait bien périlleux de s'arrêter là ». D'où la proposition de « mettre les bouchées doubles » en différents domaines dont « la francisation » des immigrants¹¹, laquelle est d'autant plus importante que le « scénario 23 % » en ferait entrer 100 000 en 2036, voire encore plus par la suite, du jamais vu dans notre histoire!

Le syndrome Teitelbaum-Winter

Or, accueillir un grand nombre d'immigrants sur fond de fécondité anémique nous ramène tout droit au « syndrome Teitelbaum-Winter¹² ». Exprimé en 1985 par Michael Teitelbaum et Jay Winter¹³ dans un ouvrage retentissant, ce syndrome s'énonce ainsi¹⁴:

10 ISQ, Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061, Édition 2014, scénario D: ISF: 1,55 enfant; immigration internationale: 40 000 par année (p. 12).

11 Ibid., p. 31.

12 Michel Paillé, « 9 millions de Québécois en 2050: possible, mais... », HuffPost Québec, 7 mai 2013, en ligne le 7 juin 2019: https://quebec.huffingtonpost.ca/michel-paille/croissance-population-quebec-immigration_b_3529447.html?_guc_consent_skip=1559913708

13 Respectivement de l'Alfred P. Sloan Fondation (NY) et du Pembroke College (Cambridge).

14 Michael Teitelbaum et Jay Winter, *The Fear of Population Decline*, San Diego, Academic Press/Harcourt Brace Jovanovich, 1985, p. 111.

[Lorsque] l'immigration devient substantielle dans un contexte de faible croissance démographique, a fortiori de recul, des changements rapides dans la composition ethnique, raciale, linguistique ou sociale de la population du pays hôte peuvent en résulter¹⁵.

C'est exactement ce que vivent, depuis quelques décennies, plusieurs pays développés, dont le Canada. Dans le cas particulier du Québec, sa position géographique au nord-est de l'Amérique du Nord, vaste zone¹⁶ quasi ignorée par l'immigration internationale, fait que l'immigration est toujours fortement concentrée dans la région de Montréal, voire dans l'île de Montréal et ses environs immédiats (Laval, Longueuil, Brossard).

Au tournant des années 1990, nous avons observé qu'il y avait désormais « [p]lus d'immigrants que de naissances dans l'île de Montréal¹⁷ ». Passons outre sur le fait qu'au sein de la population montréalaise d'accueil, on compte une forte population immigrée dont les cohortes les plus récentes ne sont pas encore tout à fait intégrées¹⁸.

15 Fort de ce succès, ces auteurs ont récidivé avec *A Question of Numbers: High Migration, Low Fertility, and the Politics of National Identity*, New York, Hill and Wang, 1998, ix-290 p.

16 Cette zone comprend les 4 provinces canadiennes de l'Atlantique, le Maine, le New-Hampshire, le Vermont, le Nord de l'État de New-York et tout le Québec à l'Est du Richelieu (Michel Paillé, « Le revers de la médaille: une immigration à la fois de plus en plus bilingue et de plus en plus unilingue anglaise », Mémoire, Assemblée nationale du Québec, août 2007).

17 *Bulletin du Conseil de la langue française*, 6-3, été 1989, p. 6-7.

18 Nombreux sont ceux qui voient la population d'accueil (Nous) et la population immigrée (Eux) comme deux entités distinctes. Au contraire, elles s'interpénètrent mutuellement avec le temps, notamment via l'exogamie (Michel Paillé, « Mariages inter-linguistiques: les Anglo-Québécois dominant, les francophones sont prisés », *HuffPost Québec*, 4 juillet 2012).

Force est cependant de rappeler que l'immigration internationale, lorsque concentrée dans les grands centres urbains, a un « effet domino¹⁹ » sur la population d'accueil. Démonstré par le sociologue fransaskois Raymond Breton, professeur émérite de l'Université de Toronto²⁰, cet « effet domino » est particulièrement plus marqué chez les Montréalais de langue française²¹.

Dès lors, faut-il s'étonner que « la tendance à la baisse du nombre de résidants de langue française » – que Marc V. Levine a fort justement appelée la « défrancophonisation » – soit perçue comme « un signe avant-coureur de la “défrancisation” de l'île et de la région²² » ? □

19 Michel Paillé, « Faire connaître la démographie dans les médias. L'exemple de la démolinguistique », *Cahiers québécois de démographie*, 45-1, printemps 2016, p. 63-65.

20 « L'appartenance progressive à une société : perspectives sur l'intégration socioculturelle des immigrants », Gouvernement du Québec, *Actes du Séminaire sur les indicateurs d'intégration des immigrants*, Montréal, 1994, p. 239-257.

21 Michel Paillé, *Migrations interrégionales des groupes linguistiques au Québec*, Québec, Conseil de la langue française, 1999, p. 63-69.

22 Marc V. Levine, *La reconquête de Montréal*, 1997, p. 357.

Immigration

Qui contrôle quoi?

Mouvement Québec indépendant*

Mémoire sur la Politique
d'immigration du gouvernement
du Québec

Un pays pour une immigration réussie

Le document de consultation du gouvernement du Québec reprend le mythe de la compétence partagée en oubliant de dire qu'il s'agit d'un partage très très inégal. En fait, c'est le Canada qui possède les pouvoirs régaliens sur l'immigration comme ceux sur la politique étrangère, le contrôle des frontières et l'accès au territoire qui sont les attributs essentiels de la souveraineté d'un pays. C'est le Canada qui émet les visas, qui accorde les statuts de résidence et de citoyenneté. C'est encore lui qui décide du nombre de ressources humaines pour traiter les demandes et qui est donc responsable des dépassements de délai complètement irrespectueux et négligents que nous connaissons dans la crise des migrants, un dossier toujours en attente de règlement. Comment peut-on parler sérieusement de « planification de l'immigration » par le Québec alors que celui-ci, comme province, est dépendant de la politique canadienne et qu'il a son mot à dire sur à peine 50 % des nouveaux arrivants ?

Il est faux de prétendre que le Québec gère la politique d'immigration. Il ne gère que les critères de sélection des immigrants économiques et encore, Ottawa étant responsable de l'admission finale. Le Québec n'a aucun contrôle

* Mémoire déposé à la Commission sur les relations avec les citoyens, 22 juillet 2019.

sur l'émission des visas, sur le transfert interprovincial, sur l'accueil des réfugiés, ni sur la réunification des familles. Or, ces dernières années, le nombre d'immigrants économiques au Québec a diminué de 25 % entre 2012 et 2017 au profit de la réunification des familles et de l'accueil des réfugiés¹.

Il faut se rappeler qu'il existe une entente Canada-Québec sur l'immigration, la dernière date de 1991. Il ne s'agit que d'une entente administrative, la quatrième depuis 1971. L'une ou l'autre des parties peut y mettre fin comme c'était clairement établi à l'article 6 de l'entente Couture-Cullen. L'entente a été établie en vertu de l'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867* qui a fixé la règle qu'en matière d'immigration le pouvoir des provinces est limité à l'adoption de lois qui ne doivent être « incompatible[s] avec aucune des lois du parlement du Canada ». Les ententes du fédéral avec les provinces sont autorisées par le principal texte législatif fédéral régissant l'immigration, La loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Le gouvernement canadien pourrait modifier cette loi et dénoncer toute entente en découlant.

La question des quotas d'immigrants admis

C'est le gouvernement canadien qui fixe chaque année les quotas d'immigrants qui seront admis. Or, ces quotas sont établis en fonction de la vision du gouvernement canadien tant au niveau économique que démographique et ne tiennent pas compte de la réalité sociodémographique québécoise. On pourrait dire sans trop se tromper que la politique canadienne d'immigration à travers l'histoire a servi à anémier l'importance numérique de la population francophone vis-à-vis la population anglophone. Le Canada de tout temps a servi son intérêt national et a adopté une

¹ *Le Journal de Montréal*, 17 septembre 2018.

politique de peuplement visant à occuper le territoire afin de faire contrepoids au géant américain qui est dix fois plus peuplé.

Puisque le Québec, comme province, doit définir sa politique en fonction des priorités établies par le Canada, il en découle des débats absurdes sur la fixation des quotas et sur notre capacité à intégrer ceux qui viennent vivre au Québec. Par exemple, il est illusoire et absurde de fixer une cible de 65% de personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique alors que le gouvernement provincial du Québec n'a aucune influence sur la proportion des deux autres catégories d'immigrants qui seront admises par le Canada. Si le Canada décidait d'accroître de façon substantielle l'arrivée d'immigrants dans les catégories de regroupement familial ou de réfugiés, combien faudrait-il accueillir d'immigrants économiques pour atteindre la cible de 65%? Comment peut-on parler sérieusement de planification pluriannuelle lorsqu'on ne contrôle pas deux des trois variables de l'équation?

En fait, c'est la démographie canadienne qui encadre les choix des gouvernements du Québec qui sont obligés d'adopter des quotas en fonction du maintien du poids démographique du Québec dans l'ensemble canadien puisque le nombre d'habitants d'une province détermine l'influence de cette province sur la politique canadienne et également les subventions obtenues de la part du gouvernement fédéral. Ainsi, l'article 7 de l'Accord Canada-Québec stipule que «le Québec s'engage à poursuivre une politique d'immigration dont l'objectif est de lui permettre de recevoir un pourcentage du total des immigrants reçus au Canada égal au pourcentage de sa population par rapport à la population totale du Canada.» Cette règle est reprise à l'article 8. Ce ne sont pas les besoins du Québec qui décident, mais les normes fixées par Ottawa.

Recommandation 1: Nous recommandons au gouvernement du Québec de décrocher de la politique canadienne des quotas et de fixer sa propre politique d'accueil des nouveaux arrivants en fonction de son intérêt, c'est-à-dire en fonction de l'intérêt de l'ensemble des citoyens du Québec en tenant compte à la fois de sa capacité financière d'intégration et de ses besoins économiques.

Les investissements en immigration

Le document de consultation est aussi avare d'informations sur les coûts réels de l'intégration des immigrants. Il n'y a aucune donnée tant sur les coûts assumés par le gouvernement fédéral (payé à travers nos impôts et taxes) que sur ceux assumés par le gouvernement provincial et le supposé partage des deux. Ces données sont pourtant essentielles pour évaluer l'efficacité des mesures et la possibilité d'ajouter de nouvelles mesures. Car lorsqu'on veut fixer des quotas d'immigrants, il faut tenir compte de la capacité de payer de la société d'accueil pour réaliser une intégration réussie.

Par ailleurs, il est prévisible que si, comme nous le pensons, le gouvernement canadien investit davantage que le gouvernement québécois en immigration, ou que ce dernier contrôle une part plus faible des ressources financières et humaines, ce sont les orientations canadiennes qui prévaudront sur celles du Québec.

Recommandation 2: Nous recommandons au gouvernement du Québec d'évaluer les investissements respectifs des deux paliers de gouvernement et de déterminer le nombre d'immigrants économiques admis au Québec chaque année en fonction des ressources financières disponibles pour soutenir une intégration effective et réussie.

Les effets linguistiques et politiques de l'immigration

Tant et aussi longtemps que le Québec restera une province dans le Canada, la part de la population francophone se réduira comme peau de chagrin. La politique canadienne d'immigration ne s'est jamais préoccupée de l'équilibre linguistique entre les francophones et les anglophones, ou peut-être au contraire s'en est-elle très bien occupée, et sa conséquence a été de réduire l'importance démographique des francophones au Canada. Voici quelques chiffres qui illustrent ce processus de régression démographique. En 1901, les francophones formaient plus de 30 % de la population du Canada, ils n'étaient plus en 2016 que 21,4 %². Depuis le début des années 1990, le nombre d'immigrants admis au Canada s'est maintenu à un niveau élevé se chiffrant entre environ 200 000 et 250 000 annuellement. Par conséquent, en 2016, la part de la population de langue maternelle tierce au sein de l'ensemble de la population canadienne a surpassé la part de la population francophone avec 22 % de la population canadienne³. Cette affluence d'immigrants s'intensifie de plus en plus, le plan plurianuel de planification canadien prévoyant un niveau de 350 000 nouveaux arrivants jusqu'en 2020.

Ainsi en 2016, le Canada a accueilli 296 346 résidents permanents dont 52 % étaient des immigrants économiques ; 26 % appartenaient à la catégorie du regroupement familial et 21 % étaient des réfugiés. Le Québec n'a pas son mot à dire sur le choix de près de la moitié des nouveaux arrivants et pourtant il doit assumer les coûts sociaux pour tous les nouveaux arrivants sur son territoire. Ça, c'est tout

2 Recensement en bref, population de langue maternelle française.

3 [/www150.statcan.gc.ca/](http://www150.statcan.gc.ca/) *L'évolution des populations de langue maternelle au Canada, de 1901 à 2016*

un partage des compétences : le Québec paye et le Canada choisit... Fait encore plus grave pour le maintien de l'équilibre linguistique au Canada, en 2016, il n'y avait que 7 % de toutes les personnes des diverses catégories d'immigrants acceptées qui disaient parler le français. Ainsi chaque année, le flux des immigrants réduit la proportion des parlant français au Canada⁴. Est-ce que nous sommes surpris ? Plus il y aura d'immigrants, plus la proportion de francophones dans la population canadienne deviendra insignifiante et plus le supposé bilinguisme « canadien » passera aux oubliettes. Lorsque les francophones représenteront moins de 10 % de la population canadienne, l'usage du français deviendra un anachronisme au Canada.

On peut observer la même tendance au Québec. C'est l'anglais qui gagne du terrain chez les personnes immigrantes. « Au cours de la période 2009-2018, la proportion de personnes immigrantes admises ayant déclarées connaître le français à leur admission a diminué graduellement, passant de 64 % en 2009 à 50 % en 2018⁵ ».

Voilà pourquoi seule l'indépendance permettra d'assurer la présence française en Amérique. Nous serons ainsi maîtres de nos choix en matière d'immigration et pourrons fixer des objectifs conformes à nos besoins et nous ferons en sorte que les immigrants au Québec s'intègrent dans la langue officielle, le français, dans une perspective de convergence culturelle et non pas de multiculturalisme ghettoïsant.

4 <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/rapport-annuel-parlement-immigration-2017.html>

5 *Cahier de consultation*, Gouvernement du Québec 2019, p. 16

La francisation des immigrants : un miroir aux alouettes

En dépit des politiques de francisation et des investissements de ressources publiques qui y sont consacrés et qui représentent environ 200 millions de \$ par année, le français n'est utilisé comme langue de travail que par 56 % des immigrants sur l'île de Montréal où ils se concentrent massivement⁶. Les chiffres sur la langue d'usage en public montrent également une nette sous-représentation du français, particulièrement chez les allophones non francotropes⁷. Dans une étude produite pour l'IREC, Jean Ferretti a établi que la majorité des immigrants non francotropes soit 43,5 % utilisent le plus souvent l'anglais dans leurs interactions publiques alors qu'ils sont 40,1 % à utiliser le plus souvent le français et 16,4 % à utiliser à la fois le français et l'anglais⁸. Dans son rapport de 2017, la Vérificatrice générale du Québec a montré l'inefficacité des programmes de francisation, car si 40 % des immigrants qui arrivent au Québec ne connaissent pas le français, parmi ceux-ci 60 % ne s'inscrivent pas à des cours de français et le taux de réussite de ceux qui suivent les cours n'est que de 10 %.

On sait que l'immigration pèse lourdement sur la dynamique linguistique et le supposé contrôle qu'a le Québec sur la sélection des immigrants ressemble à de la poudre aux yeux puisqu'en dépit des critères de sélection du Québec environ 40 % des immigrants qui sont acceptés ne connaissent pas

6 Voir A. Bélanger et P. Sabourin, « De l'interprétation des indicateurs linguistiques du recensement canadien ». *Cahiers québécois de démographie*, 2013, 42(1), 167-177.

7 M Pagé, A. Carpentier, & C. Olivier, *L'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans les interactions publiques, portrait de 2010*, Québec: Conseil supérieur de la langue française, 2014.

8 Jean Ferretti, *Le Québec rate sa cible*, 2016.

le français⁹. On sait aussi que le bilinguisme institutionnel nuit à la francisation, car les ministères québécois interagissent en anglais avec les immigrants dans une proportion de 75 %, consacrant de ce fait la non-nécessité d'apprendre le français pour le nouvel arrivant.

La question de la francisation des immigrants nous est imposée par la concurrence linguistique inhérente à notre statut de province au Canada où il y a supposément deux langues officielles sachant très bien qu'il y en a une plus officielle que l'autre. La francisation des immigrants sera toujours un échec dans le cadre du Canada où l'anglais est la langue de la majorité non seulement au Canada, mais en Amérique du Nord, ce qui amène inéluctablement le nouvel arrivant à préférer la langue de la majorité qui domine politiquement et économiquement. Cette francisation va aussi contre la tendance naturelle de tout immigrant à choisir de s'intégrer à la majorité du pays d'accueil qui au Canada est de langue anglaise. De plus, la priorité de l'immigrant n'est pas d'apprendre une langue, mais de travailler le plus possible pour atteindre une certaine qualité de vie pour lui et sa famille. Dès lors, plus on augmente les quotas d'immigrants, plus on réduit l'importance démographique de la langue française. Il est estimé que le maintien de quotas d'immigrants supérieurs à 50 000 ferait baisser la proportion de francophones au Québec sous la barre des 75 % de la population en 2056¹⁰.

9 https://www.vgq.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2017-2018 Le Soleil, 22 mai 2018.

10 Guillaume Marois, *Au-delà des volumes : doter la politique d'immigration d'indicateurs pertinents*, Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur les documents intitulés « Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion » 2015.

Recommandation 3 : Comme nous sommes encore soumis aux contraintes du régime canadien et que le seul pouvoir réel dont dispose le Québec est de définir les critères de sélection des immigrants économiques, nous recommandons au gouvernement de la province de Québec d'imposer la connaissance fonctionnelle du français comme préalable à la venue au Québec, sauf exception, et de réserver les programmes de francisation aux deux autres catégories d'immigrants qui représentent un peu moins de la moitié des immigrants et sur lesquels les critères de sélection du Québec ne s'appliquent pas.

Régionaliser l'immigration est aussi un impératif pour favoriser la francisation des immigrants. Puisque la langue française est minoritaire à Montréal, les contacts avec la population francophone sont moins fréquents et performants. Des études ont montré l'effet bénéfique de vivre hors région métropolitaine au niveau de l'intégration des immigrants¹¹. Cela favorise de meilleurs contacts avec les natifs. Cette politique de régionalisation pourrait également contribuer à corriger le déclin démographique de certaines régions qui sont désertées par la jeunesse.

Recommandation 4 : Nous recommandons que la politique d'immigration du Québec prévoie des incitatifs pour qu'une partie importante des immigrants choisisse d'aller habiter en région, favorisant le développement économique régional.

L'immigration doit servir qui ?

À chaque génération, les arguments employés pour justifier l'acceptabilité sociale d'un afflux plus grand d'immigrants varient. Il y a eu dans les années quatre-vingt-dix l'argument

11 A. Bernard, « Les immigrants dans les régions ». L'emploi et le revenu en perspective, 2008 9(1), 5-16.

du rajeunissement de la population active. L'accroissement du nombre de travailleurs étrangers sur le marché du travail devait servir à financer les retraites des baby-boomers. De nombreuses études ont montré que l'impact de cette immigration sur le vieillissement démographique fut très faible¹². Il s'agissait d'un remède imaginaire selon Dubreuil et Marois qui ont établi que l'immigration avait des impacts marginaux sur le vieillissement de la population et sur la prospérité économique¹³. L'effet d'un quota à 55 000 immigrants par année sur la structure des âges sur 20 ans n'était que de 1% et surtout il n'est pas cumulatif, car les immigrants vieillissent eux aussi.

Aujourd'hui, avec un taux de chômage historiquement bas à 5,5%, le milieu des affaires évoque les affres de la rareté de la main-d'œuvre. Les associations patronales font depuis plusieurs années une campagne de presse et du lobbying pour justifier l'augmentation des quotas d'immigrants. Cette logique est d'ailleurs entérinée dans la présentation du document de consultation où le gouvernement dit vouloir combattre la rareté de la main-d'œuvre en faisant venir des travailleurs étrangers.

Une politique de l'immigration ne doit pas être seulement au service des intérêts du patronat. Il ne faut pas perdre de vue que le but de toute entreprise est de maximiser son taux de profit et de réduire les coûts de production, dont celui de la masse salariale. Dès lors, plus le bassin de réserve de travailleurs est élevé, plus les employeurs peuvent faire baisser

12 Guillaume Marois. «La "migration de remplacement": un exercice méthodologique en rapport aux enjeux démographiques du Québec», *Cahiers québécois de démographie*, Vol. 37, No. 2, 2008, p. 237–261

13 Benoit Dubreuil et Guillaume Marois, *Le remède imaginaire: pourquoi l'immigration ne sauvera pas le Québec*, Montréal, Éditions du Boréal, 2011.

le coût de la main-d'œuvre. Plus on augmentera le nombre de travailleurs venant de l'étranger plus la concurrence sur le marché du travail sera forte et plus les salaires auront tendance à baisser. Le problème n'est pas la rareté de la main-d'œuvre, mais les faibles salaires payés dans les secteurs non spécialisés comme la restauration ou l'agriculture maraîchère. Dans ces secteurs les conditions de travail offertes sont bien inférieures à la moyenne. L'augmentation du salaire minimum et l'amélioration des conditions de travail rendront plus attractifs les emplois non qualifiés, rendant moins nécessaire et urgente l'arrivée de travailleurs étrangers sur le marché. De meilleures conditions de travail pourraient aussi inciter ceux et celles qui ont pris leur retraite à revenir sur le marché du travail. Il y a de la main-d'œuvre disponible au Québec, mais elle préfère rester en dehors du marché du travail ou bien elle n'arrive pas à entrer sur le marché du travail. Au lieu de prendre le taux de chômage général pour évaluer s'il y a pénurie de main-d'œuvre, il est plus logique de s'intéresser au taux de chômage des catégories qui sont les plus susceptibles de remplir les mêmes fonctions que les immigrants, soit les jeunes de 15 à 29 ans, taux qui est environ le double de celui des 25-54 ans et des 55 ans et plus. En 2016, il s'élevait à 13,0 % chez les jeunes non-étudiants¹⁴. De plus, les emplois occupés par les jeunes sont à temps partiel. Il y a donc une réserve de travailleurs pour pourvoir les postes qui seront libérés par les retraités. L'idée d'une pénurie généralisée de main d'œuvre n'a pas de fondement empirique. Les pénuries se trouvent dans des secteurs spécifiques.

Recommandation 5: Nous recommandons au gouvernement du Québec de créer des programmes de recrutement ciblés en fonction des secteurs où il y a réellement une pénurie de travailleurs qualifiés et bien rémunérés. L'immigration écono-

¹⁴ <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/cap-remuneration-201712-9.pdf>

mique doit de façon complémentaire servir avant tout à pourvoir les postes vacants dans les secteurs à forte valeur ajoutée qui exigent des compétences qui ne se trouvent pas au Québec.

Une politique de la population

Un politique de l'immigration doit s'aligner sur une politique de la population dont elle est une des composantes. Au lieu de débattre de la question des seuils qui sont arbitraires ou conditionnés par le maintien du poids démographique de la province du Québec dans le Canada, il faut plutôt pour favoriser l'intérêt de l'ensemble des citoyens québécois établir des cibles de population en tenant compte de l'occupation du territoire. Il faudrait d'abord réfléchir à la population optimale désirable pour le Québec. Doit-on maintenir la population à 8 millions ou la faire croître à 9 millions d'ici 20 ans? C'est en fonction de l'objectif de peuplement désirable qu'on peut ensuite ajuster le nombre d'immigrants souhaitable. Un nombre de 40 000 immigrants par année correspondrait à l'hypothèse d'une population stationnaire à 8 millions d'habitants; 50 000 conviendrait à l'hypothèse d'une augmentation de la population à 9 millions¹⁵. D'autres leviers sont aussi à la disposition du gouvernement québécois dans cet effort de planification, en particulier toutes les politiques familiales.

Le professeur Jacques Légaré a estimé que depuis l'an 2000, il y a eu environ 400 000 Québécois qui se sont expatriés dans le reste du Canada pour trouver de l'emploi¹⁶. Les chiffres ne sont pas connus pour les expatriés aux États-Unis, mais nous savons que plusieurs travailleurs très qualifiés ont traversé la frontière. Il s'agirait de ramener ces expatriés en leur offrant des conditions de retour convaincantes.

15 G. Marois op.cit. Au-delà des volumes : doter la politique d'immigration d'indicateurs pertinents, 2015, p.7

16 <https://nouvelles.umontreal.ca/article/2019/06/07/penurie-de-main-d-oeuvre>

Recommandation 6: Nous recommandons que le gouvernement du Québec mette sur pied une politique de retour pour les francophones hors Québec résidant au Canada ou aux États-Unis. Ce programme de retour pourrait aussi intéresser les expatriés récents.

Recommandation 7: Nous recommandons que le gouvernement du Québec instaure un statut d'étudiant immigrant afin d'attirer les jeunes cerveaux qui profiteront de frais de scolarité réduits au même tarif que les étudiants québécois et qui, en échange, s'engageront à rester au Québec cinq ans après l'obtention d'un diplôme d'études supérieures. Ils seraient déjà intégrés à la société québécoise après y avoir vécu quelques années.

Recommandation 8: Nous recommandons d'offrir aux personnes diplômées à l'étranger un système de reconnaissance des acquis souple, équitable et simplifié qui améliorera l'accès des personnes immigrantes aux professions réglementées et pour ce faire, au besoin, imposer aux ordres professionnels très protectionnistes cette volonté.

Les effets de la subordination politique du Québec sur les immigrants

Ce ne sont pas les immigrants qui sont la cause du problème d'intégration au Québec, c'est notre statut de province dans le système canadien qui nous infériorise dans la gestion des politiques d'immigration et qui place l'immigrant devant un conflit de loyauté. Ce n'est pas la faute des immigrants si le Québec est une province qui n'a pas les pouvoirs nécessaires pour accomplir son ambition d'être un pays. On ne peut blâmer ceux qui viennent vivre au Québec d'avoir tendance à s'identifier au Canada multiculturel et anglophone puisque le Canada est leur pays d'accueil (tant que le Québec ne sera

qu'une province) et qu'il déploie des ressources importantes pour construire son identité nationale. C'est à travers les ambassades du Canada que le futur immigrant commence son parcours, c'est le Canada qui l'accueille aux frontières, c'est au Canada qu'il vient vivre, c'est le Canada qui lui attribue le statut de citoyen. Le serment d'allégeance de l'immigrant c'est au Canada et à la reine d'Angleterre qu'il le fait. Tant que le Québec restera une province, il ne pourra pas concurrencer le Canada sur le terrain de la loyauté, de l'identité et de l'intégration.

Recommandation 9: Afin de mitiger ces effets de loyauté en attendant que le Québec devienne indépendant, nous recommandons au gouvernement de la province de Québec d'instaurer un serment de loyauté au peuple du Québec et à ses institutions qui constituera une reconnaissance mutuelle du vouloir-vivre ensemble. Ce serment d'allégeance pourrait être réalisé, par exemple, à l'émission de la carte d'assurance maladie.

Tant que le Québec restera une province, il ne pourra pas pleinement intégrer les immigrants qui continueront à s'identifier majoritairement comme Canadiens par la force des choses. Ils ne sont pas responsables de cette situation de double loyauté qu'ils doivent subir comme tous les Québécois qui se satisfont du statut provincial.

Conclusion

Dans une perspective historique, l'immigration a toujours été utilisée au Canada comme instrument pour réduire le poids démographique de la population francophone. Le premier père fondateur du Canada, lord Durham, ne s'en cachait pas. Il recommandait une politique vigoureuse de peuplement anglais pour mettre comme il le disait la « race

française» en minorité le plus rapidement possible. Ses successeurs ont appliqué cette politique avec succès amenuisant ainsi le poids démographique des francophones. Le plan Sifton, qui fut appliqué de 1902 à 1914, fit venir au Canada trois millions d'immigrants provenant principalement du Royaume-Uni et de l'Europe de l'est. Ce plan était peu enclin à renforcer les communautés francophones hors-Québec. Cet afflux d'immigrants a fait augmenter en deux décennies de 40 % la population canadienne.

Aujourd'hui des conseillers du gouvernement Trudeau, proposent de fixer comme objectif de la politique canadienne d'immigration d'accroître la population canadienne à 100 millions d'habitants à la fin de ce siècle. Si ce scénario devait se matérialiser, la population francophone serait réduite à l'insignifiance démographique et politique¹⁷.

Si louable que soit l'objectif du gouvernement du Québec de franciser les nouveaux arrivants, cette politique sera impuissante à endiguer l'arrivée massive des immigrants dans le reste du Canada qui contribueront objectivement à l'affaiblissement de la présence française en Amérique. Le Québec doit devenir indépendant pour que l'immigration devienne un facteur positif dans la construction de la nation québécoise d'une part parce que l'indépendance permettra de choisir les immigrants en fonction des besoins réels du Québec et d'autre part parce qu'elle ne constituera plus un facteur d'affaiblissement démographique, comme c'est le cas au Canada. □

¹⁷ *La Presse*, 23 octobre 2016.

La Caisse d'économie
solidaire est **la coopérative
financière des entreprises
collectives et des
citoyens engagés** pour
une économie sociale
et durable.

**CAISSE.
D'ÉCONOMIE.
SOLIDAIRE.**



Gérald Larose
Président



1 877 647-1527

caissesolidaire.coop



Des comptes-rendus, des analyses critiques, des notes de lecture,
 40 pages grand format couleur qui vous permettent
 de partager le point de vue de collaborateurs aguerris
 sur les essais publiés au Québec durant l'année.

3 parutions par année

30 \$ par an – 75 \$ pour trois ans
 taxes et expédition comprises

Prochain numéro : Novembre 2019

Lectures

Lectures

Recensions

- | | |
|--|-----|
| André Binette | 138 |
| La fin de la monarchie au Québec | |
| Alexandre Soublière | 142 |
| La maison mère. Mémoires d'un Québécois Canadien français | |
| Alexandre Del Valle | 149 |
| La stratégie de l'intimidation. Du terrorisme jihadiste à l'islamiquement correct | |

André Binette

La fin de la monarchie au Québec

Montréal, Les éditions du Renouveau québécois, 2018,

162 pages

Partant du fait que plus de 80 % des Québécois sont pour l'abolition de la monarchie, le constitutionnaliste André Binette propose *La fin de la monarchie au Québec. Pour une république du Québec dans le cadre canadien*, comme l'indique le titre de son livre.

Dès l'introduction, les arguments au support de sa proposition sont divers et variés. Ils vont du constat que les trois quarts des pays dans le monde sont des républiques au droit à l'autodétermination interne du Québec, en passant par l'idée que cette réforme pourrait être l'occasion de consacrer le droit des Autochtones à l'autonomie gouvernementale (en abrogeant la *Loi sur les Indiens* «qui est une relique coloniale tout comme la monarchie»).

S'en suivent des chapitres où il est question de l'histoire du Québec, notamment de la tentative des Patriotes d'établir une République du Bas-Canada en 1838. Le propos est intéressant, surtout lorsque Binette évoque Walter Bagehot et sa thèse selon laquelle la monarchie britannique aurait pour

rôle « d'éblouir le peuple de la mère patrie et des vastes colonies de l'Empire afin de détourner son attention du véritable pouvoir politique et d'asseoir la légitimité du régime ».

Le troisième chapitre sur l'histoire du Canada de 1867 à 1931 est l'occasion pour l'auteur de déplorer l'écart entre le texte de la Constitution, qui semble conférer le pouvoir à un monarque, et la pratique, qui le confère davantage au peuple. Binette frappe particulièrement juste lorsqu'il souligne que certaines évolutions constitutionnelles favorables à la démocratie le sont moins qu'on le pense. Ainsi en est-il du pouvoir de désaveu des lois québécoises par le fédéral, tombé en désuétude pour mieux être remplacé par un contrôle judiciaire de ces lois exercé par des juges nommés par le fédéral.

L'auteur aborde ensuite l'enjeu du titre royal qui, à partir de 1952, s'est lu comme suit : « Élisabeth Deux, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi ». Binette mentionne que l'accession au trône du Prince Charles pourrait être « l'occasion d'une révision du rôle et du fonctionnement de la monarchie ». Cela résulterait entre autres du fait que le futur roi « songerait à demander une modification des titres royaux, lors de son avènement, afin qu'il soit désigné comme étant "Défenseur des foies" plutôt que "de la Foi" afin de mieux refléter la réalité multiethnique et multiconfessionnelle de notre temps ».

Binette explique ensuite que la monarchie est une compétence fédérale depuis 1931, mais que depuis 1982 « la charge de Reine, celle de gouverneur général et celle de lieutenant-gouverneur » sont soumises à la procédure de modification constitutionnelle requérant l'unanimité du fédéral et des provinces. Malgré cela, sans doute pour éviter une réouverture

de la Constitution, dans l'affaire Motard et Taillon, la Cour supérieure a décidé que la procédure unilatérale fédérale suffisait à modifier l'ordre de succession royale. Drôlement, comme le rappelle Binette, la procédure unilatérale provinciale a, elle, fait l'objet d'interprétations plus strictes, notamment afin d'empêcher le Québec de faire de la version française de ses lois la seule officielle. N'empêche, pour l'auteur, joint à l'obligation de négocier une modification constitutionnelle en cas de demande en ce sens d'une province découlant du *Renvoi sur la sécession*, la fin du règne d'Élisabeth II serait une opportunité pour l'Assemblée nationale d'abolir la monarchie et d'adopter une Constitution formelle.

Car, Binette le rappelle avec raison, il existe déjà une Constitution québécoise au sens matériel formée de conventions constitutionnelles et de lois, comme la Loi sur l'Assemblée nationale. Son idée est donc d'adopter un texte de rang constitutionnel formellement intitulé Constitution du Québec qui prévoirait le remplacement du lieutenant-gouverneur nommé par le fédéral par un gouverneur ou un président élu ou choisi par l'Assemblée nationale. Et un refus de la part du Canada « pourrait donner lieu à l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec d'une Constitution du Québec qui ferait explicitement et délibérément primer la volonté du peuple québécois sur les limites de la légalité canadienne ». Sans parler qu'« [U]n tribunal constitutionnel pourrait être mis en place à la même occasion par l'Assemblée nationale ». Même si l'auteur précise que cela ne ferait pas du Québec un État souverain, ces idées ne sont pas sans rappeler la thèse Parizeau-Laplante défendue il y a près d'une quinzaine d'années.

Enfin, l'auteur termine par un chapitre sur l'enjeu fiscal, où il défend la thèse qu'une réforme constitutionnelle pourrait inclure la création d'une déclaration de revenus

unique gérée par le Québec, et un chapitre sur la question des peuples autochtones, qui pourrait aussi être abordée par cette réforme qui constitutionnaliserait la résolution du 20 mars 1985 reconnaissant ces peuples et leurs droits.

La contribution au débat d'André Binette contenu dans ce livre est non négligeable. On pourra critiquer le manque de réalisme de certaines de ses propositions, mais pas leur manque d'originalité. Cela dit, il aurait été possible de mieux concilier réalisme et originalité en dérivant comment le Québec a déjà commencé à mettre fin à la monarchie: remplacement du discours du trône lu par le lieutenant-gouverneur par un discours inaugural lu par le premier ministre, fin de la pratique consistant à inscrire au début de chaque loi la mention «SA MAJESTÉ [...] décrète ce qui suit», etc. À mon avis, c'est à partir d'une analyse poussée de cette «démonarchisation» partielle déjà réalisée que nous pourrions trouver des façons d'abolir progressivement la monarchie. Binette nous aura mis sur cette piste, et ne serait-ce que pour cette raison, son livre vaut le détour.

Guillaume Rousseau

Professeur de droit, Université de Sherbrooke

Alexandre Soublière

La maison mère. Mémoires d'un Québécois Canadien français
Montréal, Boréal, 2018, 286 pages

Le constat que fait Alexandre Soublière est un constat d'échec. «Le projet du Québec aurait pu fonctionner, mais il a échoué», écrit-il. Son premier réflexe est alors de remettre en question le réaligement identitaire qui s'est opéré durant les années 60 lorsque les Canadiens français ont décidé de renouveler leur fidélité envers Québec plutôt qu'Ottawa pour assurer leur avenir national. «Le mot Québécois, plaide-t-il, a tenté de redéfinir un peuple, mais il ne l'a fait que partiellement. Il nous a coupés, et nous coupe encore, de plusieurs réalités qui nous habitent, et nous a dépossédés des mots pour les exprimer, et des concepts pour les sentir et les vivre.» Soublière est fatigué: «C'est tellement épuisant de grandir dans un non-pays».

Dans *La maison mère*, genre d'essai fantastique, Soublière ajoute sa voix à une idée qui revient ici et là, sous différentes formes, depuis que l'indépendance du Québec n'est plus à l'ordre du jour. Refusant de former une majorité dans leur propre pays, les Québécois auraient, dit-on, avantage à se désigner pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des Canadiens français. Soublière l'écrit ainsi: «n'aurions-nous pas avantage, dans la situation actuelle, à faire un pas en arrière pour recommencer à nous voir en tant que Canadiens français et non en tant que Québécois?» Mais s'il suggère de rabaisser les Québécois au statut de minoritaires dans un vaste ensemble juridico-politique, c'est, vous l'aurez compris, pour mieux les grandir. C'est pour sortir de l'échec. Comment?

D'abord, le changement pourrait favoriser, croit Soublière, le réenracinement dans l'histoire. «Je considère, suggère l'auteur, que le terme Canadien français fait davantage appel

à l'imaginaire pour nous rappeler que nous étions à une époque des explorateurs et des aventuriers.»

Ensuite, poursuit-il, «le terme Canadien français évoque une appartenance plus forte au territoire et aux traditions de notre peuple». Le «pas en arrière» c'est donc, selon lui, une façon pour les Québécois de se réapproprier le continent nord-américain, de les sortir du Québec en quelque sorte, notamment en retissant des liens entre le Québec et la francophonie minoritaire. «[E]n refermant le Québec sur lui-même dans le but d'en faire un jour un pays, nous av[on]s négligé, note Soublière, de participer aux différentes politiques de francisation à l'extérieur du Québec».

Enfin, redevenir Canadien français pourrait, selon l'auteur, être une occasion pour le Québec de refaire société sur des bases davantage rassembleuses, car plus proches de la réalité, et ainsi de trouver un nouvel élan. Soublière se lance alors dans un exercice de «rebranding». Il l'écrit en toute simplicité: «j'essaie d'écrire quelque chose qui explique comment on se sentirait si on se *rebrandait*». Il le dit sans prétention: «Je veux juste nommer les trucs par leur nom précis pour nous permettre de réintégrer un pays qui n'est pas imaginaire en attendant que le monde se branche».

Ainsi, pour les fédéralistes québécois, on redeviendrait Canadiens français comme autrefois les compagnies de tabac associaient la cigarette à l'émancipation des femmes pour aller chercher de nouvelles consommatrices:

[...] ce pourrait être une occasion de renouer des liens avec le reste du pays, sur le plan sémantique d'abord, tout en restant fier de ses origines. Les Canadiens français seraient conscients de leur caractère distinct tout en se sentant en adéquation avec les mots et le drapeau indiqué sur leur passeport. Peut-être se sentiraient-ils

moins à part et auraient-ils envie de reconquérir leur pays, d'est en ouest, et de propager du mieux qu'ils le peuvent leur culture? Ils ne se sentiraient plus comme faisant partie d'une sorte d'annexe du Canada. Qui sait?

Et pour les souverainistes québécois, qui ne sont pas en reste dans l'exercice de «rebranding» lancé par Soublière, on redeviendrait Canadiens français afin de mieux délimiter les «nous» et les «eux» dans un Québec postnational progressiste et probablement plus démocratique :

Cette stratégie pourrait être utilisée de manière novatrice pour parler aux différents groupes qu'il faudrait convaincre pour une victoire éventuelle du OUI. En s'adressant aux Canadiens français, on dirait: «Ne vous inquiétez pas, on n'oubliera pas votre culture puisque nous allons la défendre coûte que coûte.» En étant honnête, il serait plus facile par la suite d'aller courtiser les Québécois anglophones et d'autres origines. Chez les Canadiens français, on pourrait faire jouer la corde culturelle avant tout, et pour les autres, on s'attarderait plutôt à évoquer les avantages politiques du rapatriement des pouvoirs fédéraux à Québec. Tout en expliquant bien que TOUS se sentiraient chez eux dans le nouveau pays inclusif du Québec. Les deux groupes se verraient offrir des arguments culturels, mais différents. Avec les Canadiens français, on jouerait sur la nostalgie folklorique (et non la nostalgie baby-boomer), et avec les autres Québécois, on parlerait de culture politique en disant que l'ouverture, ici, sur des sujets comme l'avortement, le droit de mourir dans la dignité et ainsi de suite serait plus facile à gérer entre nous qu'avec des représentants de l'Alberta et de la Saskatchewan à Ottawa.

Que dire de plus? Permettons-nous quand même deux commentaires.

D'une part, peut-on vraiment avoir l'ambition de remettre le Québec en mouvement avec une séance de «brainstorming» visant à moderniser l'image de marque canadienne-française? On ne manipule pas un peuple comme on peut trouver de nouveaux débouchés pour la vente de brosses à

dents électrique. Pire, la proposition de Soublière s'ajoute à cette fâcheuse tradition qui veut que la condition québécoise soit pensée en dehors du politique. Autrefois, le malheur national était gommé par le projet de devenir les premiers éclaireurs du catholicisme en Amérique. Plus tard, il pouvait être compensé en transformant le Québec en laboratoire du progressisme. Et maintenant, Soublière suggère un nouveau cul-de-sac : redevenir Canadiens français. Or, le Québec n'évolue pas en apesanteur. Si l'identité québécoise est en crise, il y a des causes structurelles, institutionnelles.

D'autre part, le cul-de-sac est d'autant plus évident qu'il s'agit précisément de la voie prônée par Pierre Trudeau toute sa carrière politique durant.

Lui-même et ses disciples vendaient le projet d'un Canada bilingue en le greffant à l'héritage canadien-français. Le 6 octobre 1980, par exemple, lorsque le processus de rapatriement unilatéral est officiellement lancé par Trudeau, Jean Chrétien, son ministre de la Justice, le défend ainsi à la Chambre des communes :

Je demande aux Québécois de faire pression auprès de leur gouvernement provincial pour qu'il ne s'oppose pas à un projet qui réalise les rêves et les aspirations de nombreuses générations de Canadiens français qui, à partir de Laurier, Bourassa et les autres, croyant que le Canada était leur pays, voulaient voir ces droits inscrits dans la Constitution de notre pays.

De plus, Trudeau cherchait justement à détourner le regard des Québécois du Québec pour le tourner vers Ottawa et le reste du Canada. Il voulait attacher les Québécois aux Canadiens français hors Québec. Le 19 octobre 1969, par exemple, dans le fameux discours qu'il prononce à l'hôtel Reine-Élisabeth à Montréal dans la foulée de l'entrée en

vigueur de sa Loi sur les langues officielles, il ridiculise le mouvement qui s'empare de Québec: on est en désaccord avec Ottawa, simplifie-t-il, alors constituons-nous en État national, «replions-nous sur la province de Québec, lavons-nous les mains du million de Canadiens de langue française dans les autres provinces».

C'est en outre le discours de Trudeau sur les rocheuses qu'il ne faudrait pas perdre. C'est aussi son ambition de retirer des mains du Québec toute prétention à vouloir incarner le Canada français. Le 27 mai 1987, autre exemple, lorsqu'il sort de sa retraite pour tirer sur l'accord du lac Meech, Trudeau en veut particulièrement à la clause de société distincte, qui pourrait convaincre les Québécois qu'ils sont chez eux à Québec alors qu'ils doivent demeurer Canadiens français et s'en remettre aux institutions fédérales. Trudeau s'en prend aux «politiciens [québécois] provincialisants, qu'ils siègent à Ottawa ou à Québec», «d'éternels perdants»: «Pensez donc, s'ils n'avaient pas les droits sacrés des Canadiens français à défendre contre le reste du monde, si l'on pouvait s'en remettre à la Charte et aux tribunaux pour cela, ils perdraient leur raison d'être.»

Redevenir Canadiens-Français pour reconquérir le Canada, c'est ni plus ni moins que de se donner pour projet de se rendre indispensable à l'Autre; peuple canadien-français, peuple ignorant de ses intérêts nationaux. C'est exactement ce que prônait Trudeau dans sa «Nouvelle trahison des clercs» parue dans la revue *Cité libre* en avril 1962. «Si l'État canadien a fait si peu de place à la nationalité canadienne-française, écrit-il, c'est surtout parce nous ne nous sommes pas rendus indispensables à la poursuite de sa destinée.»

Redevenir Canadiens français pour mieux vendre le projet d'un paradis québécois postnational progressiste, c'est

finalement admettre que Trudeau l'a gagné sa guerre: le pays est bilingue comme il le peut et multiculturel en droit et maintenant dans les esprits. Hubert Aquin nous disait qu'il ne pouvait en être autrement dans son article « Fatigue culturelle du Canada français » paru dans la revue *Liberté* en mai 1962. « Seule l'abolition de la culture globale canadienne-française [on dirait aujourd'hui "québécoise"], écrit Aquin, peut causer l'euphorie fonctionnelle au sein de la Confédération et permettre à celle-ci de se développer "normalement" comme un pouvoir central au-dessus de dix provinces administratives et non plus de deux cultures globalisantes. »

En terminant, il faut souligner que la démarche de Soublière est néanmoins intéressante. Dans son essai, qui est aussi un roman, qui se veut autobiographique et porté par la fiction, l'auteur s'attaque à une vraie question. Et il la traite de façon originale, en construisant sa réflexion sur plusieurs niveaux. De Québécois à Canadiens français, on revient à la maison mère pour survivre à un monde qui s'écroule dans une panne d'électricité généralisée, on revit de douloureux souvenirs afin de surmonter l'échec amoureux, etc. Soublière y met partout de la couleur, de l'émotion et il nous arrache au passage quelques rires bien sentis.

Mais *La maison mère* est à la fin aussi agaçante. Soublière veut-il provoquer pour provoquer ? On peut le penser. Il écrit ceci en introduction : « Intentionnellement, ce texte vous contrariera, vous choquera même à l'occasion, peut-être. » Intéressante, mais agaçante aussi la démarche, car l'essai fantastique est construit de façon à protéger l'auteur, partout. Il a le courage de s'avancer en terrain miné pour participer à la conversation, mais se recouvre immédiatement d'éléments de fictions qui lui permettraient toujours de répliquer, comme parfait alibi s'il se

mettait le pied dans la bouche ici et là, que sur ce point ou sur tel autre il n'était pas absolument sérieux et que c'était davantage pour faire réagir.

Bref, si l'auteur est sérieux, s'il veut débattre d'une vraie question, s'il se cherche un interlocuteur, alors une question s'impose : pourquoi veut-il mener le Québec dans un nouveau cul-de-sac ? Et s'il ne cherche qu'à provoquer, alors *La maison mère* est réussie : Soublière sait divertir. Au suivant.

Éric Poirier, avocat et doctorant

Alexandre Del Valle

La stratégie de l'intimidation. Du terrorisme jihadiste à l'islamiquement correct

Paris, L'Artilleur, Collection Interventions, 2018, 560 pages

Y a-t-il un sujet qui fait autant jaillir les passions que l'intrusion islamiste en Occident? Or, pour mieux comprendre un dossier aussi complexe qui implique des tonnes d'acteurs politiques des quatre coins du monde, il faut savoir réfléchir à la géopolitique d'un tel courant de pensée. C'est ce que fait le géopolitologue français Alexandre Del Valle, auteur d'une douzaine d'ouvrages sur l'islamisme et la culpabilisation occidentale, avec son dernier essai *La stratégie de l'intimidation: du terrorisme jihadiste à l'islamiquement correct* paru en 2018.

Dans ce livre, l'auteur affirme que les grands pôles de l'islamisme ont adopté une stratégie de l'intimidation envers l'Occident qui consiste à déployer une violence dissuasive (p. 14) afin de convaincre les Occidentaux de se soumettre à eux pour avoir la paix (p. 12). Selon Del Valle, l'origine de l'islamisme ne vient pas d'un appel à la vengeance contre un Occident impérialiste. Il viendrait plutôt d'une philosophie théocratique et suprémaciste (p. 17) qui utilise la victimisation pour être légitimé ou du moins, dédramatisé par les médias occidentaux. Ces mêmes médias seraient en fait le véritable terrain de combat de ces fous d'Allah. En effet, le marketing positif (p. 27-28) qui suit pratiquement toujours les attentats terroristes avec des prêts-à-penser comme le « pas d'amalgame » et « l'Islam de paix » est une excellente source de publicité. C'est à partir de ce moment, selon l'auteur, que nous tombons dans le piège de l'intimidation (p. 29). Celui-ci tente d'abattre le moral de l'ennemi et de couper court à toute gestation de résistance (p. 43).

Del Valle note que cette stratégie se base l'idée du ghetto volontaire, qui consiste à former des sociétés parallèles islamiques en Occident, dans une logique de désassimilation et de revanchisme victimaire (p. 47-48). Il notera par ailleurs comment les désirs de conquête de l'élite islamiste sont sérieux en soulignant que les manuels scolaires saoudiens, diffusés partout dans le monde musulman, affirment que plusieurs régions est européennes sont des territoires islamiques occupés (p. 79) et qu'il faut que la civilisation musulmane reconquière Rome.

Selon lui, il ne faut pas que les élites politiques occidentales s'excusent publiquement pour les crimes de leurs ancêtres ou d'un terroriste antimusulman en leur sol, puisque la notion de responsabilité collective relèverait d'une vision tribale de la société (p. 82). Si la culpabilité collective ne peut exister, cela implique-t-il que la fierté collective, jugée trop primitive, n'a plus sa raison d'être ?

L'analyse de Del Valle se poursuit sur de nombreux événements des dernières années montrant au grand jour la progression de la sujétion à l'islamisme, par exemple avec l'assassinat de Theo Van Gogh, avec l'affaire des caricatures danoises, de l'opéra censuré à Berlin en 2006, de Chanel, McDonald's et plusieurs qui se sont trouvés dans la tourmente et ont été forcés de se rétracter. Le plus intéressant est lorsqu'il décrypte les grandes organisations qui diffusent l'intégrisme musulman en sol occidental, comme l'Organisation de coopération islamique (OCI), la Ligue islamique mondiale (LIM) et l'ISESCO qui, sous couvert de promouvoir un islam tolérant et pro-occidental, profite de son image pour répandre un islam rigoriste opposé à l'intégration des musulmans occidentaux. Selon le politologue, leur stratégie anti-intégration aurait des points communs fondamentaux, comme l'idée qu'il faut plus de lieux de culte, plus de jours

fériés, qu'il faut la possibilité de prier pendant les heures de travail, d'incruster la religion dans l'éducation publique, de combattre la mixité sexuelle, de bannir des livres, de prôner des quotas à l'embauche, etc. (p. 194)

L'auteur a recours au concept du principe de précaution pour présenter la psychologie des élites politiques en donnant l'exemple du club de soccer Real Madrid qui a retiré la croix du blason de son équipe sans même que l'émirat du Qatar, qui le finance, ne lui demande de le faire (p. 240). Idem pour l'affaire de l'opéra de Mozart à Berlin qui fut censuré par des Allemands non musulmans (p. 236).

Le phénomène de sécessionnisme est analysé plus en profondeur par les diverses enquêtes d'opinion que nous révèle l'auteur qui montrent comment une minorité importante des musulmans de France et d'Allemagne considèrent la charia comme supérieure aux lois de l'État, veulent vivre comme au temps du prophète ou légitimement carrément la violence (p. 289).

L'auteur fait remonter l'islamogauchisme à l'orientalisme des intellectuels comme Voltaire, Lamartine et Hugo qui faisaient déjà l'éloge du sage musulman et du perse ingénieux (p. 303) et d'un courant littéraire et pictural qui vantait la douceur du harem (p. 300). Plusieurs penseurs, comme René Guénon et l'écrivain Thomas Carlyle, souhaitaient redonner vie à l'Occident par une régénérescence islamique. L'islamogauchisme actuel réussirait à attirer la gauche par son combat anti-impérialiste contre l'axe du Mal américano-sioniste (p. 311). Par ailleurs, l'ouvrage note que ce mouvement politique tend à nier l'existence de l'islamisme, par exemple à Barcelone, qui est dirigée par le parti de gauche Podemos et qui a refusé d'installer des bornes sur les trottoirs permettant d'éviter un attentat au camion-bélier

comme celui à Nice (p. 338) sous le prétexte que cela aurait été inutile et coûteux : l'auteur note cependant que ce même gouvernement a dépensé beaucoup pour la lutte contre l'islamophobie...

Le chapitre le plus volumineux de l'œuvre porte sur le mythe d'Al-Andalus et de la science et de la philosophie arabo-musulmanes. Del Valle nous affirme que la pensée en terre d'Islam s'est toujours développée malgré ou contre la présence des autorités musulmanes (p. 355). Il s'agit d'un chapitre très documenté et très dense, qui aurait pu faire l'objet d'un livre à lui seul. On en sort néanmoins convaincu que la bien-pensance universitaire, qui affirme constamment la dette occidentale envers les grands théoriciens musulmans, devrait prendre le temps de lire ce chapitre d'une érudition remarquable. Dans ce texte, l'auteur note que c'est à partir de l'année 1095, date de parution d'un livre déterminant pour le monde musulman, que la civilisation islamique tombe dans l'anti-intellectualisme le plus coriace de manière définitive, obscurantisme qui perdure de nos jours (p. 395). *La destruction des philosophes*, écrit par le persan Algazel, a eu comme effet d'enfermer les musulmans dans le littéralisme (lecture non contextualisée des textes sacrés) et la foi aveugle (p. 395-396). Le mythe d'Al-Andalus aurait de plus comme fonction de contribuer aux revendications irrédentistes, c'est-à-dire de reconquête des territoires perdus, dans une grande partie de l'Espagne (p. 463-470).

En conclusion, nous pouvons dire de l'ouvrage d'Alexandre Del Valle qu'il est absolument nécessaire en cette ère de déni face à un défi civilisationnel majeur. Alors que des philosophes français comme Michel Onfray semblent affirmer qu'il est trop tard et que l'Occident se laissera engloutir par la vitalité islamique (lire *Décadence* 2017), ce géopolitologue montre qu'un enjeu aussi complexe peut être bien vulga-

risé et facilement accessible au grand public, qui prend peut-être conscience, petit à petit, du danger du laxisme islamiquement correct. On notera tout de même la présence abondante de coquilles dans le texte qui dérangent parfois la lecture et le fameux chapitre sur le mythe d'Al-Andalus qui aurait pu être discuté dans un livre à part entière. En somme, on sort de cet ouvrage avec une connaissance et des arguments solides pour mieux débattre de ces questions essentielles au XXI^e siècle.

Philippe Lorange

Étudiant au baccalauréat en science politique et philosophie
à l'Université de Montréal

L'ACTION NATIONALE

EN HÉRITAGE

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité, et ce, sans s'éloigner, même avec près d'un siècle d'existence, de sa mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié?

Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex.: dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars que vous avez souscrite il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le-nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrions vous remettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés
a/s de Jacques Martin
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

GFB

Gestion François Beaudoin

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819 397-4920
gfb@tlb.sympatico.ca

TABLEAU D'HONNEUR

DES DONATEURS ET LÉGATAIRES

DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Plusieurs personnes nous ont laissé des legs ou des dons qui permettent d'assurer la pérennité de la revue *L'Action nationale* depuis maintenant 100 ans. C'est la Fondation Esdras-Minville qui gère le patrimoine dédié à la revue, mais pour l'obtention d'un reçu pour fins fiscales, il faut libeller les dons et les legs à la Ligue d'action nationale.

Nous exprimons notre gratitude à nos généreux mécènes par une mention à perpétuité à ce tableau d'honneur qui fait état du cumul des dons et des legs.

MEMBRES BÂTISSEURS ÉMÉRITES

plus de 50 000 \$

François Gaston André
Beudoin Beudry † Véronneau

MEMBRES GRANDS BÂTISSEURS

de 25 000 \$ à 49 999 \$

Hector Roy †

MEMBRES BÂTISSEURS

de 5 000 \$ à 24 999 \$

| | |
|---------------------------|-----------------------------|
| Dominique Bédard † | Jacques C. Martin |
| Bernard Lamarre † | Paul Mainville † |
| Bernard Landry † | Pierre Karl Péladeau |
| Bryan L'Archevêque | Cécile Vanier † |

MEMBRES BIENFAITEURS 1500 \$ à 4999 \$

| | | |
|---------------------|------------------------|---------------------|
| Gabriel Arsenault | Yvon Groulx | Marcel Masse † |
| Robert Ascah | Marcel Henry | Michel Moisan |
| André Baillargeon | Benoît Houde | Estelle Monette † |
| Jean-François Barbe | Gérard N Houle | Lucie Monette |
| Luc Bertrand | Marcel et Hélène Jacob | Réjean Néron |
| Antoinette Brassard | Henri Joli-Cœur | Reginald O'Donnell |
| Jacques Cardinal | Marc Labelle | Gilles Pelletier † |
| Charles Castonguay | Isabelle Lamarche | Réal Pilon |
| Normand Cossette | Isabelle Laporte | Richard Rainville |
| Bernard Courteau | Isabelle Le Breton | Ivan Roy |
| Guy Cormier | Maurice Leboeuf | Paul-Émile Roy † |
| Richard Côté | Richard Leclerc | Ginette Simard |
| Harold Dumoulin | Laurent Mailhot | Rita Tardif |
| Lucia Ferretti | Pauline Marois | Robert G. Tessier † |
| Leopold Gagnon | Cécile Martin | André Watier |

CLUB DES 100 ASSOCIÉS 1000 \$ à 1499 \$

| | | |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Fernand Allard | Bob Dufour | Rosaire Morin † |
| Patrick Allen † | Yves Duhaime | Gilbert Paquette |
| François-Albert Angers † | Marcel Fafard | Jacques Parizeau † |
| Gaston-A. Archambault † | Nicole Forest | Hubert Payne |
| Jean-Paul Auclair † | Raymond Gagnier | Claude Pilote |
| Jacques Baillargeon | Léopold Gagnon | Fernand Potvin |
| Paul Banville | Romain Gaudreault | Alain Prévost |
| Yvan Bédard † | André Gaulin | Arthur Prévost † |
| Jacqueline Claire Binette | Henri-F. Gautrin † | Antoine Raspa |
| Henri Blanc | Claude Ghanimé | Ghislaine Raymond-Roy |
| Charles Eugène Blier | Paul Grenier † | René Ricard |
| Gilles Blondeau | Michel Grimard | René Richard † |
| Charles Eugène Blier | Yvan Hardy | Dominique Richard † |
| David Boardman | Germain Jutras | Jacques Rivest |
| Yvon Boudreau | Georges Lacroix | Jean-Denis Robillard |
| Gaétan Breault | Raymond Laflamme | Louis Roquet |
| Marcelle Brisson | Lucie Lafortune † | Pierre-Paul Sénéchal |
| Henri Brun | Anna Lagacé-Normand † | Denise Simoneau |
| Paul Carrier | Gisèle Lapointe | Michel Taillefer |
| Jean-Paul Champagne | Roger Lapointe | Claudette Thériault |
| Jean-Charles Claveau | Gérald Larose | Serge Therrien |
| Roch Cloutier | Denis Lazure † | Marcel Trottier † |
| Robert Comeau | Jacques Libersan | Réal Trudel |
| George Coulombe | Clément Martel | Denis Vaugois |
| Louis-J. Coulombe | Yvon Martineau † | Claude-P. Vigeant |
| Fernand Couturier | Roger Masson | Marcelle Viger |
| Gérard Deguire | Monique Michaud | Madeleine Voora |
| Benoît Dubreuil | Daniël Miroux | |
| André Dubuc | Louis Morache | |

L'Action NATIONALE

Liberté d'expression

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

Rédaction

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » (1948-2002), dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Les numéros de *L'Action française* et de *L'Action nationale* de 1917 à 2013 sont numérisés et accessibles dans le site de la BANQ.

Reproduction

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Mise en page et infographie

Sylvain Deschênes

Impression

Marquis imprimeur

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Christian Gagnon

Vice-présidente

Anne-Michèle Meggs

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Denis Monière

Simon-Pierre Savard-Tremblay

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Djemila Benhabib

André Binette

Mathieu Bock-Côté

Nicolas Bourdon

Robert Comeau

Myriam D' Arcy

Catherine Fournier

Jacques C. Martin

Martine Ouellet

Gilbert Paquette

Danic Parenteau

Guillaume Rousseau

Patrick Sabourin

Pierre Serré

Gilles Toupin

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Henri Laberge, Jacques-Yvan Morin

Tarifs 2019

(taxes et expédition comprises)

| | 1 an 10 numéros | 2 ans 20 numéros |
|---|---|---|
| Abonnement | 90 \$ <i>(78,28 \$ + taxes)</i> | 150 \$ <i>(130,46 \$ + taxes)</i> |
| Abonnement de soutien | 190 \$ | 300 \$ |
| Étudiant | 55 \$ <i>(47,84 \$ + taxes)</i> | 90 \$ <i>(78,28 \$ + taxes)</i> |
| Institution | 150 \$ <i>(130,46 \$ + taxes)</i> | 250 \$ <i>(208,74 \$ + taxes)</i> |
| Autres pays | 150 \$ | 275 \$ |
| Version numérique Abonnement PDF | 60 \$ <i>(52,18 \$ + taxes)</i> | 100 \$ <i>(86,97 \$ + taxes)</i> |

TVQ 1012563392 TQ0002

TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- paiement internet sécurisé dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement de votre compte bancaire (renouvellement d'abonnement)

- chez Desjardins et dans les institutions financières participantes

L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514 845-8533
sans frais, 1 866 845-8533

Pour nous joindre par courriel
revue@action-nationale.qc.ca

www.actionnationale.quebec

ISSN-0001-7469

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca